

**MINISTÈRE DE L'EDUCATION  
DE BASE**  
**Paix – Travail – Patrie**



**MINISTRY OF BASIC  
EDUCATION**  
**Peace – Work– Fatherland**



## **RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DE LA CARTE SCOLAIRE ET D'ALPHABETISATION**

**Mars 2021**

Ce rapport présente les résultats de l'analyse des données du recensement scolaire dans le sous-secteur éducation de base réalisé dans les dix régions couvrant le territoire national de juillet à septembre 2020 par les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Education de Base. Cette vaste opération a été menée au cours de l'année scolaire 2019/2020 malgré les perturbations dans le système éducatif liées à la pandémie de la COVID-19. Le processus de collecte, de production et d'analyse des données a bénéficié de l'expertise de l'Institut National de la Statistique (INS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) pour le contrôle de qualité des données, du Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population (BUCREP) pour la mise à disposition des projections 2019 de la population en âge de scolarisation au préscolaire et au primaire.

Pour tout renseignement concernant ce rapport, bien vouloir contacter :

Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)

BP 1600, Yaoundé, Cameroun

Téléphone : +(237) 2 22 22 02 42

Fax : +(237) 2 22 22 02 42

Site web :[www.minedub.cm](http://www.minedub.cm)

Citation recommandée :

*Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), 2020.*

*Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2019-2020 du Ministère de l'Education de Base. Yaoundé, Cameroun.*

# Table des matières

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>10</b>
<b>ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>15</b>
<b>DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS CLES .....</b>	<b>18</b>
<b>PREFACE .....</b>	<b>23</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>26</b>
<b>CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL DU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE.....</b>	<b>31</b>
<b>1.1. Contexte démographique.....</b>	<b>31</b>
<b>1.2. Environnement institutionnel et organisationnel de l'éducation au Cameroun.....</b>	<b>33</b>
1.2.1. Environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun.....	33
1.2.2. Environnement organisationnel de l'éducation au Cameroun .....	34
<b>1.3. Contexte macro-économique et financier.....</b>	<b>41</b>
<b>1.4. Contexte social, sécuritaire et sanitaire .....</b>	<b>43</b>
1.4.1. Contexte Social.....	43
1.4.2. Contexte sécuritaire et sanitaire.....	44
<b>CHAPITRE 2 : ANALYSE GLOBALE DE LA SCOLARISATION ET DE L'EFFICACITE INTERNE DU SYSTEME .....</b>	<b>49</b>
<b>2.1. Analyse de la demande en éducation dans le sous-secteur Education de base .....</b>	<b>49</b>
<b>2.2. Analyse de la demande effective et couverture au préscolaire .....</b>	<b>50</b>
2.1.1. La population scolarisée (demande effective) dans le préscolaire....	51
2.1.2. Mesure de la couverture au préscolaire .....	57
<b>2.3. Analyse de la demande effective d'éducation au primaire .....</b>	<b>61</b>
2.2.1. Analyse chronologique des effectifs scolarisés dans le primaire.....	61
2.2.1. Analyse des effectifs scolarisés au primaire par région en 2019-2020.	
.....	63

2.2.2.	Analyse des effectifs scolarisés par sous-système d'enseignement au primaire 2019-2020.....	64
2.2.3.	Analyse des effectifs scolarisés par zone d'implantation dans les écoles primaires en 2019-2020 .....	66
2.2.4.	Analyse des effectifs scolarisés par ordre d'enseignement du primaire en 2019/2020.....	67
2.2.5.	Analyse des effectifs scolarisés par année d'étude au primaire en 2019/2020 .....	69
2.2.6.	Analyse des effectifs des élèves vulnérables scolarisés dans le primaire en 2019-2020 .....	71
<b>2.4.</b>	<b>Analyse de la couverture scolaire et profil de scolarisation au primaire .....</b>	<b>74</b>
2.4.1.	Les indicateurs de scolarisation (accès, équité, couverture) au primaire .....	74
2.4.2.	L'accès en dernière année du primaire (TAP).....	78
2.4.3.	Comparaison internationale de la scolarisation et l'achèvement au primaire .....	84
2.4.4.	Les profils de scolarisation et efficacité interne du système.....	85
<b>2.5.</b>	<b>La population analphabète et défis de l'éducation au Cameroun.....</b>	<b>96</b>
<b>2.6.</b>	<b>La stratégie d'intervention en AENF .....</b>	<b>97</b>
<b>2.7.</b>	<b>Accès à l'éducation des déplacés internes et des réfugiés .....</b>	<b>101</b>
2.7.1.	Les populations réfugiées .....	101
2.7.2.	Les populations déplacées .....	103
<b>CHAPITRE 3 : QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE ET CONDITIONS D'APPRENTISSAGE.....</b>	<b>105</b>	
<b>3.1.</b>	<b>Analyse de l'offre et des conditions d'apprentissages au préscolaire</b>	<b>105</b>
3.1.1.	Evolution des structures d'accueil du préscolaire entre 2014/2015 et 2019/2020 .....	105
3.1.2.	Les infrastructures dans les écoles du préscolaire .....	108
3.1.3.	Commodités dans les écoles du préscolaire.....	111
3.1.4.	Offre en personnel enseignant au préscolaire .....	115
<b>3.2.</b>	<b>Analyse de l'offre au primaire .....</b>	<b>119</b>

3.2.1.	Evolution des structures d'accueil au primaire en 2014/2015 et 2019/2020 .....	119
3.2.2.	Les infrastructures dans les écoles du primaire .....	122
3.2.3.	Commodités dans les écoles du primaire.....	125
3.2.4.	Offre en personnel enseignant au primaire .....	128
<b>3.3.</b>	<b>Qualité de l'éducation de base et conditions d'apprentissage .....</b>	<b>136</b>
3.3.1.	Qualité de l'offre des services éducatifs dans le préscolaire .....	136
3.3.2.	Qualité de l'offre des services éducatifs dans le primaire .....	144
3.3.3.	Equité dans la répartition des ressources humaines au primaire public .....	152
<b>CHAPITRE 4 : LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION DE BASE</b>		
<b>4.1.</b>	<b>Aperçu du financement.....</b>	<b>159</b>
4.1.1.	Les fonds propres .....	159
<b>4.2.</b>	<b>Analyse des fonds propres .....</b>	<b>163</b>
4.2.1.	Les dépenses nationales du Secteur de l'éducation .....	163
4.2.2.	Les dépenses publiques courantes en 2019 .....	167
4.2.3.	Les coûts unitaires publics de la scolarisation .....	171
4.2.4.	Contributions des ménages au financement de l'éducation de base	172
4.2.5.	Le Paquet Minimum .....	174
4.2.6.	Compétences transférées aux communes .....	176
<b>EQUIPE DE REDACTION .....</b>		<b>178</b>

# Liste des Tableaux

Tableau 1 : Projection de la population du Cameroun de 2005 à 2025 .....	31
Tableau 2 : Projection de la population scolarisable .....	33
Tableau 3 : Population pré scolarisable (4 à 5 ans) et scolarisation (6 à 11 ans) en 2019 .....	50
Tableau 4 : Taux Brut de pré scolarisation par sexe et par région en 2019/2020 (en %) .....	58
Tableau 5: Proportion des effectifs scolarisés par sous-système, par genre et par région (en %) .....	65
Tableau 6 : Répartition des proportions d'effectifs d'élèves par zone, par sexe et par région au primaire en 2019/2020 (en %) .....	67
Tableau 7: Proportion des Réfugiés scolarisés dans le primaire en 2019/2020 par région, par ordre d'enseignement et par sexe (en %) .....	72
Tableau 8: Proportion des déplacés internes scolarisés dans le primaire en 2019/2020 par région, par ordre d'enseignement et par sexe (en %) .....	73
Tableau 9: Taux Brut d'Accès (TBA) par sexe et par région au primaire en 2019/2020 (en ).....	75
Tableau 10: Taux Brut de Scolarisation (TBS) par sexe et par région au primaire en 2019/2020 (en %) .....	77
Tableau 11 : Taux d'achèvement par sexe et par région au primaire en 2019/2020 .....	80
Tableau 12: Comparaison internationale des indicateurs du taux brut de scolarisation (2015 ou année proche) .....	84
Tableau 13 : Profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu (en %).....	87
Tableau 14: Profil de scolarisation et de rétention dans les ZEP et hors des ZEP (en%) .....	89
Tableau 15: Coefficient d'efficacité interne au primaire (méthode pseudo-longitudinale).....	95
Tableau 16: Répartition des apprenants dans les CEBNF par sexe et par région .....	98
Tableau 17: Répartition des apprenants des CAF et CEBNF par niveau d'études et par tranches d'âges .....	98

Tableau 18: Répartition des formateurs des CAF et CEBNF par niveau d'études et par tranches d'âges .....	99
Tableau 19 : Nombre de Centre d'AEBNF par milieu d'implantation et par région .....	99
Tableau 20 : Nombre de Centre d'AEBNF par ordre d'enseignement et par région .....	100
Tableau 21: Couverture scolaire dans le cycle préscolaire des enfants réfugiés .....	102
Tableau 22: Couverture scolaire dans le cycle primaire des enfants réfugiés en 2019 .....	102
Tableau 23: Couverture scolaire dans le cycle préscolaire des enfants déplacés internes en 2019 .....	104
Tableau 24: Couverture scolaire dans le cycle primaire des enfants déplacés internes .....	104
Tableau 25 : Répartition des salles de classes par région et par type de construction au préscolaire .....	111
Tableau 26 : Proportion des écoles du préscolaire disposant des commodités par région et par ordre d'enseignement .....	112
Tableau 27 : Proportion des écoles du préscolaire disposant des commodités par région suivant les zones d'implantation .....	113
Tableau 28 : Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, par milieu, par région et le type d'approvisionnement en eau au préscolaire.	114
Tableau 29 : Personnel enseignant par région, par ordre et par sexe dans le préscolaire.....	117
Tableau 30 : Proportion des enseignants du préscolaire public par sexe suivant le statut .....	118
Tableau 31 : Répartition des salles de classes selon le type de construction par région dans le primaire .....	124
Tableau 32 : Proportion des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant l'ordre d'enseignement .....	125
Tableau 33 : Proportion des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant les zones d'implantation .....	126
Tableau 34 : Répartition des points d'eau par ordre et par milieu au primaire .....	127
Tableau 35 : Proportion du personnel enseignant par région, par ordre et par sexe dans le primaire .....	130

Tableau 36 : Répartition des enseignants du primaire public par sexe selon le statut.....	131
Tableau 37 : Répartition des enseignants du primaire public par statut et par région selon les zones d'implantation des écoles .....	133
Tableau 38 : Proportion des enseignants des écoles primaires du privé par région, par sexe et par qualification.....	134
Tableau 39 : Répartition du nombre d'enseignants dans les écoles communautaires par région, par sexe et par qualification .....	136
Tableau 40 : Taux d'encadrement au préscolaire selon l'ordre d'enseignement.....	140
Tableau 41 : Nombre d'élèves par place assise dans le préscolaire par région et par ordre d'enseignement.....	142
Tableau 42 : Taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves de la maternelle par année d'étude .....	144
Tableau 43 : Taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves des écoles maternelles publiques par année d'études .....	144
Tableau 44 : Taux d'encadrement au primaire selon l'ordre d'enseignement par région.....	149
Tableau 45 : Nombre d'élèves par place assise dans le primaire.....	150
Tableau 46 : Taux de mise à disposition des élèves du primaire de certains manuels essentiels par année d'étude .....	152
Tableau 47 : Taux de mise à disposition des élèves du primaire public de certains manuels essentiels par année d'étude.....	152
Tableau 48: Evolution du budget de l'Etat et du ministère de l'éducation de base entre 2016 et 2020 (en FCFA).....	159
Tableau 49 : Montants des budgets alloués aux administrations du secteur par rapport au budget de l'Etat (en millions FCFA).....	160
Tableau 50: Contribution des Partenaires Techniques et Financiers à l'éducation de base au Cameroun en FCFA .....	162
Tableau 51 : Dépenses d'éducation attribuées par fonction et par ministère en millions FCFA, .....	163
Tableau 52: Évolution des dépenses de l'État et des dépenses d'éducation en millions de FCFA .....	164
Tableau 53: La part du MINEDUB dans les Dépenses Exécutées d'éducation (en millions de FCFA).....	165

Tableau 54: Distribution du budget selon les sources de financement (en FCFA).....	167
Tableau 55: Répartition du budget du MINEDUB par nature de la dépense hors dépense en capital en 2019 (en FCFA) .....	167
Tableau 56: Evolution du montant des ressources allouées aux programmes entre 2016 et 2020 (en FCFA) .....	169
Tableau 57: Coût unitaire par élève (En milliers de FCFA).....	171
Tableau 58: Eléments explicatifs du coût par élève .....	171
Tableau 59 : Evolution du paquet minimum au cours de ces 5 dernières années .....	175
Tableau 60: Les montants transférés aux CTD ces 5 dernières Années (en millions de F CFA) .....	176

# Liste des graphiques

Graphique 1: Pyramide des âges entre 2005 et 2019.....	32
Graphique 2: Situation des enfants réfugiés et de déplacés au Cameroun au 31 décembre 2019.....	45
Graphique 3: Evolution des effectifs d'élèves du préscolaire de 2009/2010 à 2019/2020 .....	52
Graphique 4: Répartition des élèves du préscolaire par région en 2019-2020 .....	52
Graphique 5: Répartition des élèves du préscolaire par sous-système et par sexe en 2019/2020 .....	53
Graphique 6: Répartition des élèves du préscolaire par ordre d'enseignement en 2019-2020 .....	54
Graphique 7: Répartition des effectifs des élèves du préscolaire privé par sous-ordre .....	54
Graphique 8 : Evolution des effectifs d'élèves du préscolaire communautaire (CPC + Ecoles des Parents) de 2013-2014 à 2019-2020 .....	55
Graphique 9 : Répartition des élèves du préscolaire par zone d'implantation et par sexe en 2019/2020 .....	56
Graphique 10: Répartition des élèves du préscolaire par année d'études en 2019/2020 .....	56
Graphique 11: Répartition des élèves du préscolaire par tranche d'âge .....	57
Graphique 12 : Taux brut de préscolarisation en 2019/2020.....	59
Graphique 13: Evolution du Taux Brut de pré scolarisation entre 2007/2008 et 2019/2020 .....	60
Graphique 14 : Evolution des effectifs d'élèves du Primaire de 2010/2011 à 2019/2020 .....	61
Graphique 15 : Evolution des effectifs scolarisés au primaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, du Littoral, de l'Ouest et du Centre de 2015/2016 à 2019/2020 .....	62
Graphique 16 : Répartition des élèves du primaire par sexe et par région en 2019/2020 .....	63
Graphique 17: Proportion des effectifs scolarisés au primaire par genre et par région.....	64

Graphique 18 : Répartition des élèves du primaire en fonction du sous-système d'éducation et du sexe en 2018-2019 .....	65
Graphique 19 : Répartition des élèves du Primaire en fonction de la zone d'implantation et du sexe en 2018/2019 .....	66
Graphique 20 : Proportion des élèves scolarisés au primaire par ordre d'enseignement.....	67
Graphique 21 : Répartition des effectifs des élèves du primaire privé par sous-ordre .....	68
Graphique 22 : Evolution des effectifs d'élèves du primaire communautaire de 2013/2014 à 2019/2020 .....	69
Graphique 23: Proportion des effectifs scolarisés au primaire par année d'études .....	69
Graphique 24 : Répartition des effectifs des élèves du primaire par sexe et par année d'études .....	70
Graphique 25: Proportion précoce et tardive par genre et par année d'études .....	70
Graphique 26 : Proportion des élèves scolarisés dans le primaire vivant avec un handicap par type de handicap.....	72
Graphique 27 : Evolution du taux brut d'accès dans le primaire de 2006/2007 à 2019/2020 .....	76
Graphique 28: Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 2006/2007 à 2019/2020 .....	78
Graphique 29: Cartographie du taux d'achèvement au primaire .....	81
Graphique 30: Evolution du taux d'achèvement dans le primaire de 2006/2007 à 2019/2020 .....	82
Graphique 31: Comparaison de l'impact des crises sur les différents indicateurs de scolarisation du primaire .....	83
Graphique 32: Comparaison internationale du taux brut de scolarisation et du taux d'achèvement au primaire (2015 ou année proche).....	85
Graphique 33: Profil de scolarisation transversal par sexe en 2019/2020 ..	86
Graphique 34: Profils de scolarisation et de rétention pseudo-longitudinal entre les années .....	88
Graphique 35: Courbe du profil de rétention au cycle primaire dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP .....	90
Graphique 36: Courbe du profil de rétention au cycle primaire chez les filles dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP .....	91

Graphique 37: Courbe du profil de rétention au cycle primaire chez les Garçons dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP .....	91
Graphique 38: Evolution du taux de redoublement de 2007 à 2020.....	92
Graphique 39: Pourcentage de redoublement par région en 2019/2020.....	93
Graphique 40: Pourcentage des redoublants par année d'études et par sous-système en 2018/2019 .....	94
Graphique 41 : Evolution du nombre d'écoles au préscolaire de 2014/2015 à 2019/2020 .....	106
Graphique 42 : Evolution du nombre d'établissements préscolaires par sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2019/2020 .....	106
Graphique 43 : Evolution du nombre d'établissements préscolaires selon le milieu de 2014/2015 à 2019/2020 .....	107
Graphique 44 : Evolution du nombre d'établissements préscolaires selon le statut de 2014/2015 à 2019/2020 .....	108
Graphique 45 : Répartition des salles de classes par type de construction et par sous-système d'enseignement au préscolaire .....	109
Graphique 46 : Répartition des salles de classes par type de construction et par ordre d'enseignement au préscolaire .....	110
Graphique 47 : Répartition des salles de classes par type de construction et par milieu au préscolaire.....	110
Graphique 48 : Evolution des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire par ordre d'enseignement au cours des 06 dernières années scolaires .....	116
Graphique 49 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge .....	118
Graphique 50 : Répartition en pourcentage des enseignants du préscolaire public selon le milieu et par région.....	119
Graphique 51 : Evolution du nombre d'écoles au primaire de 2014/2015 à 2019/2020 .....	120
Graphique 52 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon le sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2019/2020 .....	120
Graphique 53 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon le milieu de 2014/2015 à 2019/2020 .....	121
Graphique 54 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon l'ordre de 2014/2015 à 2019/2020.....	121

Graphique 55 : Répartition des salles de classes par type de construction et par sous-système d’enseignement au primaire .....	122
Graphique 56 : Répartition des salles de classes par type de construction et par ordre d’enseignement au primaire .....	123
Graphique 57 : Répartition des salles de classes par type de construction et par milieu au primaire.....	124
Graphique 58 : Evolution des effectifs du personnel enseignant dans le primaire par ordre d’enseignement de 2014/2015 à 2019/2020 .....	129
Graphique 59 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon le statut .....	132
Graphique 60 : Répartition des enseignants dans les écoles primaires privées par région et par sexe.....	134
Graphique 61: Ratio élève par salle de classe au préscolaire .....	137
Graphique 62: Taille moyenne des salles de classe en matériaux définitifs au préscolaire par sous-système, par milieu et par ordre.....	138
Graphique 63: Nombre moyen d’élèves par salle de classe dans le préscolaire par région.....	139
Graphique 64: Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires publiques par région.....	140
Graphique 65 : Répartition du taux d’encadrement dans les écoles maternelles publiques .....	141
Graphique 66: Ratio élève par place assise dans le public et le privé à la maternelle .....	143
Graphique 67: Ratio élève/salle de classe au primaire .....	145
Graphique 68: Taille moyenne des salles de classe au primaire par sous-système, par milieu et par ordre.....	146
Graphique 69: Nombre moyen d’élèves par salle de classe au primaire par région.....	147
Graphique 70: Taille moyenne des salles de classe au primaire publique par région.....	148
Graphique 71 : Répartition du taux d’encadrement au primaire public par région.....	149
Graphique 72: Ratio élève par place assise dans le primaire public et privé .....	151
Graphique 73 : Proportion d’écoles ayant plus de 100 élèves avec moins de 3 enseignants payés par l’Etat dans les écoles primaires publiques .....	153

Graphique 74 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques au Cameroun .....	155
Graphique 75 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques par région.....	156
Graphique 76 : Evolution de la répartition sous-sectorielle des budgets de fonctionnement et d'investissement public dans le secteur de l'éducation .....	161
Graphique 77: Évolution des dépenses d'éducation par nature .....	165
Graphique 78: Répartition des dépenses courantes par ministère .....	166
Graphique 79 : Répartition du budget 2019 du Ministère de l'Education de Base par programmes .....	170
Graphique 80: Moyenne des frais payés par an (FCFA) dans le public par région (Montant déclaré par les ménages).....	173
Graphique 81: Financement initial de l'éducation au primaire en % du PIB (Cameroun).....	174
Graphique 82: Evolution des parts des régions au paquet minimum .....	175
Graphique 83: Evolution des montants transférés aux CTD ces 5 dernières années (en millions de F CFA) .....	176

## Abréviations, sigles et acronymes

<b>APEE</b>	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
<b>BUCREP</b>	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
<b>CAF</b>	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
<b>CAMWATER</b>	Cameroon Water Utilities Corporation
<b>CAPIEMP</b>	Certificat d'Aptitudes Professionnelles des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
<b>CAPIET</b>	Certificat d'Aptitudes Professionnelles des Instituteurs de l'Enseignement Technique
<b>CE1</b>	Cours Elémentaire Première année
<b>CE2</b>	Cours Elémentaire Deuxième année
<b>CEBNF</b>	Centre d'Education de Base Non Formelle
<b>CEI</b>	Coefficient d'Efficacité Interne
<b>CEP</b>	Certificat d'Etudes Primaires
<b>CL2</b>	Class two
<b>CL4</b>	Class four
<b>CL6</b>	Class six
<b>CM1</b>	Cours Moyen Première Année
<b>CM2</b>	Cours Moyen Deuxième Année
<b>CP</b>	Cours Préparatoire
<b>CPC</b>	Centres Préscolaires Communautaires
<b>CTD</b>	Collectivités Territoriales Décentralisées
<b>DEA</b>	Diplôme d'Etudes Approfondies
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DSSEF</b>	Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
<b>ECAM</b>	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
<b>EGMA</b>	Early Grade Mathematic Assessment
<b>EGRA</b>	Early Grade Reading Assessment
<b>ENIEG</b>	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général

<b>ENIET</b>	Ecole Normale d’Instituteurs de l’Enseignement Technique
<b>EPT</b>	Education Pour Tous
<b>FSLC</b>	First School Leaving Certificate
<b>F</b>	Filles/Femmes
<b>G</b>	Garçons
<b>GCE</b>	General Certificate of Education
<b>GPE</b>	Global Partnership for Education
<b>H</b>	Hommes
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IPS</b>	Indice de Parité lié au Sexe
<b>LMD</b>	(Licence- Masters -Doctorat)
<b>MINEDUB</b>	Ministère de l’Education de Base
<b>MINESEC</b>	Ministère des Enseignements Secondaires
<b>MINEFOP</b>	Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>MINESUP</b>	Ministère de l’Enseignement Supérieur
<b>MINRESI</b>	Ministère de la Recherche Scientifique et de l’Innovation
<b>MINJEC</b>	Ministère de la Jeunesse et de l’Education Civique
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAEQUE</b>	Programme d’Amélioration de l’Equité et de la Qualité de l’Education
<b>PAREC</b>	Programme d’Appui à la Réforme de l’Education au Cameroun
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>REM</b>	Ratio Elève/Maître
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
<b>SIGE</b>	Système Intégré de Gestion de l’Education
<b>SIL</b>	Section d’Initiation au Langage
<b>SND</b>	Stratégie Nationale de Développement

<b>T</b>	Total
<b>TAP</b>	Taux d'Achèvement au Primaire
<b>TBA</b>	Taux Brut d'Admission
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TIC</b>	Technologie de l'Information et de la Communication
<b>UAS</b>	Unité des Acquis Scolaires
<b>UNAMAT</b>	Unité d'Animation Maternelle
<b>UNAPED</b>	Unité d'Animation Pédagogique
<b>UNESCO</b>	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
<b>UNHCR</b>	United Nations High Commissioner for Refugees
<b>UNICEF</b>	United Nations Children's Fund
<b>ZEP</b>	Zone d'Education Prioritaire

## Définition de quelques concepts clés

**Activité d'apprentissage :** activité à laquelle un individu participe volontairement avec l'intention d'apprendre.

**Activité éducative :** activité volontaire comportant une forme de communication destinée à susciter l'apprentissage.

**Âge scolaire :** nombre d'années ou fourchette d'âges durant lesquelles les enfants sont légalement tenus d'aller à l'école.

*Exemple : pour l'enseignement obligatoire (niveau primaire), l'âge scolaire est de 6 - 11 ans et l'âge théorique d'entrée de 6 ans.*

**Alphabétisation :** pour l'UNESCO (1990), l'alphabétisation est une forme d'éducation qui fait acquérir à un individu ou groupes d'individus, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un niveau de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société tout au long de la vie et de participer efficacement au développement économique, social et culturel de celui-ci. »

**Année d'étude :** un cycle spécifique d'instruction au niveau de l'enseignement initial correspondant généralement à une année scolaire. Les élèves de la même année d'étude ont généralement un âge similaire. Les termes « classe » ou « cohorte » sont aussi utilisés.

**Apprentissage informel :** formes d'apprentissages intentionnelles ou volontaires mais non institutionnalisées. Elles sont par conséquent moins organisées et moins structurées que l'enseignement formel. L'apprentissage informel peut comprendre des activités d'apprentissage se déroulant dans la famille, sur le lieu de travail, dans la communauté locale et dans la vie quotidienne, sur une base autodirigée par la famille ou la société.

**Centre Préscolaire Communautaire** : structure communautaire créée pour accueillir les enfants de 3 à 5 ans. Elles sont le plus souvent implantées en zone rurale, là où les écoles maternelles formelles n'existent pas.

**Cycle scolaire** : succession des cours qui conduisent à la fin des études d'un niveau donné.

Exemple : *Cycle primaire (SIL → CM2)*

**Demande d'éducation** : ensemble des nécessités ou des attentes, besoins en éducation.

**Déperdition scolaire** : l'expression déperdition scolaire fait référence à l'incidence de deux phénomènes : abandon scolaire et redoublement en milieu scolaire.

**Enseignement fondamental** : socle commun de compétences minimales que doit avoir tout enfant au sortir de l'école. Le socle commun réalise le droit à l'éducation pour tous, droit qui ouvre la porte à l'exercice des autres droits humains fondamentaux. Le socle commun valorise aussi le capital humain comme facteur et condition nécessaire du développement.

**Enseignement professionnel** : enseignement destiné à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers. L'enseignement professionnel se situe généralement au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et comprend l'instruction générale, une formation pratique de base permettant le développement des qualifications nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé et les études techniques théoriques en rapport avec ce métier. L'enseignement professionnel est diplômant.

**Éducation** : action d'éduquer, de former, d'instruire quelqu'un. L'éducation peut être définie comme un processus de transmission des connaissances et d'acquisition des valeurs dont le but est de permettre à l'individu d'agir plus efficacement dans son milieu naturel et social en tant que citoyen.

**Éducation de base non formelle** : pour l'UNESCO (1990), l'éducation de base non formelle est « celle qui fait acquérir à l'individu, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un niveau de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer efficacement au développement économique, social et culturel de celui-ci. »

**Éducation extrascolaire** : elle est appréhendée comme cette forme d'éducation offerte aux jeunes en dehors des structures scolaires classiques essentiellement par des méthodes pédagogiques non directives.

**Education préscolaire** : ensemble des programmes qui prennent en compte les enfants de 4 à 5 ans. Elle couvre les aspects suivants : santé de l'enfant, protection, éveil, éducation et environnement.

**Ecole** : l'école est entendue comme un établissement où se dispensent des enseignements et qui comprend les élèves, le personnel enseignant, une administration propre.

Ainsi, on peut trouver plusieurs écoles localisées sur un même site. Il advient que deux écoles publiques avec deux administrations différentes partagent les mêmes salles de classe, à travers le système de double vacation.

**Environnement scolaire** : ensemble des caractéristiques propres de l'école qui concourent au bien-être et au confort des élèves.

**Enfant non scolarisé** : enfant qui appartient au groupe d'âge officiellement défini comme étant d'âge scolaire, mais qui n'est pas inscrit à l'école.

**Indice de parité filles /garçons lié au Taux de Scolarisation** : rapport du taux de scolarisation des filles au taux de scolarisation des garçons.

**Infrastructures** : ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement d'une école (salles de classe, bibliothèque, aires de jeux aménagées...)

**Offre d'éducation** : quantité des biens et services mise à la disposition du système éducatif.

**Population scolarisable** : ensemble des enfants en âge scolaire, c'est à-dire toute la population susceptible d'être scolarisée suivant le niveau d'enseignement :

- 4 à 5 ans pour l'enseignement maternel ;
- 6 à 11 ans pour l'enseignement primaire.

Ce terme renvoie aussi à la notion de **demande potentielle d'éducation**.

**Population scolarisée** : ensemble des enfants effectivement inscrits à l'école.

**Proportion des redoublants** : pourcentage des redoublants parmi les effectifs d'un cours, d'une année donnée.

**Ratio élèves par maître** : nombre moyen d'élèves par enseignant.

**Ratio élèves par classe** : nombre moyen d'élèves par salle de classe.

**Régime de fonctionnement des écoles** : au Cameroun, le fonctionnement des écoles primaires publiques n'est pas homogène. Il varie d'un établissement à un autre en fonction d'un certain nombre de critères. Le plus courant étant de pallier l'insuffisance en salles de classe.

Ainsi, l'on trouve des écoles ayant le fonctionnement ci-après selon les cas :

### **1. Plein-temps**

Le plein temps est une organisation des enseignements de 7h30 à 14h00 pour le primaire et de 7h30 à 13h30 pour le préscolaire, conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, une dérogation a été accordée aux écoles privées qui peuvent aller jusqu'à 15h30.

### **2. Double vacation**

Le système de double vacation consiste en l'utilisation des mêmes salles de classe par deux groupes pédagogiques appartenant à deux écoles (publiques) différentes. Un groupe pédagogique occupe les locaux le matin (7h30-12h20), l'autre dans l'après midi (12h30-17h30) et inversement la semaine

suivante. Chaque groupe est une école autonome avec son administration propre.

### **3. Mixte**

Dans un établissement mixte, certaines classes fonctionnent sous le système de mi-temps et d'autres à plein temps. La priorité est accordée aux classes des finissants (cours moyen deuxième année), qui préparent les examens de sortie du cycle : le Certificat d'Etudes Primaires (CEP), le concours d'entrée en 6<sup>ème</sup> pour l'enseignement général et celui d'entrée en 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement technique.

**Taux d'abandon :** pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui quittent le cycle au cours ou à la fin de l'année scolaire.

**Taux d'achèvement :** rapport de l'effectif des nouveaux entrants en fin d'un cycle donné à l'effectif de la population d'âge officiel de la classe de fin de ce cycle.

**Taux brut d'admission :** rapport de l'effectif des nouveaux entrants dans un cycle à l'effectif de la population d'âge théorique d'entrée dans ce cycle.

**Taux brut de scolarisation :** rapport de l'effectif de la population scolarisée à l'effectif de la population scolarisable.

**Taux de promotion ou taux de promotion apparent :** pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée, qui passent dans le cours immédiatement supérieur l'année suivante.

**Taux de redoublement :** pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui reprennent le même cours l'année suivante.

# Préface



Le Cameroun a adopté en novembre 2020, sa Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30), dont l'un des principaux axes stratégiques est le **développement du capital humain** à travers la mise en œuvre des stratégies sectorielles à vocation sociale (éducation et formation, santé, protection sociale, emploi, ...)

L'objectif gouvernemental assigné par ce nouveau cadre de référence au **Secteur de l'Education et de la Formation** est de « *promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer.* »

Cet objectif se décline en quatre objectifs spécifiques pour l'éducation de base à savoir :

- Garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ;
- Atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ;
- Réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ;
- Promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes analphabètes.

Pour opérationnaliser cette vision et faciliter la réalisation des objectifs sus évoqués, le Ministère de l'Education de Base s'est fixé pour objectif stratégique *d'assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants d'âges scolaires, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés précocelement et aux adultes analphabètes.* Au plan structurel, l'action du Ministère de l'Education de Base s'articule autour de quatre programmes dont trois opérationnels et un support, à savoir :

- ✓ Le programme 196 « **Universalisation du cycle primaire** » qui adresse les questions d'accès, de rétention, d'achèvement ainsi que de la qualité de l'éducation au cycle primaire ;

- ✓ Le programme 197 « **Développement du Préscolaire** » dont l'essentiel des interventions est consacré à l'amélioration de l'offre préscolaire publique, au soutien du préscolaire communautaire et à l'encouragement de l'initiative privée formelle ;
- ✓ Le programme 199 « **Alphabétisation** » dont l'objectif est de d'accroître la population alphabétisée, d'offrir des perspectives d'éducation et de formation aux enfants non scolarisés, et de promouvoir la pratique orale et écrite des langues nationales ;
- ✓ Le programme 198 « **Gouvernance et Appui Institutionnel** », qui consacre le dispositif d'information statistique de la « Carte scolaire » et accompagne la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels à travers la mobilisation et la mise à disposition des ressources.

La carte scolaire du MINEDUB est un système permanent de collecte des données statistiques des établissements scolaires publics/et privés du système d'enseignement formel et non formel établis sur le territoire national. Sur cette base, elle permet de produire chaque année, **l'Annuaire Statistique du MINEDUB** et le **Rapport d'Analyse des Données Statistiques** y afférent.

Le présent Rapport dresse une analyse globale :

- des scolarisations ;
- de l'efficacité interne et des enfants hors du système éducatif de base ;
- de la qualité de l'offre éducative et des conditions d'apprentissage ;
- du coût et du financement de l'éducation ;
- de l'équité dans l'éducation de base.

Ces analyses sont faites sur la base d'indicateurs utilisant les données sur les élèves, les enseignants, les salles classes, les commodités et équipements. Ces collectées lors du recensement scolaire et issues des différences sources de données, notamment le RGPH pour les données relatives à la population, les enquêtes auprès des ménages et les études thématiques basées sur l'éducation d'une part et, les données financières des comptes nationaux d'autre part. Ces indicateurs sont présentés sous forme de ratio, d'écart de performance, de taux et de pourcentage afin de les rendre compréhensibles au grand public et utiles pour le suivi de l'évolution et le pilotage du sous-secteur.

De nombreux défis continuent d'interpeller le sous-secteur éducation de base dont entre autres ceux :

- (i) L’élargissement de l’offre éducative aux groupes défavorisés, à savoir les enfants vivant en zones rurales,
- (ii) le développement d’une éducation préscolaire de qualité ;
- (iii) la demande sociale d’éducation qui ne cesse de croître, la pauvreté au sein des communautés et le handicap ;
- (iv) la persistance des abandons scolaires malgré la baisse significative du taux de redoublement ;
- (v) la persistance des disparités observées selon le sexe, la localisation administrative (régions, départements,...) et le milieu (zone urbaine et rurale);
- (vi) l’iniquité d’accès des enfants à la scolarisation, indépendamment du niveau de revenu des familles.

Cet objectif accorde une place importante au développement de la petite enfance, celui de « *faire en sorte que tous les enfants, filles et garçons aient accès à des activités de développement et de soin de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire de qualité* ».

Ces défis doivent guider nos actions quotidiennes pour une d’éducation de base (i) **plus inclusive** en permettant à tous les enfants d’âges scolaires d’acquérir les compétences de base requises grâce à une scolarisation primaire complète et, (ii) **équitable**, à travers la mise en œuvre efficace des politiques favorisant la réduction des inégalités de réussite scolaire.

Je saisissais l’occasion que m’offre la publication de ce Rapport pour exprimer mes sincères remerciements à tous nos partenaires institutionnels dont l’exploitation des différents travaux d’envergure nationale a contribué à l’élaboration du diagnostic du sous-secteur éducation de base. Ma reconnaissance va également à l’endroit de nos Partenaires Techniques et Financiers qui, par leurs actions et leur collaboration, contribuent de manière constante au renforcement des capacités de nos ressources humaines dans l’optique d’une meilleure production des données statistiques de qualité et au développement du sous-secteur de l’éducation de base en général.

**Le Ministre de l’Education de Base**

## Résumé exécutif

En 2019, environ 42% des Camerounais avaient moins de 15 ans, autant d'enfants et de jeunes qu'il faut, entre autres, éduquer, soigner et à qui il faut offrir des opportunités d'emploi. Les projections montrent que la population en âge d'entrer en 1<sup>er</sup> année du cycle du primaire devrait atteindre plus d'un million d'enfants chaque année d'ici à 2030. Selon la répartition par région, la région de l'Extrême-nord demeure celle ayant la plus forte demande d'enfants en âge scolaire, avec 22% pour la tranche 4-5 ans et 20% pour la tranche 6-11 ans. La zone d'éducation prioritaire qui regroupe les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-nord et du Nord, concentre près de 45% de la demande de préscolarisation (4-5 ans) et environ 42% pour la scolarisation au cycle primaire (6-11 ans).

Les effectifs des enfants scolarisés dans le sous-secteur de l'éducation de base sont en hausse continue depuis plusieurs années. En effet, en moyenne annuelle entre 2012 et 2016, la croissance est de 3,9%. Par la suite, on observe une baisse moyenne annuelle de 3,2% entre 2016 et 2018, avant un retour à l'accroissement de 4,4% entre 2018 et 2020. Cependant, lorsqu'ils sont confrontés à la demande potentielle d'éducation, les indicateurs de scolarisation sont encore faibles.

Ainsi, au cycle préscolaire, le taux brut de scolarisation (TBS) était de 38,83% en 2019-2020. Cet indicateur est particulièrement faible dans la région de l'Extrême-Nord, soit 7,57%, où la demande de préscolarisation est l'une des plus élevées du pays. En revanche, Ce même indicateur était de 114,7% au primaire pour la période considérée. Toutefois cette valeur supérieure à 100% masque beaucoup de disparités et est particulièrement influencée par les redoublements dans le système. Pour les deux niveaux d'enseignement, le TBS présente des valeurs supérieures à la moyenne des pays de la sous-région (CEEAC) et de l'Afrique Sub-saharienne (ASS).

Dans l'ensemble, l'observation des indicateurs de scolarisation révèle que l'accès universel au cycle primaire est loin d'être atteint, car l'on a observé une tendance baissière de ce taux au fur et à mesure que l'on avance dans le cycle primaire. En effet, sur 100 élèves inscrits à l'école primaire, Seuls 71 atteignent la classe du CM2. Au problème d'achèvement s'ajoutent les

problèmes liés aux crises sociopolitiques dans certaines régions du pays, la prévalence de la pandémie de Covid-19, la persistance des abandons dans le système, etc. Tous ces fléaux combinés ont considérablement affaibli le système éducatif national, particulièrement dans les régions où des défis structurels étaient déjà présents. Il en résulte un coefficient d'efficacité interne d'environ 65% au primaire en 2019-2020. Par rapport à 2018-2019, le coefficient d'efficacité interne (CEI) est resté stable. L'observation des coefficients partiels montre que le CEI avec les redoublements est plus faible que le CEI en raison des abandons dans le système. L'amélioration du CEI global passe donc en toute logique par la limitation des redoublements.

En effet, lorsqu'ils redoublent, les enfants camerounais sont susceptibles d'abandonner l'école et de grossir la population des enfants déscolarisés. Pour donner à ces enfants qui n'ont jamais été à l'école ou qui ont été déscolarisés précocement, des compétences leur permettant de s'épanouir et de s'insérer dans la vie sociale et économique. , les offres d'éducation de base non formelle ont été développées dans le système. Si l'on peut saluer à juste titre l'existence de ces programmes au Cameroun, l'on peut en revanche déplorer le faible nombre d'enfants inscrits qui est de 20 507 enfants en 2019-2020 pour un stock de 100 000 enfants.

Outre la contrainte démographique forte qui, à elle seule, constitue un risque majeur, le Cameroun présente un certain nombre de risques naturels ou humains qui fragilisent davantage le développement du pays dans son ensemble et du système éducatif en particulier. Il s'agit notamment de l'insécurité alimentaire, des inondations et plus encore depuis ces derniers temps des mouvements de populations liés, entre autres, aux conflits armés. Les crises sécuritaires sont présentes dans cinq régions du pays (Adamaoua, Est, Extrême-nord, Nord-ouest et Sud-ouest). La psychose créée par l'insécurité a entraîné la fermeture de plusieurs écoles dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, ainsi que dans certains départements de la région de l'Extrême-nord (Logone et Chari, Mayo-sava, Mayo-tsanaga). L'insécurité continue de provoquer un afflux massif de personnes déplacées internes et de réfugiés dans les villages et dans certaines écoles.

En mars 2020, le Cameroun a accueilli 420 774 réfugiés et demandeurs d'asile dont 201 207 en âge d'être scolarisés (préscolaire, primaire et

secondaire). Mais seulement 3 enfants réfugiés sur 10 étaient scolarisés au préscolaire et un enfant sur deux au primaire.

Enfin, toujours en mars 2020, l'on a enregistré le déplacement forcé de plus d'un million de personnes (dont 51% d'enfants en âge de scolarisation) à l'intérieur du pays, principalement dans les régions de l'Extrême-nord, de l'Adamaoua, du Centre, de l'Ouest, du Littoral, du Nord-ouest et du Sud-ouest. Cependant, lorsqu'on confronte, les effectifs des élèves déplacés scolarisés à la demande potentiel 1 d'éducation chez les enfants déplacés, on observe des faibles taux de scolarisation ; 14% seulement pour les enfants de la tranche 4-5 ans et 67% chez les enfants de la tranche 6-11 ans.

Le nombre d'écoles maternelles ouvertes et fonctionnelles est passé de 9 175 en 2014/2015 à 10 678 en 2019/2020, soit un accroissement moyen annuel de 3,31% pendant cette période. Le réseau des écoles préscolaires regroupe 22 129 salles de classe dont 18 935, soit 85,57% en matériaux définitifs. Toutes ces écoles permettent l'encadrement de 567 181 élèves par 28 132 enseignants, dans 20 317 salles de classe.

L'offre publique s'est légèrement renforcée. En effet, 174 809 élèves sont encadrés dans 5 674 salles de classe par 10 185 enseignants. Le réseau des établissements préscolaires publics recensés regroupe 4 142 écoles pour 6 014 salles de classe dont 72,98% en matériaux définitifs. Cette année encore, l'on observe que le nombre d'enseignants dans le secteur privé est plus élevé (17 947) par rapport au secteur public (10 185) avec une quasi-féminisation du personnel enseignant dans le préscolaire soit près de 97% d'enseignantes. 36,6% des enseignants du public dans le préscolaire sont de catégorie « contractualisés » contre 18,4% de « maîtres des parents ». L'offre privée dans ce compartiment du système éducatif est mieux dotée en commodités que l'offre publique.

Dans les écoles maternelles une enseignante encadre en moyenne 20 élèves. L'analyse par région, des enseignants pris en charge par le budget de l'Etat dans le préscolaire public montre que les régions de l'Extrême-Nord (49/1), de l'Adamaoua (37/1), de l'Est (27/1) et du Nord (29/1) présente de plus faibles taux d'encadrement.

De l'année scolaire 2014/2015 à 2019/2020, le nombre d'écoles primaires est passé de 19 136 à 19 904. Ainsi en 2019/2020, ces écoles ont permis

l'encadrement de 4 578 708 élèves dans 94 289 salles de classe. Parmi les 105 014 salles de classe répertoriées (dont 94 289 occupées), 86 154 soit 82,04% sont en matériaux définitifs.

S'agissant du secteur, 12 972 écoles ont été recensées pour 62 280 salles de classe dont 79,48% (49 500) sont en matériaux définitifs. Ces écoles ont permis l'encadrement de 3 459 294 élèves dans 56 067 salles de classe.

L'offre scolaire privée est mieux dotée en commodités essentielles (électricité, eau potable, aires de jeux, clôture, toilettes...) que l'offre publique.

Au niveau national, tous ordres confondus dans le primaire, une salle de classe regroupe en moyenne 49 élèves. Ce ratio est de 62 élèves par salle de classe dans le public contre 28 dans le privé formel et 69 dans le communautaire et écoles des parents.

Le système offre seulement 5 places assises pour 6 élèves. Le primaire public est dans la même tendance avec 2 places assises disponibles pour 3 élèves tandis que le privé formel dispose de 4 places assises pour 3 élèves.

Le cycle primaire a enregistré en 2019/2020, 59 071 enseignants dans le public et 40 521 dans le privé, soient respectivement 59% et 40%, Sur 100 347 enseignants chargés de classe, 55% sont des femmes. Les écoles primaires relevant du privé emploient 66% d'enseignants (femmes et hommes) qualifiés.

Le taux d'encadrement est de 46 élèves pour 1 enseignant dans le primaire. Ce taux est de 59 élèves pour 1 enseignant dans le primaire public, 26 élèves pour 1 enseignant dans le privé et de 73 élèves pour 1 enseignant dans les écoles communautaires. Il est bon de noter que 47% d'écoles primaires publiques scolarisant plus de 100 élèves ont moins de trois enseignants payés par l'Etat.

Les ressources mobilisées pour le primaire sont en deçà de la norme retenue pour l'atteinte de la scolarisation primaire universelle. Une partie des ressources du secteur est allouée à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Toutefois, le poids financier à la charge des familles reste important. En effet

la part du budget réservée au secteur tourne autour de 15% alors que les partenaires au développement souhaitent la voir élevée autour de 20%. Dans le sous-secteur de l'éducation de base, le MINEDUB bénéficie de 31% de cette part contre 45 % recommandée par ces mêmes partenaires pour se donner les moyens de relever les nombreux défis qu'impose une école inclusive et de qualité au sens de l'ODD4.

L'accélération de la décentralisation dont la dotation est fixée à 15% mais qui reste autour de 7%, permettrait au sous-secteur de bénéficier davantage de ressources pour mieux financer ses programmes notamment le préscolaire qui reste encore non obligatoire et payant : la part du budget allouée au programme qui soutient ce niveau d'étude tourne autour de 7% ; soit 10 fois moins que le programme Universalisation.

# Chapitre 1 : Contexte général du développement de l'éducation de base

## 1.1. Contexte démographique

Sur la base des analyses et projection du BUCREP<sup>1</sup>, la population du Cameroun connaît un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5% depuis 2005, passant ainsi de 17 463 836 habitants en 2005 à environ 22 179 707 et 24 348 251 habitants respectivement en 2015 et 2019. La population devrait ainsi atteindre 27 538 142 en 2025. Ces projections nationales présentent quelques différences avec celle de l'Organisation des Nations Unies, dont les estimations indiquent, pour le Cameroun, une population totale de 25 876 000 habitants en 2019 (avec un taux d'accroissement de 2,7 % entre 2005 et 2019). De même, on note une population marquée par une légère prédominance des femmes sur la période 2005-2025.

**Tableau 1 : Projection de la population du Cameroun de 2005 à 2025**

Années	2005	2015	2019	2025
<b>Population</b>	<b>17 463 836</b>	<b>22 179 707</b>	<b>24 348 251</b>	<b>27 538 142</b>
<b>Hommes</b>	8 632 036	11 224 693	12 026 108	13 601 661
<b>Femmes</b>	8 831 800	10 955 014	12 322 143	13 936 481
Taux d'accroissement moyen annuel (%)	2,8	2,8	2,5	2
Pourcentage de la population féminine	50,6 %	50,6%	50,6 %	50,6 %

Source : RGPH 2005 et Projections démographiques

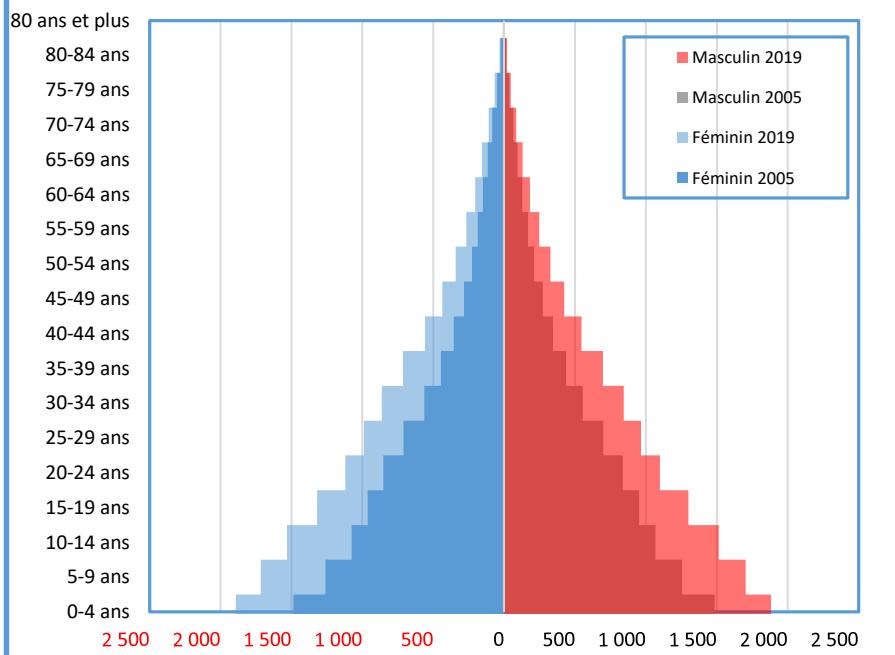
En analysant la structure par âge de la population camerounaise, on constate une population qui est extrêmement jeune. La pyramide des âges est caractérisée par une base très élargie et un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'âge avance. Le graphique 1 ci-dessous met

---

<sup>1</sup> Avec le dernier RGPH du Cameroun datant de 2005, il va de soi qu'après plus d'une dizaine d'années, le degré de confiance accordé aux projections de la population qui en découlent s'amenuise. De plus, la non-disponibilité des données récentes prenant en compte les effets de mouvements de population dus à la situation sécuritaire que connaît le Cameroun et ses pays voisins contribue davantage à réduire le niveau de confiance des données disponibles.

en évidence la continuité de l'élargissement de la pyramide des âges entre 2005 et 2019.

**Graphique 1: Pyramide des âges entre 2005 et 2019**



**Source :** Extrait du RESEN Cameroun 2019 d'après les projections de l'Organisation des Nations Unies

Le graphique 1 révèle que les enfants de moins de 15 ans représentent 42 % de la population et ceux de moins de 30 ans, 70 %. La population en âge scolaire (4-23 ans) représente 53 % de la population pour un effectif global estimé à 12,8 millions d'habitants en 2019 contre 9,4 millions en 2005, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,3 %. Ces chiffres indiquent d'une part, le poids important des enfants et des jeunes à scolariser pour la population adulte en âge de travailler qui en assure de fait le financement et, d'autre part, le poids démographique qu'exerce cette tranche d'âge sur le système éducatif en termes d'offre scolaire. Selon les projections du BUCREP, elle atteindra presque 14,4 millions en 2025.

**Tableau 2 : Projection de la population scolarisable**

Années	2005	2015	2019	2020	2025
<b>Population totale</b>	<b>17 766 561</b>	<b>22 179 707</b>	<b>24 348 251</b>	<b>24 910 305</b>	<b>27 840 083</b>
3-5 ans <sup>2</sup>	1 637 682	2 094 826	2 236 405	2 290 054	2 438 309
6-11 ans	2 860 362	3 713 556	3 961 245	4 059 653	4 232 781
12-15 ans	1 708 700	2 120 693	2 322 712	2 369 058	2 595 616
16-18 ans	1 181 046	1 427 916	1 581 241	1 616 749	1 904 771
19-24 ans	2 036 104	2 509 939	2 774 301	2 847 188	3 209 774
Total tous âges	<b>9 423 894</b>	<b>11 866 930</b>	<b>12 875 904</b>	<b>13 182 702</b>	<b>14 381 251</b>

Source : RGPH 2005 et Projections démographiques

## **1.2. Environnement institutionnel et organisationnel de l'éducation au Cameroun**

### **1.2.1. Environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun**

La loi N° 98/004 du 4 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun dispose en son article 15 que : (1) le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme ; (2) les sous-systèmes éducatifs sus évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications.

Au sein de ces deux sous-systèmes, l'on rencontre deux ordres d'enseignement : l'enseignement public et l'enseignement privé. Le privé comprend les sous-ordres suivants : laïc, confessionnel catholique, confessionnel protestant et confessionnel islamique.

Sur le plan géographique les écoles sont implantées en zones rurales et urbaines. Les élèves sont inégalement répartis dans les différentes circonscriptions administratives. Ainsi, les écoles des grandes villes et leurs périphéries présentent des effectifs pléthoriques qui obligent le recours au système de double-vacation (mi-temps).

---

<sup>2</sup> La tranche d'âge officielle de scolarisation au préscolaire est de 4-5 ans, bien que les données administratives du recensement de la population scolarisée relèvent la présence des enfants de 3 ans dans le préscolaire privé particulièrement.

Pour réduire ces inégalités, les pouvoirs publics ont érigé certaines localités en Zones d'Education Prioritaire (ZEP), notamment les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord. Mais, malgré les efforts fournis par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement, de nombreuses poches de sous-scolarisation demeurent dans les autres régions et grandes villes du pays. Par ailleurs, le besoin en enseignants persiste et impose le recours au système de classes multigrades.

L'article 161 de la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées renforce davantage l'environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun, en ce sens que depuis l'avènement du processus de décentralisation, l'Etat a procédé au transfert de certaines compétences aux communes, telles qu'en matière d'Education (161.a.), d'Alphabétisation (161.b.) et de Formation Technique et Professionnelle (161.c.). Le but visé étant d'assurer une gestion participative par les Collectivités Territoriales Décentralisées des structures d'éducation et de la formation

### **1.2.2. Environnement organisationnel de l'éducation au Cameroun**

Le secteur de l'éducation et de la formation est encadré par plusieurs ministères :

- ✓ le Ministère de l'Education de Base en charge de l'enseignement maternel (préscolaire), de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation ;
- ✓ le Ministère des Enseignements Secondaires qui intègre l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et l'enseignement normal ;
- ✓ le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en charge de la formation professionnelle ;
- ✓ le Ministère de l'Enseignement Supérieur, en charge des études post-baccalauréat ;

- ✓ le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique qui s'occupe de l'éducation citoyenne et morale de la jeunesse.
- ✓ En dehors de ces cinq ministères, d'autres ministères contribuent également à l'éducation et à l'encadrement des jeunes et des adultes, l'on peut citer le Ministère des Sports et de l'Education Physique ;
- ✓ le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- ✓ le Ministère des Affaires Sociales ;
- ✓ le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- ✓ le Ministère de la Santé Publique ;
- ✓ etc.

La mise en œuvre des missions de formation et d'éducation des citoyens se déroulent dans les cycles de formation structurés ainsi qu'il suit :

#### **1.2.2.1. Cycle préscolaire**

De manière générale, l'école maternelle camerounaise est une institution de première éducation d'une durée de deux ans. Elle accueille les enfants de 4 ans pour la première année et de 5 ans pour la deuxième année. L'Etat, dans le DSSEF 2013-2020, s'est engagé à développer le préscolaire communautaire. Cette volonté s'est traduite par la signature du Document de Politique Nationale de Développement du Préscolaire et la Stratégie de mise en œuvre du préscolaire à base communautaire. L'Etat a amorcé la couverture des zones rurales par des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) depuis la rentrée scolaire 2016-2017.

#### **1.2.2.2. Cycle primaire**

L'enseignement primaire comporte trois (3) niveaux de deux ans chacun :

- le niveau 1 comporte la Section d'Initiation au Langage (SIL) et le Cours Préparatoire (CP) ;
- le niveau 2 comporte les classes de Cours Elémentaire Première Année (CE1) et de Cours Elémentaire Deuxième Année (CE2) ;

- le niveau 3 comporte les classes de Cours Moyen Première Année (CM1) et de Cours Moyen Deuxième Année (CM 2).

La fin du cycle primaire est sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) pour le sous-système francophone et le First School Leaving Certificate (FSLC) pour le sous-système anglophone. L'enseignement primaire, pour les deux sous-systèmes dure six (6) ans.

A l'intérieur d'un même niveau, la promotion est collective est admise, conformément à la règlementation en vigueur. Toutefois, le redoublement d'un élève peut être autorisé exceptionnellement à la requête du parent concerné (*Arrêté 315/B1/1464/MINEDUB du 21 février 2006*).

Chaque école est placée sous l'administration du Conseil d'école, dirigé par le président du conseil et de la direction d'école dirigée par le directeur d'école. A chaque niveau, il existe un animateur qui coordonne les activités pédagogiques.

Les écoles primaires d'un arrondissement sont placées sous l'autorité d'un Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base (IAEB), qui exerce des fonctions administratives et pédagogiques. Un groupe d'écoles proches constitue un bassin pédagogique, lieu de rencontre des enseignants lors des Unités d'Animation Pédagogiques (UNAPED et UNAMAT) et des Journées Pédagogiques. Il existe des Ecoles d'Application, annexées aux Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général, sous l'autorité du Délégué Départemental de l'Education de Base.

### **1.2.2.3. Alphabétisation et Education de Base Non Formelle**

On estime à environ 27%, le pourcentage d'enfants qui n'achèvent pas le cycle primaire et par conséquent, n'acquièrent pas les compétences de base nécessaires à un alphabétisme durable et irréversible. Il en résulte que la demande en AEBNF tend à s'accroître, amplifiée du reste par les facteurs tels que la marginalisation sociale, l'enclavement de certaines zones, l'analphabétisme de retour, la pauvreté et les autres effets néfastes de la crise

économique. Les pouvoirs publics ont davantage pris conscience de l'importance de l'AEBNF et s'emploient à en faire un levier du développement, dans la perspective de l'atteinte de l'émergence économique et sociale du Cameroun à l'horizon 2035 et en respect de leurs engagements vis-à-vis de la communauté internationale.

L'Alphabétisation et l'Education de Base Non Formelle constituent donc des offres alternatives d'éducation et de formation dans le secteur non formel. L'alphabétisation recouvre les activités portées vers l'acquisition de l'aptitude à lire, écrire et compter d'une part et, le développement des compétences de vie courante ainsi que des activités génératrices de revenus (AGR), d'autre part. L'éducation de base non formelle est développée pour les enfants en âge scolaire qui ne sont jamais allés à l'école ou qui en sont sortis prématurément à l'effet de leur permettre de poursuivre leur scolarité, pour ceux qui ont des aptitudes, ou de solliciter une formation professionnelle dans un domaine d'activité donné.

Les activités d'alphabétisation des adultes se déroulent dans les Centres d'Alphabétisation Formelle (CAF), tandis que celles liées à l'éducation de base non formelle des enfants non scolarisés le sont dans les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF).

#### **1.2.2.4. Cycle Secondaire**

L'enseignement secondaire dure sept (7) ans dans les deux sous-systèmes, francophone et anglophone. Il se subdivise en deux branches qui sont : l'enseignement secondaire technique et l'enseignement secondaire général.

Dans le sous-système anglophone, le premier cycle dure cinq (5) ans et est sanctionné par le diplôme du General Certificate of Education Ordinary Level (GCE OL) tandis que le second cycle dure deux (2) ans, sanctionné par le General Certificate of Education Advance Level (GCE AL).

Le premier cycle dans le sous-système francophone de l'enseignement général et de l'enseignement technique dure 4 ans. Il est

sanctionné respectivement par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Le second cycle dans ces deux types d'enseignement dure 3 ans et est sanctionné par le diplôme de Baccalauréat.

Le Gouvernement s'est engagé dans la professionnalisation des enseignements avec la création au cours de l'année 2016/2017 des Lycées Techniques Agricoles à Maroua et à Yabassi.

L'enseignement normal, d'une durée de 1 à 3 ans selon le diplôme d'entrée, est développé dans les ENIEG et les ENIET où sont respectivement formés les instituteurs de l'enseignement général et de l'enseignement technique. Il est sanctionné par le diplôme de CAPIEMP et de CAPIET.

#### **1.2.2.5. Cycle supérieur**

Les universités et les grandes écoles assurent la formation des jeunes après l'obtention du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent dans le sous-système francophone et du General Certificate of Education GCE (Advance Level) dans le sous-système anglophone. Les récentes réformes ont permis la mise en place du système LMD (Licence-Masters-Doctorat) et un grand engagement vers la professionnalisation des enseignements.

Le système LMD a démarré effectivement dans les universités au lendemain de la déclaration des Chefs d'Etat de la CEMAC en 2007. Les objectifs du système LMD au Cameroun visent : (i) le développement par la contribution à la croissance de l'économie nationale et la promotion de l'emploi des diplômés ; (ii) le développement social, culturel et humain par la formation d'une nouvelle génération de cadres dotés d'une solide formation citoyenne et aptes à répondre aux défis de développement durable aux plans national et de la sous-région de l'Afrique Centrale et ; (iii) la promotion de la formation à la recherche par la recherche comme facteur d'appui au développement en partenariat avec les milieux socioprofessionnels.

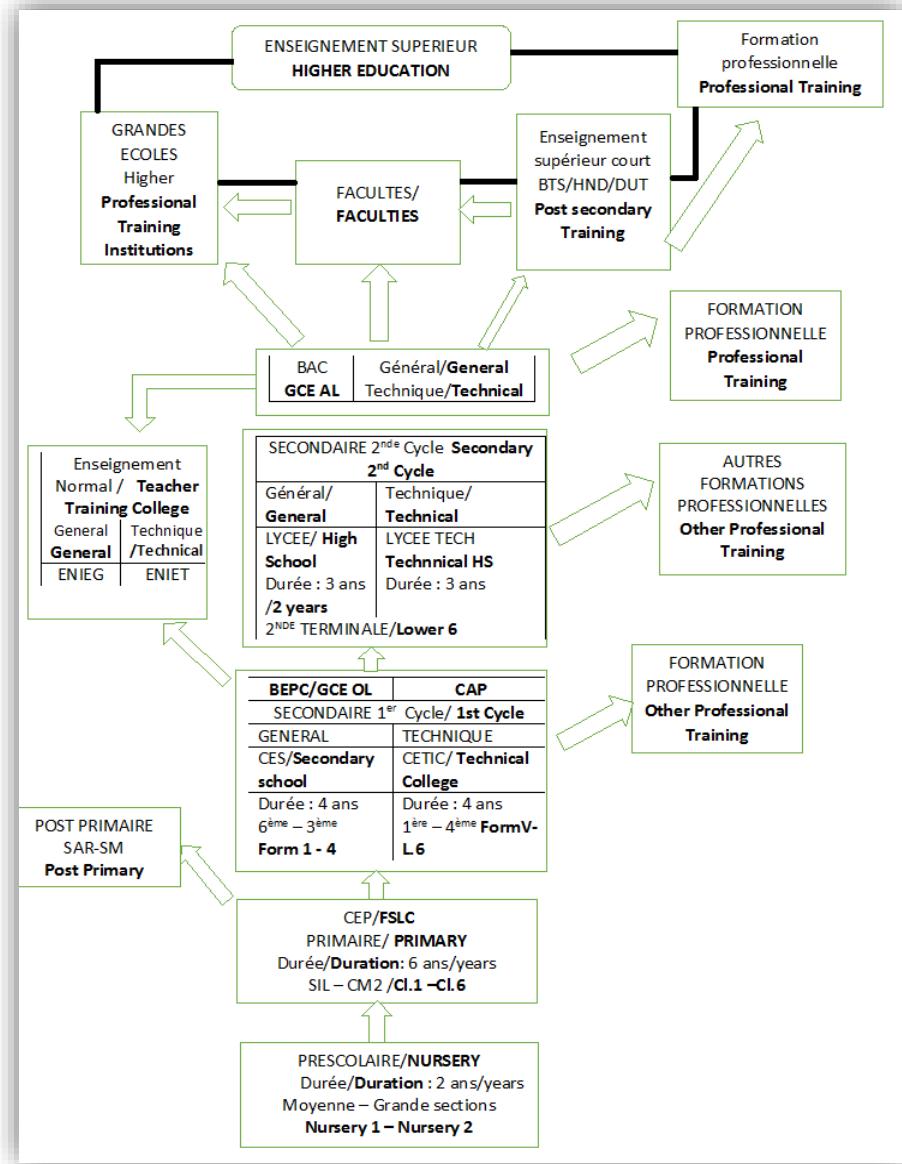
Dans le même niveau, le BTS/HND/DUT/DSEP sanctionne les deux premières années d'études tandis que la Licence sanctionne le parcours académique aux termes des trois premières années d'études dans une faculté. Le Master, qui se fait en deux ans et prépare l'étudiant à la recherche fondamental ou appliquée dans les problématiques relevant de son champ de spécialisation. Il remplace le Diplôme d'Etudes Approfondi (DEA) de l'ancien système. Le Doctorat intervient après au moins trois années de recherche marquées par la soutenance d'une thèse de doctorat ou PhD.

#### **1.2.2.6. Formation professionnelle**

Les centres de formation professionnelle assurent la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles. Actuellement, la situation globale de la main-d'œuvre au Cameroun est caractérisée par un rythme de croissance élevé de la population en âge de travailler, une demande d'emploi forte et précoce, une faible qualification de la population active. L'une des conséquences est qu'il en résulte un faible accès aux opportunités dans les secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée et une inadéquation entre la formation et les dynamiques du marché du travail.

Ainsi, la formation professionnelle a pour vocation d'assurer l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif concourant ainsi à la régulation des flux. Elle comprend les SAR/SM et les Centres de Formation au métier. La durée de la formation varie entre 6 et 24 mois en fonction du niveau de base des postulants.

**Figure 1: Système éducatif camerounais**



Source : Extrait du DSSEF (2013-2020)

### **1.3. Contexte macro-économique et financier**

Des analyses tirées du Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) élaboré en 2019 avec le concours des experts de la Banque Mondiale, il ressort que le Cameroun a réalisé des progrès significatifs en matière de développement économique et social durant la dernière décennie. Le niveau de la croissance économique, en dépit de sa variabilité, s'est maintenu (exception faite de 2005 et 2009) au-dessus de la croissance démographique, aboutissant ainsi à une amélioration du niveau des revenus par habitant. Le PIB par tête en valeur constante de 2005, mesuré en FCFA, s'est amélioré de 11 % entre 2013 et 2018, passant de 595 351 FCFA à 659 038 FCFA.

S'agissant des recettes de l'Etat, pendant la période 2013-2015, les recettes totales sont passées de 2 622,03 milliards de FCFA à 3 013,21 milliards de FCFA, soit une augmentation de 15 % pour la période. Les recettes domestiques quant à elles ont connu une hausse substantielle durant cette période de 17%, passant de 2 575,73 milliards de FCFA en 2013 à 3 002,16 milliards de FCFA en 2015. Traduite en pourcentage du PIB, la pression fiscale est passée de 16,1 % à 16,4 % au cours de cette même période.

Toutefois, les comptes nationaux élaborés par l'INS en 2018 relèvent que l'environnement extérieur défavorable couplé aux crises humanitaires et sécuritaires survenues dans cinq régions (Adamaoua, Nord-ouest, Sud-ouest, Extrême-nord et Est) du pays s'est traduit par un fléchissement de la pression fiscale de 14 %, correspondant respectivement à un montant de 2 784,37 milliards de FCFA de recettes internes en 2016 et de 2 866,07 milliards de FCFA en 2017. Toutefois, en 2018, les recettes domestiques ont considérablement évolué pour passer à 3 433,02 milliards de FCFA, soit une augmentation de 20 % et 14 % par rapport à l'année précédente et à l'année 2015, respectivement. La pression fiscale se situe alors à 16% en 2018. Cette reprise des recettes de l'État s'explique par le regain de la croissance économique observée en 2018, due entre autres à l'évolution constatée dans les trois secteurs d'activités de l'économie et les exportations en volume de

biens et services qui ont augmenté de 2,3 % en 2018 après une baisse de 1,6 % en 2017 (INS, 2018).

Ainsi, malgré le fléchissement des recettes de l'État observées entre 2015 et 2017, ces dépenses<sup>3</sup> ont continué à croître passant de 3 819,7 milliards de FCFA en 2015 à 4 229,4 milliards de FCFA en 2017. Cette croissance va atteindre 4 642,1 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 22% durant la période. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques sont passées de 18,6 % en 2013 à 20,9 % en 2015 pour se situer à 21,6 % en 2018. Les dépenses d'investissement ont chuté entre 2017 et 2018. Elles étaient de 6,4 % du PIB en 2018 contre 7% en 2017, représentant 29,5 % des dépenses publiques totales contre 33,7 % en 2017.

Cette variabilité de la croissance de l'économie et des finances publiques de l'État n'est pas sans conséquences sur le financement de l'éducation et de la formation. La part<sup>4</sup> du budget de l'Etat alloué à l'éducation est restée faible autour de 16,4% en 2018. Par ailleurs, sa répartition intra sectorielle est très disproportionnée et n'entre pas en droite ligne avec les orientations de la politique envisagée pour le secteur de l'éducation et de la formation. L'enseignement secondaire concentre plus de la moitié (53%) du budget du secteur avec près de 80% de ce budget réservé au paiement des salaires. Les ressources allouées à la formation professionnelle restent très faibles, autour de 3% en moyenne en 2018. Au cours de cette même période, la part des dépenses publiques d'éducation accordée au sous-secteur de l'éducation de base représente 31% ce qui est loin des 45% du budget total du secteur recommandés par les documents de stratégie nationale en faveur de l'enseignement primaire.

---

<sup>3</sup> Lois des règlements du Cameroun des exercices budgétaires 2015 à 2018

<sup>4</sup> Revue sectorielle de la Stratégie Sectorielle de l'Education et la Formation, Juillet 2019

## **1.4. Contexte social, sécuritaire et sanitaire**

### **1.4.1. Contexte Social**

#### **1.4.1.1. Pauvreté**

Selon le Rapport Mondial sur l'Éducation de 2017, 24% de la population camerounaise en 2017 vit en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 1,90 dollar par jour. Néanmoins, ce niveau de pauvreté est moindre comparé à la valeur médiane observée respectivement dans les pays de l'Afrique centrale (42,2 %) et de l'Afrique subsaharienne (41,1 %). Cette moyenne calculée au niveau national cache d'importantes disparités au niveau désagrégé des régions et suivant les milieux urbain et rural. Pour l'année 2014, les résultats de l'enquête ECAM 4 indiquaient un indice de pauvreté de 74,3% dans la région de l'Extrême-nord, mais seulement de 4,2% à Yaoundé. Par ailleurs, en zone rurale, cette pauvreté touchait 56,8% des ménages contre seulement 8,9 % en zone urbaine.

#### **1.4.1.2. Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus)**

Il est établi que lorsque les parents sont plus alphabétisés, ils sont davantage susceptibles de scolariser leurs enfants. Le taux d'alphabétisme des adultes est donc un facteur contextuel pour la demande de scolarisation en particulier et pour le soutien au développement d'un pays en général.

En matière d'alphabétisation, l'EDSC-V réalisée en 2018 sous la coordination de l'INS révèle que respectivement 81,3 % et 70,1 % des hommes et des femmes de la tranche d'âges 15-64 ans sont alphabétisés au Cameroun, bien au-delà de la moyenne enregistrée en 2017 au niveau de la sous-région CEEAC (68%) et en Afrique sub-saharienne (65%).

#### **1.4.1.3. Indice de Développement Humain (IDH)**

Cet indicateur, calculé par le PNUD, synthétise trois indices représentant le développement humain et qui quantifient respectivement : (i) la durée de vie (mesurée par l'espérance de vie à la naissance) ; (ii) le niveau d'éducation (mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge

scolaire) et ; (iii) le niveau de vie (mesuré par le logarithme du revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat). Cet indice est compris entre 0 et 1 et est généralement utilisé pour obtenir le classement d'un pays par rapport aux autres pays du monde. Le Cameroun est au bas de l'échelle, classé 150<sup>ème</sup> parmi 188 pays, avec un indice développement humain de 0,556.

#### **1.4.2. Contexte sécuritaire et sanitaire**

##### **1.4.2.1. Crise humanitaire et sécuritaire**

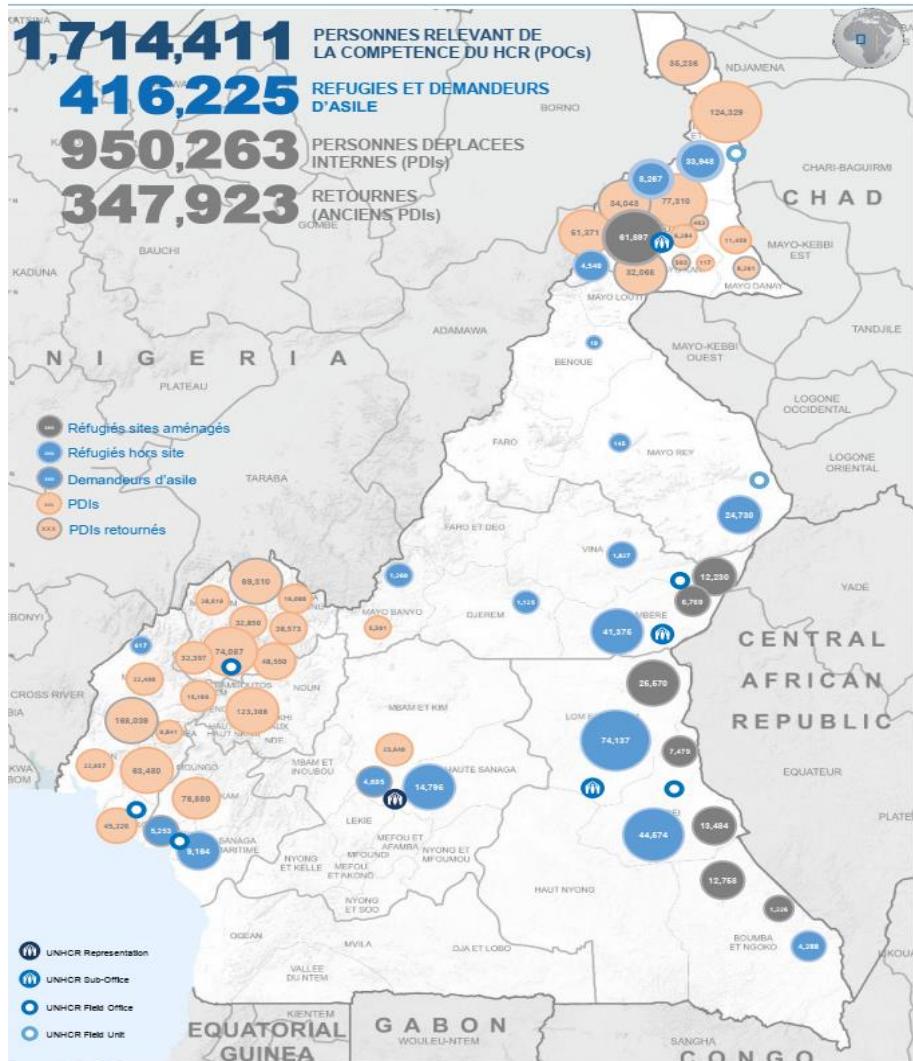
Au contexte social peu favorable observé dans la section précédente, s'ajoutent les crises humanitaires et sécuritaires qui impactent négativement le système éducatif et aggravent le niveau de pauvreté des familles. En effet, le Cameroun a connu ces dernières années, des convulsions internes (remous socio-politiques et insurrectionnels, incendies des écoles, menaces et assassinats des élèves, des enseignants et des parents d'élèves, etc.) et aux effets des crises en cours dans les pays voisins, confrontés aux attaques du groupe Boko Haram dans la région de l'Extrême-nord, ainsi qu'à l'instabilité politique en Centrafrique, qui traduit un contexte humanitaire assez préoccupant. Cela se traduit par l'afflux de réfugiés centrafricains dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua et nigérians dans la région de l'Extrême-nord. À ces crises aux causes exogènes s'est ajoutée la crise sociopolitique qui sévit dans les deux régions anglophones depuis 2016 ; il s'en suit des mouvements migratoires vers le Nigéria et des déplacements internes vers les régions voisines du Littoral, de l'Ouest, du Centre (département du Mfoundi) et de l'Adamaoua (département du Mayo-Banyo) notamment.

Selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, en décembre 2019, la situation humanitaire au Cameroun concerne 1 714 411 personnes, dont 108 714 réfugiés provenant du Nigéria et 271 582 de la Centrafrique. La situation au 31 Décembre 2019 se présente comme suit :

- ✓ Refugiés centrafricains en zone rurale : 271 582
- ✓ Refugiés nigérians en zone rurale : 108 714
- ✓ Refugiés urbains : 25 981

- ✓ Demandeurs d'asile : 9 948
- ✓ Déplacés internes Extrême-nord : 270 870
- ✓ Déplacés internes Nord-ouest/Sud-ouest : 679 393.

**Graphique 2: Situation des enfants réfugiés et de déplacés au Cameroun au 31 décembre 2019**



Source : UNHCR – CMR – Fact Sheet - Décembre 2019

Cette situation humanitaire provoque un accroissement en besoins sociaux de base, et aggrave en même temps les problèmes d'assainissement et d'hygiène. L'impact de la crise des réfugiés a renforcé les schémas existants d'inégalité géographique spatiale. La pression sur les services en général et le service éducatif en particulier dans des régions déjà très pauvres et mal desservies a été accrue. Ainsi, les populations de ces zones doivent faire face de manière urgente à l'insécurité physique et alimentaire dérivant des difficultés liées à l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé et l'éducation.

Dans le sous-secteur éducation de base, au regard des données antérieures, la déperdition des effectifs d'élèves observée au préscolaire et au primaire sur les deux dernières années est liée entre autres à l'instabilité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Au niveau du primaire, les effectifs sur le plan national ont baissé de 3,6% entre 2016-2017 et 2017-2018. Dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest particulièrement, les effectifs des élèves ont baissé respectivement de 37% au primaire entre les deux années.

#### **1.4.2.2. Crise sanitaire**

##### **1.4.2.2.1. Impact du VIH/SIDA dans la sphère éducative**

Compte tenu de l'impact important de la maladie à la fois sur l'offre et la demande d'éducation, l'analyse de manière spécifique de l'impact du VIH/SIDA sur le système éducatif national peut s'avérer nécessaire lorsque le niveau de prévalence est élevé dans la population. Le taux de prévalence au Cameroun en 2017 est certes faible, de l'ordre de 3,7%, mais légèrement au-dessus de la moyenne de 2,9% observée dans la sous-région.

##### **1.4.2.2.2. Impact de la COVID-19 dans le système éducatif**

La Pandémie de la COVID-19 a conduit le Gouvernement du Cameroun à édicter des mesures restrictives pour limiter sa propagation, à travers la réduction substantielle des regroupements et des déplacements des populations. L'une d'entre elles a été la fermeture de tous les établissements scolaires 3 à 4 mois avant la fin de l'année scolaire 2019/2020.

La prise de cette importante décision gouvernementale intervenue le 18 Mars 2020 a affecté la scolarisation de 7,2 millions d'élèves et étudiants inscrits dans les établissements publics et privés implantés sur le territoire national, dont environ 4,5 millions d'élèves du primaire avec 47% de filles. Cette mesure a touché également 1,8 millions d'élèves de l'enseignement secondaire général et technique et 40.000 apprenants de la formation professionnelle. De même, au niveau de l'enseignement supérieur, le cursus universitaire de plus de 347.000 étudiants a été impacté. Cette situation a davantage réduit les opportunités d'apprentissage des plus vulnérables avec la fermeture systématique des structures d'éducation non formelle.

A la rentrée scolaire 2020/2021, le Gouvernement Camerounais a adopté un plan de riposte, avec le soutien financier des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ce plan gouvernemental a été adopté pour réduire les risques de contamination en milieu scolaire et a permis de développer l'enseignement à distance comme une alternative crédible pour l'accès aux apprentissages pendant la période de crise. Des actions et des mesures ont également été prises sur les plans pédagogique et sanitaire, ainsi qu'il suit :

Sur le plan pédagogique, l'on note :

- la mise en place d'un dispositif national intégré et multidimensionnel d'enseignement à distance à travers la radio, la télévision, l'internet et la distribution des supports pédagogiques imprimés en vue d'assurer la continuité des apprentissages à travers un accès équitable et inclusif ;
- la formation des acteurs de la chaîne d'encadrement pédagogique et des responsables du système éducatif à l'utilisation des dispositifs multidimensionnels d'enseignement à distance et des TICs ;
- la préparation de la période post-crise COVID-19 à travers le renforcement de la résilience du système éducatif face aux crises et la pérennisation des dispositifs multidimensionnels d'enseignement à distance.

Sur le plan sanitaire :

- la désinfection des établissements scolaires avant la reprise des cours et tout au long de la période d'ouverture et d'apprentissage ;
- la mise en place des dispositifs WASH de lavage et de désinfection des mains pour une réouverture progressive dans un environnement sanitaire, sûr et protecteur ;
- le renforcement de la prévention de la COVID-19 en milieu scolaire à travers la sensibilisation des élèves, des enseignants, des acteurs du système éducatif et des communautés sur les risques et la prévention de la COVID-19 ;
- le soutien au retour des filles, des enfants vulnérables, défavorisés et marginalisés à l'école et à leur maintien dans le système éducatif ;
- le soutien psycho-social aux élèves et aux enseignants vulnérables et référencement aux services de santé mentale et appui psychosocial.

## **Chapitre 2 : Analyse globale de la scolarisation et de l'efficacité interne du système**

### **2.1. Analyse de la demande en éducation dans le sous-secteur Education de base**

La forte démographie du Cameroun lui impose des défis importants, dont la scolarisation des enfants d'âge d'aller à l'école. Pour répondre aux nombreuses difficultés du système éducatif camerounais, une Stratégie du Secteur de l'Education de la Formation, a été développée pour la période 2013-2020.

La mise en œuvre de cette stratégie n'a pas permis d'atteindre les objectifs à court terme, d'où le démarrage du processus de son actualisation en début 2019 pour mieux répondre aux contraintes qui pèsent sur le système éducatif camerounais d'une part, et l'arrimé aux grands documents stratégiques au niveau national (SND 30) et international (ODD4).

À l'observation du tableau ci-dessous, les proportions d'enfants en âge d'aller à l'école varient d'une région à l'autre, quel que soit le cycle d'enseignement maternelle ou primaire.

Au niveau de la population en âge d'aller au préscolaire (4-5 ans), l'Extrême-Nord regorge sensiblement 22% de la demande nationale, suivie du Centre (16%) et du Littoral (13%). Tandis que les régions du Sud et de l'Adamaoua représentent respectivement 3% et 6% de la population pré scolarisable.

Les ZEP possèdent près de 45% d'enfants âgés de 4 à 5 ans. S'agissant du primaire, les mêmes tendances sont observées. La région de l'Extrême-Nord regorge toujours la plus grande proportion de la demande de scolarisation, près de 20% de l'ensemble.

**Tableau 3 : Population pré scolarisable (4 à 5 ans) et scolarisation (6 à 11 ans) en 2019**

	Population 4 - 5 ans			Population 6 - 11 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
<b>CAMEROUN</b>	<b>727 904</b>	<b>732 848</b>	<b>1 460 752</b>	<b>1 991 578</b>	<b>1 999 348</b>	<b>3 990 926</b>
<i>Région</i>						
<i>ADAMAOUA</i>	40 782	38 973	79 755	107 092	101 678	208 770
<i>CENTRE</i>	117 084	115 815	232 899	336 528	333 110	669 638
<i>EST</i>	30 952	30 948	61 900	87 924	87 779	175 703
<i>EXTRÊME-NORD</i>	154 055	162 009	316 064	393 308	413 969	807 277
<i>LITTORAL</i>	90 533	92 488	183 021	261 087	266 850	527 937
<i>NORD</i>	89 152	89 036	178 188	236 964	235 899	472 863
<i>NORD-OUEST</i>	65 419	64 305	129 724	182 151	177 832	359 983
<i>OUEST</i>	72 505	71 852	144 357	200 054	195 734	395 788
<i>SUD</i>	20 593	20 711	41 304	58 216	58 909	117 125
<i>SUD-OUEST</i>	46 829	46 711	93 540	128 254	127 588	255 842
<i>Milieu d'éducation prioritaire</i>						
<i>ZEP</i>	<b>314 941</b>	<b>320 966</b>	<b>635 907</b>	<b>825 288</b>	<b>839 325</b>	<b>1 664 613</b>
<i>HORS ZEP</i>	<b>412 963</b>	<b>411 882</b>	<b>824 845</b>	<b>1 166 290</b>	<b>1 160 023</b>	<b>2 326 313</b>

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2019

## 2.2. Analyse de la demande effective et couverture au préscolaire

L’enseignement préscolaire constitue la première étape du processus organisationnel de l’éducation formelle au Cameroun. L’école maternelle accueille les enfants de la tranche d’âge 4–5 ans et les prépare aux apprentissages fondamentaux du langage, de la lecture, de l’écriture et du calcul. Cet enseignement vise l’éveil des potentialités physiques, socio-affectives et intellectuelles de l’enfant. Elle le prépare à l’entrée à l’école primaire. Cette étape est donc une période préparatoire à l’enseignement élémentaire dont l’appellation varie suivant les pays, sous le nom d’école maternelle, école enfantine, école préscolaire ou encore école gardienne. Si dans le public, le préscolaire est organisé autour de deux années d’études, ce n’est pas le cas dans les écoles privées où cette organisation est dans les faits,

structurée autour de trois années d'études : la petite section pour les enfants de 3 ans, la moyenne section pour les enfants de 4 ans et la grande section pour ceux de 5 ans. Cette organisation du préscolaire avec les différences mentionnées plus haut pour le secteur privé est la même dans les deux sous-systèmes d'enseignement (anglophone, francophone). Il convient de relever qu'au Cameroun le préscolaire reste encore une étape facultative qui ne conditionne pas l'admission au cycle primaire.

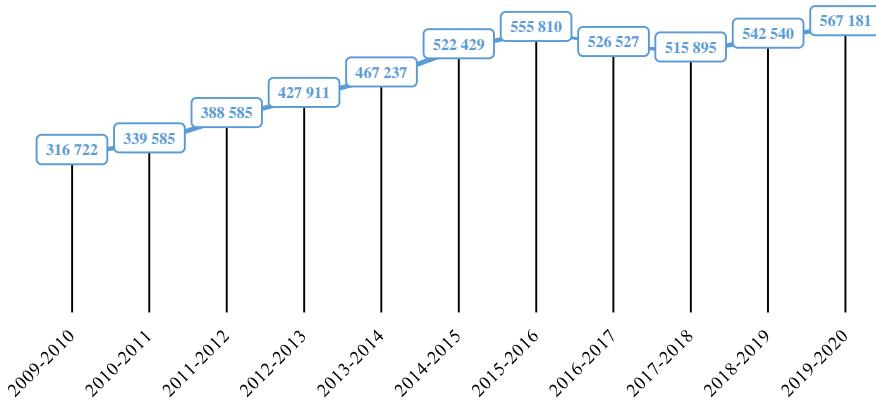
Compte tenu de la spécificité de l'éducation préscolaire qui demande de mettre l'accent sur le développement intégral de l'enfant de 4 à 5 ans et de mieux le préparer au cycle primaire, il convient d'agir intensément et adéquatement sur l'amélioration de la qualité de cette éducation qui est d'une importance capitale pour les premières années d'apprentissage dans le primaire, car il permet de réduire les redoublements et les abandons au primaire et offre des garanties d'amélioration des taux de réussite dans le cycle.

### **2.1.1. La population scolarisée (demande effective) dans le préscolaire**

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, l'effectif total des enfants préscolarisés s'élève à 567 181 élèves, contre 542 540 en 2018/2019, soit une augmentation d'environ 4,6%.

L'évolution de la demande effective, montre que les effectifs des enfants encadrés dans les structures de préscolarisation ont presque doublé au cours de ces dix dernières années. Cette demande sans cesse croissante dans le préscolaire, a connu une inflexion au cours de l'année 2017 due à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Toutefois, avec les politiques incitatives mises en place pour encourager les parents à inscrire leurs enfants dès l'âge de 4 ans, il est à espérer que la demande effective augmentera de manière significative pour appuyer la base de l'enseignement fondamental qui considère la 2ème année du préscolaire à 5 ans comme une année obligatoire, conformément à l'ODD-4.

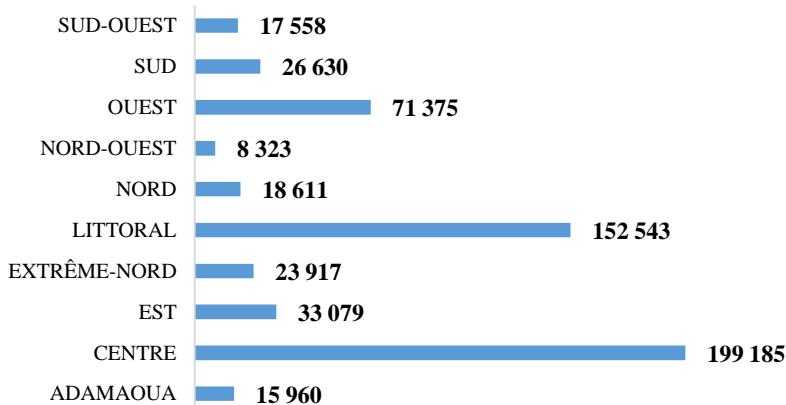
**Graphique 3: Evolution des effectifs d'élèves du préscolaire de 2009/2010 à 2019/2020**



Source : Annuaires statistiques 2009/2010 à 2019/2020 et calculs des auteurs

La répartition des enfants effectivement préscolarisés par région, montre que la région du Centre est celle qui scolarise la plus grande proportion avec plus d'un-tiers des enfants, suivie du Littoral avec plus d'un quart des élèves du pays. Ces deux régions concentrent environ 60% des enfants préscolarisés. Les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord enregistrent les plus faibles pourcentages d'enfants qui fréquentent l'école maternelle avec respectivement 2,81%, 3,28% et 4,21%.

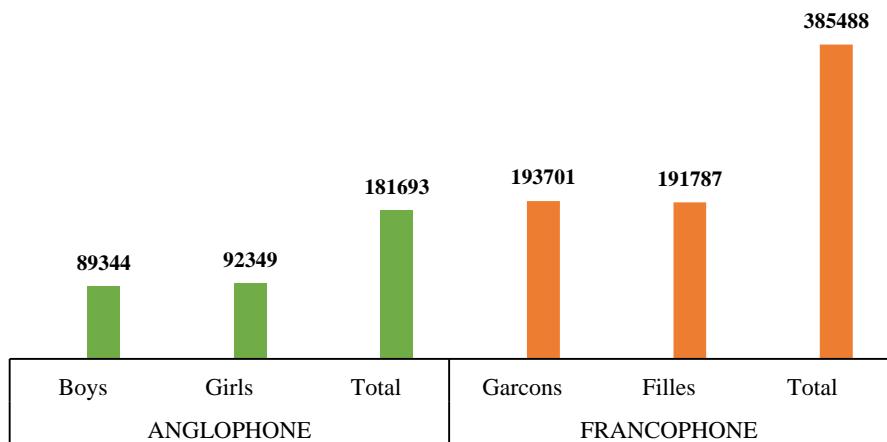
**Graphique 4: Répartition des élèves du préscolaire par région en 2019-2020**



Source : Annuaire statistique 2019-2020 et calculs des auteurs

Les élèves préscolarisés dans le sous-système francophone représentent plus du double des élèves préscolarisés dans le sous-système anglophone. En effet, environ 32% des effectifs sont encadrés dans le sous-système anglophone contre 68% dans le sous-système francophone au cours de l'année scolaire 2019/2020. Selon le sexe, on note une proportion presque similaire entre les filles (49,75%) et les garçons (50,25%), quel que soit le sous-système.

**Graphique 5: Répartition des élèves du préscolaire par sous-système et par sexe en 2019/2020**

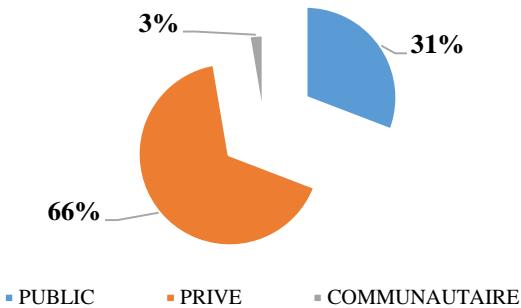


Source : Annuaire statistique 2019-2020 et calculs des auteurs

La figure 7 ci-dessous revèle que le secteur public préscolarise près de 31% des effectifs. Le secteur privé couvre 66% de la demande effective, tandis que les écoles communautaires qui regroupent les écoles des Parents et les Centres Préscolaires Communautaires encadrent 3% des effectifs.

Durant l'année scolaire 2019/2020, l'on a enregistré 174 809 élèves inscrits au préscolaire public contre 176 559 en 2018/2019, soit une baisse de 1%. Le préscolaire privé enregistre une hausse des effectifs des élèves au cours de la même période ; on a ainsi 377 199 élèves contre 348 902 en 2018/2019. Le préscolaire communautaire quant à lui connaît une baisse, passant de 17 079 en 2018/2019 à 15 173 en 2019/2020.

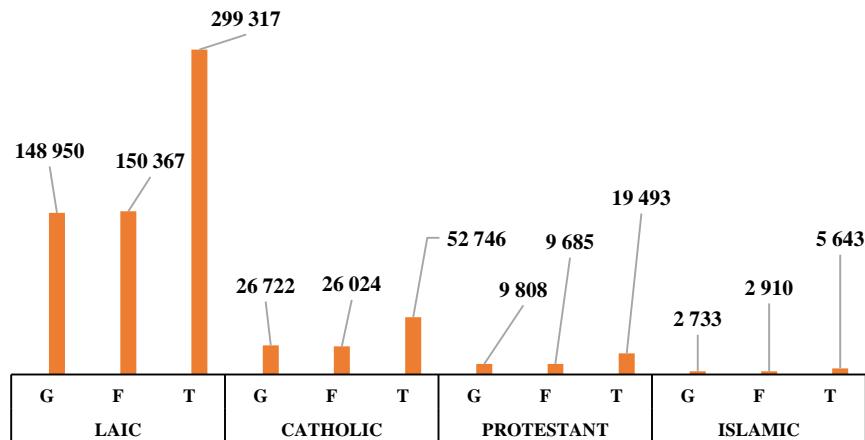
**Graphique 6: Répartition des élèves du préscolaire par ordre d'enseignement en 2019-2020**



**Source :** Annuaire statistique 2019-2020 et calculs des auteurs

En jetant un regard rapide sur le préscolaire privé, on note que le privé laïc est particulièrement en avance avec un effectif trois fois supérieur à l'ensemble des autres sous-ordres. En effet ce sous-ordre d'enseignement encadre à lui seul environ 80% des effectifs scolarisés dans le préscolaire privé. Selon le sexe, on observe une proportion presque similaire entre les filles (50,23%) et les garçons (49,77%), quel que soit le sous-ordre privé.

**Graphique 7: Répartition des effectifs des élèves du préscolaire privé par sous-ordre**



**Source :** Annuaire statistique 2019-2020 et calculs des auteurs

S'agissant du préscolaire communautaire (CPC + Ecole des Parents), on remarque une tendance vers la hausse entre 2017/2018 et 2018/2019. Cependant malgré les efforts engagés par le Gouvernement pour le développement du préscolaire à base communautaire, l'on enregistre une baisse significative d'environ 11%<sup>5</sup> en 2019/2020.

**Graphique 8 : Evolution des effectifs d'élèves du préscolaire communautaire (CPC + Ecoles des Parents) de 2013-2014 à 2019-2020**



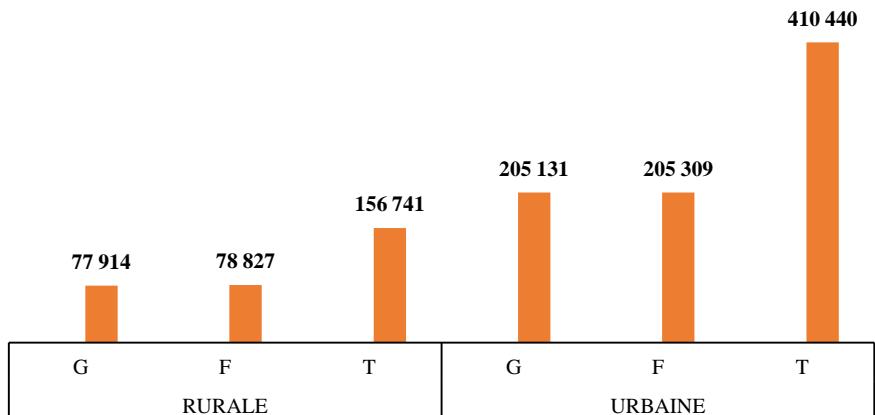
**Source :** Annuaire statistique 2019-2020 et calculs des auteurs

Les effectifs des élèves préscolarisés dans les zones rurales restent très faibles et représentent moins de la moitié des effectifs des zones urbaines. L'Arrêté N°2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 décembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'éducation de base visait pourtant à permettre une plus grande couverture des zones rurales où l'offre privée formelle est inexistante ou inaccessible aux couches sociales les plus défavorisées. Des efforts doivent par conséquent être déployés pour y parvenir.

La différence d'effectifs entre filles (50,02%) et garçons (49,98%) à l'intérieur d'une zone n'est pas significative.

<sup>5</sup> Cette baisse pourrait s'expliquer par la transformation de certaines écoles des parents en écoles publiques, d'où la perte des effectifs au profit de l'ordre public. De même le fonctionnement des écoles des parents n'est pas toujours régulier entre deux années scolaires consécutives.

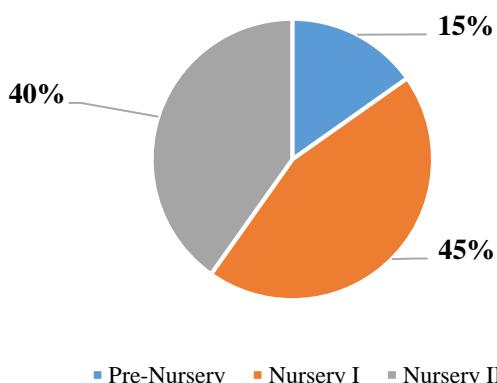
**Graphique 9 : Répartition des élèves du préscolaire par zone d'implantation et par sexe en 2019/2020**



**Source :** Annuaire statistique 2019/2020 et calculs des auteurs

La figure ci-dessous revèle qu'en 2019/2020, les enfants de la petite section représentent 15% de l'effectif total du préscolaire ; ceux de la moyenne section / maternelle I, 45% et ceux de la grande section / maternelle II représentent 40% des effectifs.

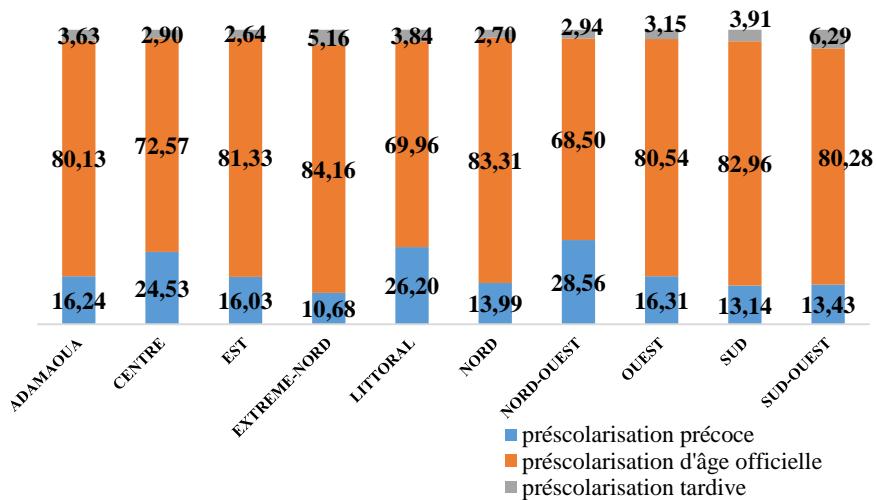
**Graphique 10: Répartition des élèves du préscolaire par année d'études en 2019/2020**



**Source :** Annuaire statistique 2019/2020 et calculs des auteurs

Une analyse selon l'âge de l'enfant montre que 22% d'élèves préscolarisés n'ont pas encore l'âge officiel, particulièrement dans les petites sections au sein des écoles privées. 3% d'enfants sont dans une situation de préscolarisation tardive.

**Graphique 11: Répartition des élèves du préscolaire par tranche d'âge**



Source : Annuaire statistique 2019-2020 et calculs des auteurs

### 2.1.2. Mesure de la couverture au préscolaire

Pour mesurer le niveau de participation à ce cycle d'enseignement et noter les disparités régionales qui s'y dégagent au regard des effectifs préscolarisés, il est nécessaire de rapprocher les effectifs préscolarisés à la population pré scolarisable (enfants du groupe d'âge 4-5 ans). Cette comparaison est symbolisée par le Taux Brut de scolarisation au préscolaire (ou taux brut de préscolarisation).

Le Ministère de l'Education de Base à travers le programme 196 « Développement du Préscolaire », vise à étendre la couverture de l'enseignement maternel et à réduire les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines en matière de préscolarisation sur toute l'étendue du

territoire national. Malgré l'évolution notable des effectifs encadrés, le taux brut de préscolarisation est d'environ 38,83% au cours de l'année scolaire 2019/2020 ; il a connu une hausse de 1,3% par rapport à l'année 2018/2019 où il se situait à 37,8%. Cette valeur permet d'observer que le système éducatif camerounais n'accueille que 2 enfants sur 5 de la demande potentielle.

D'où la nécessité d'intensifier la politique nationale de développement du préscolaire à base communautaire et dont l'objectif principal est d'augmenter l'accès aux préscolaires communautaires dans les zones rurales.

**Tableau 4 : Taux Brut de pré scolarisation par sexe et par région en 2019/2020 (en %)**

Régions	Filles	Garçons	Total	IPS par rapport au TBS
CAMEROUN	39,03	38,62	38,83	1,01
ADAMAOUA	19,46	20,59	20,01	0,94
CENTRE	85,21	85,84	85,52	0,99
EST	53,21	53,67	53,44	0,99
EXTRÊME-NORD	7,76	7,38	7,57	1,05
LITTORAL	83,87	82,84	83,35	1,01
NORD	10,47	10,42	10,44	1,01
NORD-OUEST	6,57	6,26	6,42	1,05
OUEST	49,61	49,27	49,44	1,01
SUD	65,37	63,58	64,47	1,03
SUD-OUEST	19,23	18,31	18,77	1,05
ZEP	14,51	14,29	14,40	1,02
HORS ZEP	57,74	57,58	57,66	1,00

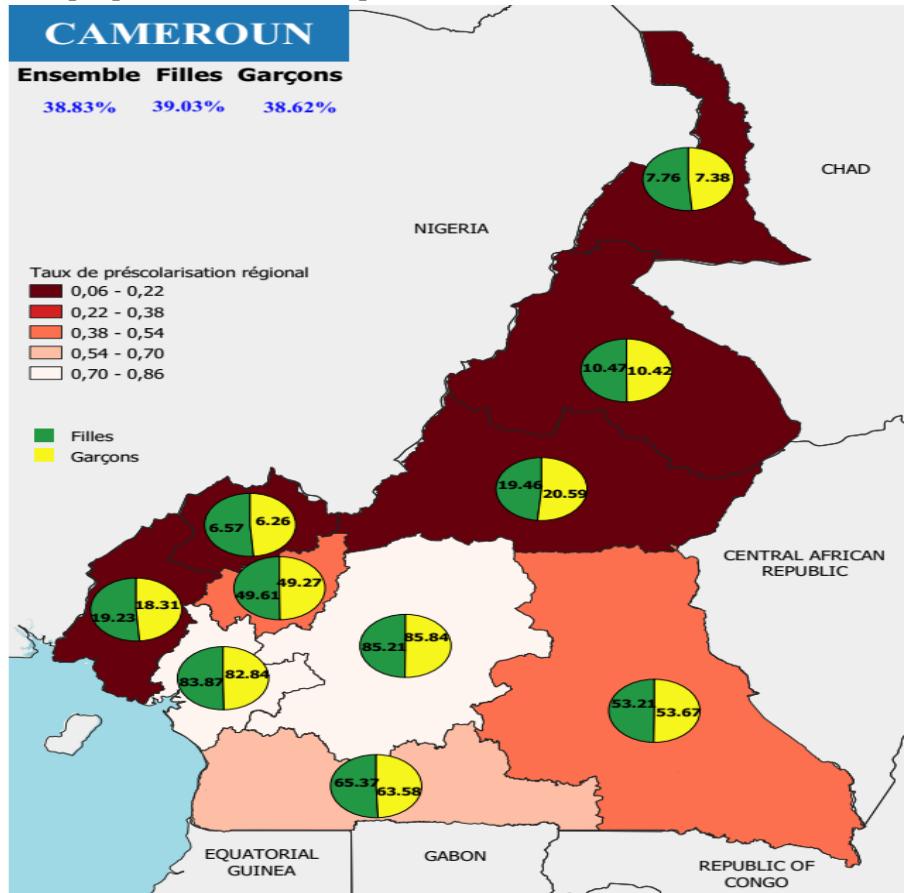
**Source :** Données du RGPH2005 projetées pour 2019, Annuaire statistique 2019-2020 et calculs des auteurs

L'observation du taux de préscolarisation suivant la dimension régionale, laisse apparaître des différenciations très marquées. Le Centre et le Littoral présentent les taux de préscolarisation les plus élevés avec respectivement 83,3% et 81%.

Les plus faibles taux de préscolarisation sont observés dans les régions du Nord-Ouest (6,42%), de l'Extrême-Nord (7,6%) et du Nord (10,44%). Cela laisse présager l'importance de la tâche à mener dans ces localités.

Il est important de signaler que la situation de la région du Nord-Ouest est le résultat de la crise sécuritaire qui y sévit. En effet, le taux brut de préscolarisation au Nord-ouest était de 43% en 2016 juste avant la crise.

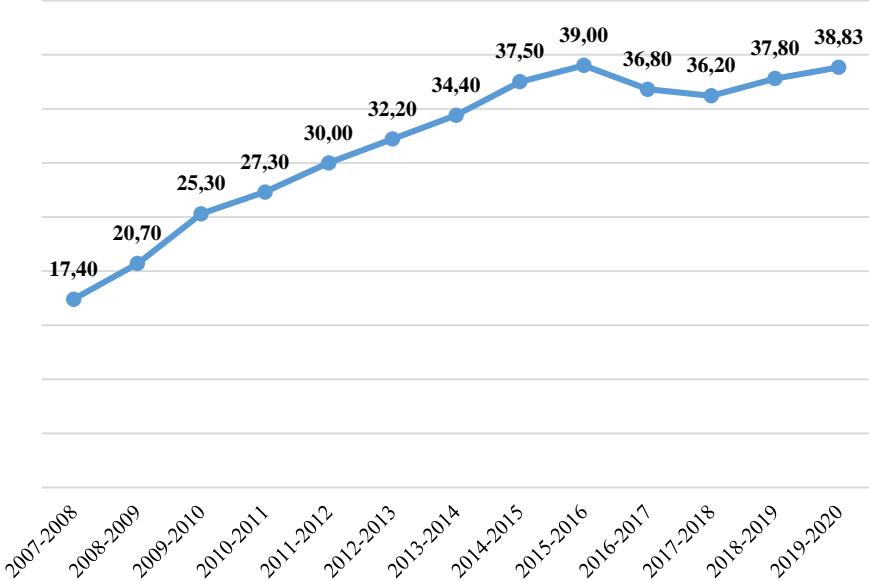
**Graphique 12 : Taux brut de préscolarisation en 2019/2020**



Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2019, Annuaire statistique 2019-2020 et calculs des auteurs

L'un des faits marquants à signaler est que la préscolarisation des enfants ne fait pas l'objet de discrimination à l'égard de la jeune fille, car l'Indice de Parité lié au Sexe (IPS) par rapport au Taux Brut de Préscolarisation est proche de 1 même dans les zones de faible préscolarisation.

**Graphique 13: Evolution du Taux Brut de pré scolarisation entre 2007/2008 et 2019/2020**



Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2019, annuaire statistique 2019/2020 et calculs des auteurs

Il faut relever que le taux brut de préscolarisation connaît une évolution depuis 2007/2008 à 2019/2020 malgré le fléchissement observé en 2016/2017.cette évolution est tout au plus importante en 2019/2020 au point que sa valeur (TBS=38,8%) est légèrement supérieur à celle de la moyenne des Taux Bruts de Préscolarisation des pays de l'Afrique Subsaharienne (TBS= 31,5) et largement supérieure à la moyenne des Taux Bruts des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (TBS=23,4%).

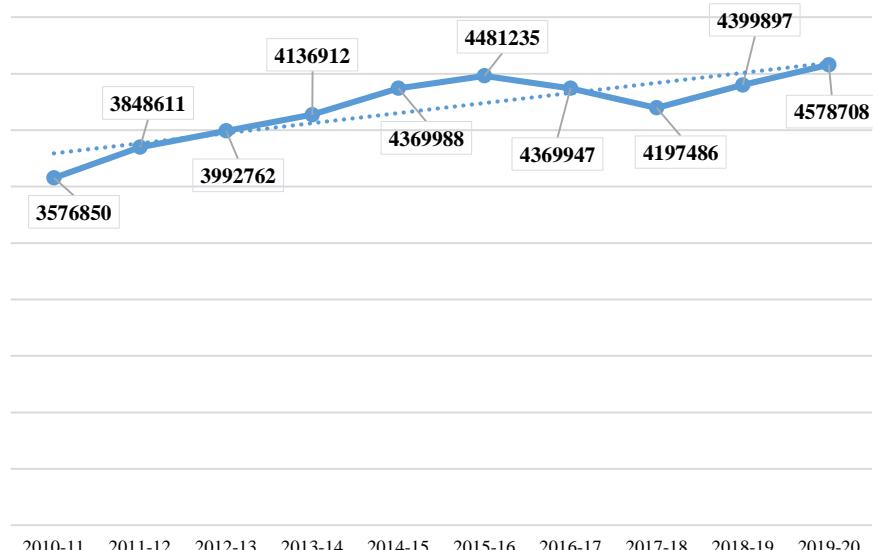
## **2.3. Analyse de la demande effective d'éducation au primaire**

Cette section s'articule autour de six points : (i) évolution des effectifs scolarisés ; (ii) par région ; (iii) analyse des effectifs par sous-système, (iv) analyse des effectifs par zone d'implantation ; (v) analyse des effectifs par ordre d'enseignement et (vi) analyse des effectifs par niveau d'études.

### **2.2.1. Analyse chronologique des effectifs scolarisés dans le primaire**

Au titre de l'année scolaire 2019/2020, le cycle primaire a accueilli 4 578 708 élèves. Cet effectif connaît une hausse de 3,9% par rapport à celui de l'année scolaire 2018/2019. Cette tendance haussière s'observe de 2011/2012 à 2015/2016 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,9%. De 2015/2016 à 2017/2018 nous avons observé une baisse moyenne annuelle de 3,2%. Par la suite on a enregistré une évolution avec un taux d'accroissement moyen annuel de 4,4% de 2017/2018 à 2019/2020.

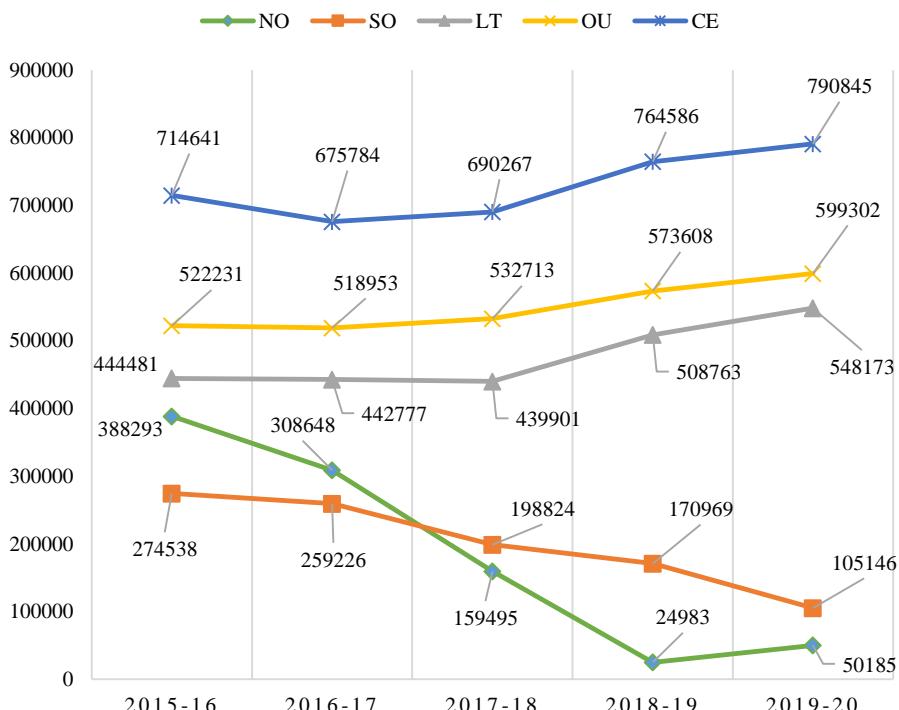
**Graphique 14 : Evolution des effectifs d'élèves du Primaire de 2010/2011 à 2019/2020**



**Source :** Annuaires statistiques de 2010-2011 à 2019-2020

Les baisses d'effectifs observées au cours des années 2015/2016 à 2017/2018 peuvent s'expliquer par la crise sécuritaire des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest qui a impacté négativement la tendance haussière observée depuis les années 2010/2011. En effet, les courbes d'évolution des élèves scolarisés dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ont connu respectivement une baisse moyenne annuelle de 59,9% et de 14,6%. Cependant, nous observons au cours de la même période une hausse des effectifs scolarisés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest qui accueillent massivement les déplacés internes de la crise sécuritaire du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

**Graphique 15 : Evolution des effectifs scolarisés au primaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, du Littoral, de l'Ouest et du Centre de 2015/2016 à 2019/2020**

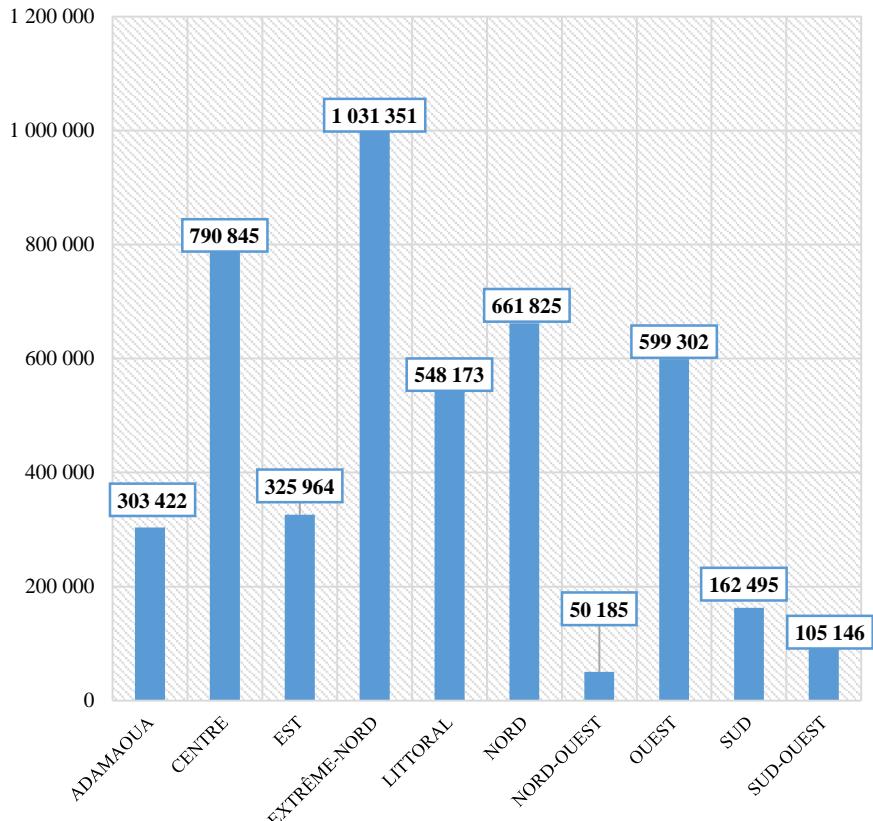


Source : Annuaires statistiques de 2015-2016 à 2019-2020

## 2.2.1. Analyse des effectifs scolarisés au primaire par région en 2019-2020

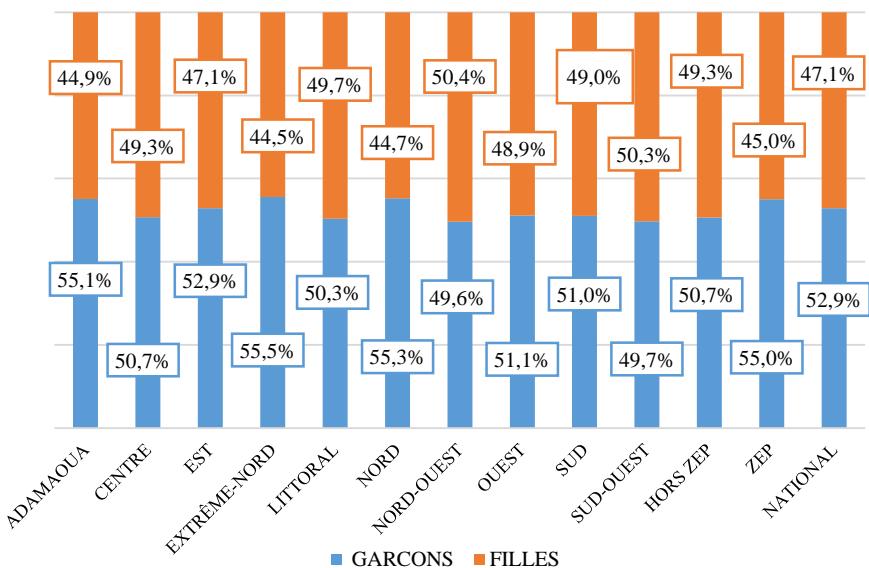
L'analyse de la demande effective en éducation au primaire par région permet de manière photographique de voir les régions où cette demande est forte. L'on remarque que, 50,7% de cette demande est essentiellement concentrée dans les ZEP. Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ne représentent que 3,4% de cette demande effective. Les régions du Centre et du Littoral représentent 29,2% de cette demande.

**Graphique 16 : Répartition des élèves du primaire par sexe et par région en 2019/2020**



Source : Annuaire statistique 2019-2020

**Graphique 17: Proportion des effectifs scolarisés au primaire par genre et par région**



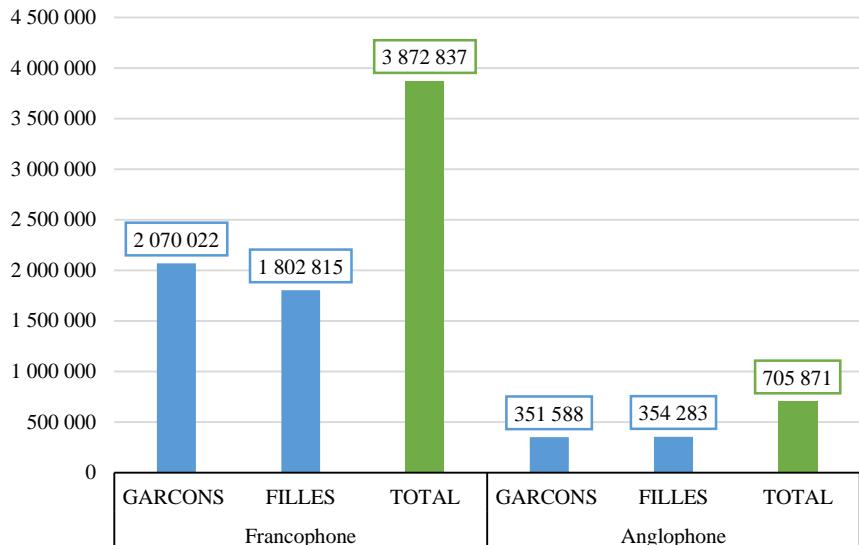
**Source : Annuaire statistique 2019-2020 et calcul des auteurs**

La proportion des garçons dans le primaire en 2019-2020 est plus élevée que celle des filles. Cependant, on observe une quasi-parité des effectifs scolarisés dans les régions du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La disparité des effectifs scolarisés observée dans la ZEP entre les filles et les garçons est de 5 points. C'est le même score qu'on enregistre dans la plupart des régions qui font partie de cette ZEP.

### **2.2.2. Analyse des effectifs scolarisés par sous-système d'enseignement au primaire 2019-2020**

Les effectifs des élèves scolarisés dans le sous-système anglophone ne représentent que 15,4% de la population scolarisée dans le primaire contre 84,6% des effectifs des enfants scolarisés dans le sous-système francophone.

**Graphique 18 : Répartition des élèves du primaire en fonction du sous-système d'éducation et du sexe en 2018-2019**



Source : Annuaire statistique 2019-2020

**Tableau 5: Proportion des effectifs scolarisés par sous-système, par genre et par région (en %)**

REGION	Francophone		Anglophone	
	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES
CAMEROUN	53,4	46,6	49,8	50,2
ADAMAOUA	55,4	44,6	52,0	48,0
CENTRE	51,2	48,8	48,8	51,2
EST	53,0	47,0	51,3	48,7
EXTRÊME-NORD	55,6	44,4	53,0	47,0
LITTORAL	50,9	49,1	49,2	50,8
NORD	55,4	44,6	52,4	47,6
NORD-OUEST	49,8	50,2	49,6	50,4
OUEST	51,3	48,7	49,9	50,1
SUD	51,1	48,9	50,3	49,7
SUD-OUEST	49,6	50,4	49,7	50,3

Source : Annuaire statistique 2019-2020 et calcul des auteurs

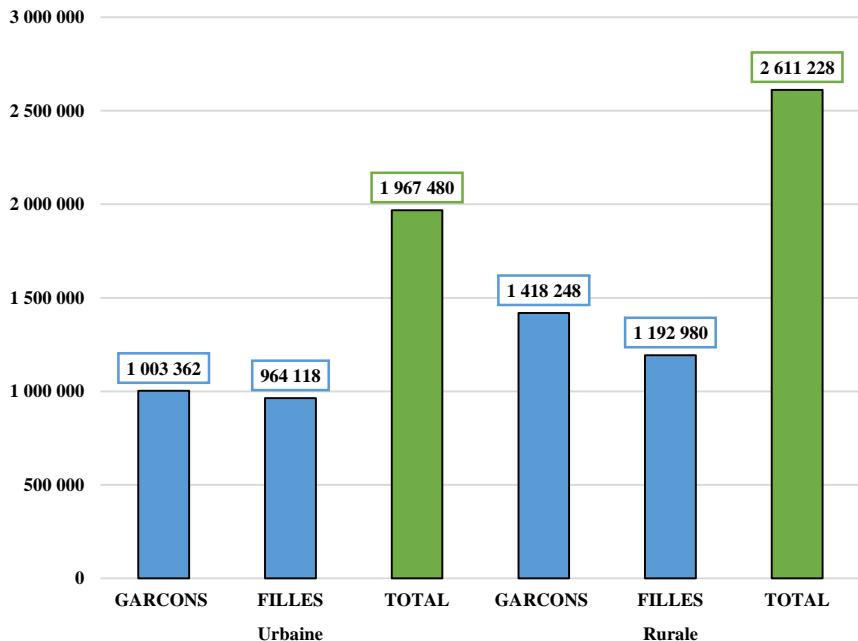
À la différence du sous-système francophone, qui scolarise plus de garçons que de filles, le sous-système anglophone scolarise plus de filles que des garçons dans toutes les régions.

### **2.2.3. Analyse des effectifs scolarisés par zone d'implantation dans les écoles primaires en 2019-2020**

Contrairement au préscolaire qui est majoritairement développé en zone urbaine, les effectifs des élèves du primaire scolarisés en zone rurale représentent 57% de la population scolarisée.

La proportion des effectifs des garçons est plus élevée que celle des filles dans les deux zones. Cette situation est plus accentuée en zone rurale ; soit 9 points en faveur des garçons contre 2 points en zone urbaine.

**Graphique 19 : Répartition des élèves du Primaire en fonction de la zone d'implantation et du sexe en 2018/2019**



Source : Annuaire statistique 2019/2020

**Tableau 6 : Répartition des proportions d'effectifs d'élèves par zone, par sexe et par région au primaire en 2019/2020 (en %)**

REGION	Urbaine		Rurale	
	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES
CAMEROUN	51,0	49,0	54,3	45,7
ADAMAOUA	52,8	47,2	57,1	42,9
CENTRE	50,1	49,9	51,7	48,3
EST	51,9	48,1	53,6	46,4
EXTRÈME-NORD	52,9	47,1	56,4	43,6
LITTORAL	50,1	49,9	51,2	48,8
NORD	52,0	48,0	56,3	43,7
NORD-OUEST	49,6	50,4	49,7	50,3
OUEST	51,1	48,9	51,1	48,9
SUD	50,6	49,4	51,4	48,6
SUD-OUEST	49,4	50,6	50,1	49,9

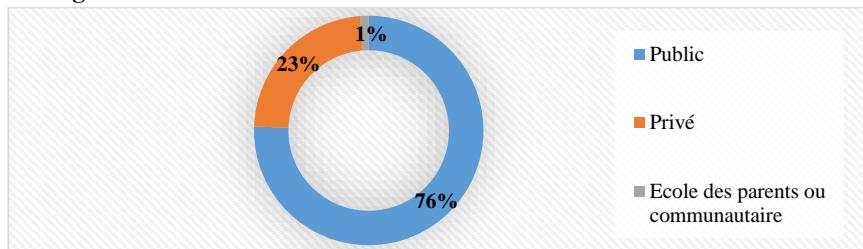
**Source :** Annuaire statistique 2019 /2020 et calculs des auteurs

A l'exception des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où l'effectif des filles scolarisées au primaire est supérieur à celui des garçons quel que soit la zone d'implantation, dans les autres régions c'est la situation inverse que l'on observe.

#### **2.2.4. Analyse des effectifs scolarisés par ordre d'enseignement du primaire en 2019/2020**

L'effectif des élèves scolarisés dans le primaire public au primaire représente 76%, alors que le privé n'encadre que 23%. Les écoles communautaires ou des parents restent marginales puisque les effectifs encadrés représentent seulement 1%.

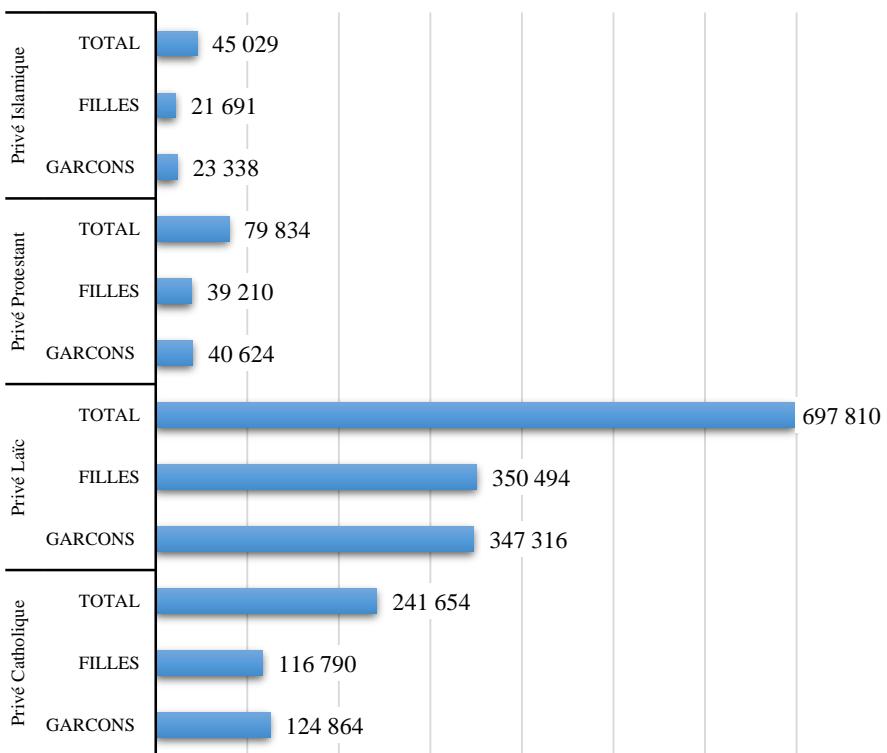
**Graphique 20 : Proportion des élèves scolarisés au primaire par ordre d'enseignement**



**Source :** Annuaire statistique 2019/2020 et calculs des auteurs

S'agissant de l'ordre privé, l'on remarque que le sous-ordre laïc encadre près de 3 fois plus d'élèves au primaire que le sous-ordre catholique qui a plus d'élèves que les autres sous-ordres confessionnels. De manière générale on constate que, le privé laïc accueille plus de filles que de garçons ce qui n'est pas le cas dans les sous-ordres confessionnels.

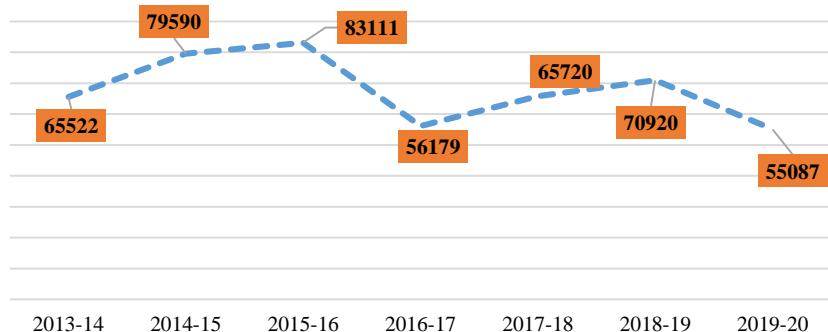
**Graphique 21 : Répartition des effectifs des élèves du primaire privé par sous-ordre**



Source : Annuaire statistique 2019/2020

L'effectif des enfants encadrés dans le primaire communautaire a connu une baisse en 2019/2020 inférieure au creux enregistré en 2016/2017. Cependant, on enregistre une baisse de 28,7% par rapport à 2018/2019. Ceci pourrait s'expliquer par la situation sanitaire de la COVID-19 qui n'a pas facilité le fonctionnement de ces écoles.

**Graphique 22 : Evolution des effectifs d'élèves du primaire communautaire de 2013/2014 à 2019/2020**

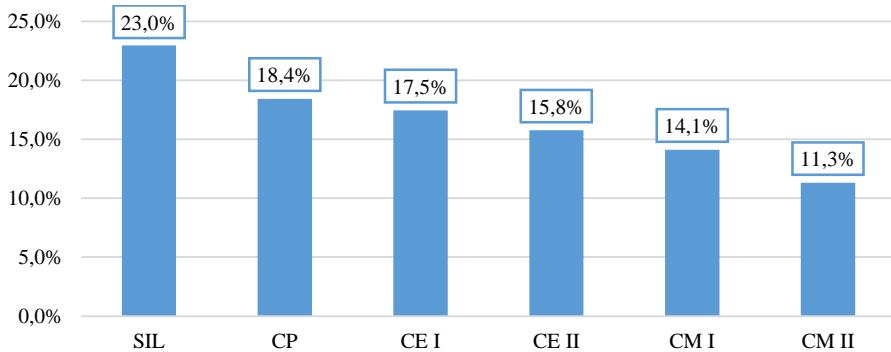


Source : Annuaires statistiques de 2013/2014 à 2019/2020

#### **2.2.5. Analyse des effectifs scolarisés par année d'étude au primaire en 2019/2020**

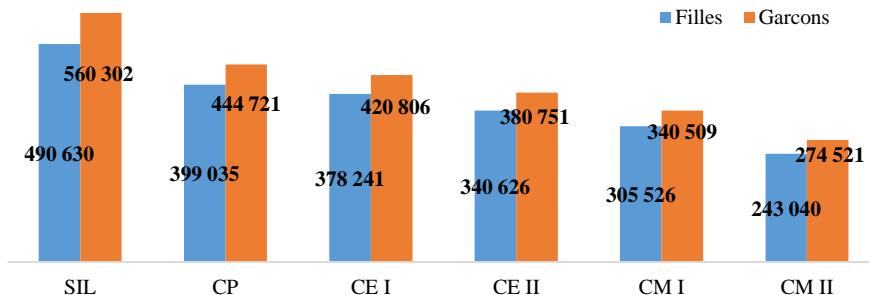
Le cycle primaire comporte six années d'études : la SIL, le CP, le CE1, le CE2, le CM1 et le CM2. La répartition des 4 578 708 élèves selon l'année d'études révèle qu'au fur et à mesure que l'on avance dans le cycle, le nombre d'élèves diminue. Les élèves de la SIL représentent près du quart (23,0%) de l'effectif total alors que la proportion de ceux du CM2 est de 11,3%.

**Graphique 23: Proportion des effectifs scolarisés au primaire par année d'études**



Source : Annuaire statistique 2019/2020 et calculs des auteurs

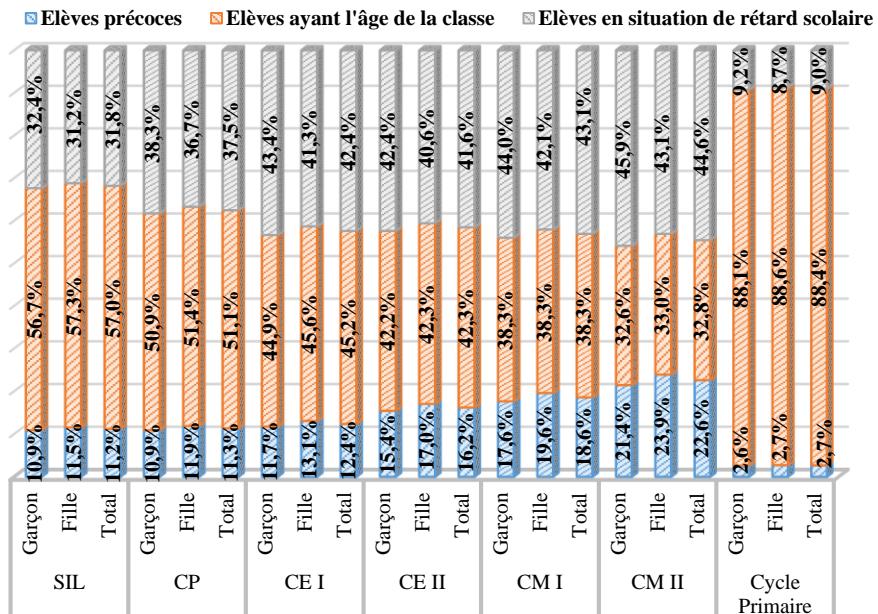
**Graphique 24 : Répartition des effectifs des élèves du primaire par sexe et par année d'études**



Source : Annuaire statistique 2019/2020

A tous les niveaux d'études l'effectif des garçons scolarisés dans le primaire est supérieur à celui des filles.

**Graphique 25: Proportion précoce et tardive par genre et par année d'études**



Source : Annuaire statistique 2019/2020 et calculs des auteurs

Au Cameroun, la tranche d'âge réglementaire pour fréquenter l'école primaire est de 6 à 11 ans. L'âge de 6 ans correspond à l'entrée à la SIL et celui de 11 ans à l'accès au CM2. Toutefois, l'âge de certains élèves ne respecte pas la norme. Ainsi, 2,7% de l'ensemble des élèves du primaire ont moins de 6 ans et 9,0% ont 12 ans et plus. Par ailleurs, l'analyse de l'âge des élèves selon leur niveau d'études révèle que certains sont en situation de retard scolaire.

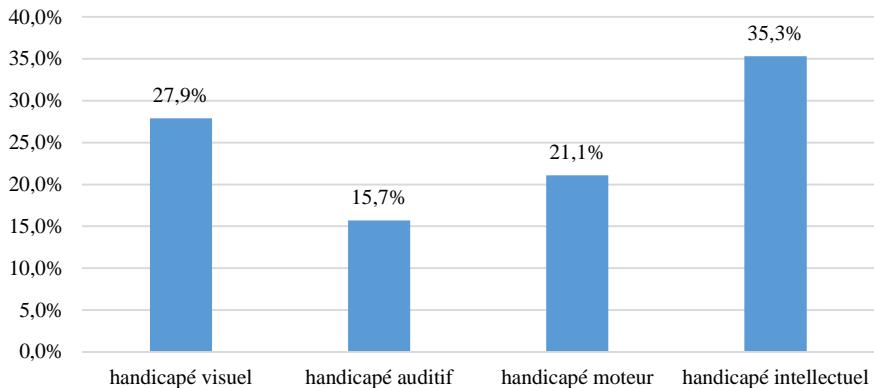
Le retard scolaire au primaire s'apprécie par rapport à un cursus normal (c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi à la SIL à six ans et atteint le CM2 à 11ans). Un élève en retard a au moins un an de plus que l'âge théorique normal. Le retard scolaire est par conséquent le retard d'un élève par rapport à son niveau prévu. Il peut être provoqué par un ou des redoublements ou une entrée tardive dans le système scolaire. De manière générale, plus de 30% des élèves sont en situation de retard scolaire à tous les niveaux d'études. Cette proportion augmente avec le niveau d'études et atteint les 44% à la fin du cycle. L'on remarque aussi que c'est entre les niveaux d'études qu'on observe plus le non-respect de l'âge de la classe. Cependant, si on prend le cycle primaire dans sa globalité cette situation s'atténue.

### **2.2.6. Analyse des effectifs des élèves vulnérables scolarisés dans le primaire en 2019-2020**

Pour l'UNESCO, l'éducation inclusive est fondée sur le principe selon lequel l'éducation est un droit pour tous. Ainsi, tous les enfants en âge d'aller à l'école ont droit à éducation de qualité, qui répond aux besoins d'apprentissage essentiels et enrichit l'existence des apprenants. Cette éducation est particulièrement axée sur les groupes vulnérables et défavorisés. Elle ambitionne de développer pleinement le potentiel de chaque individu. Le but ultime dans cette perspective est de juguler toutes formes de discrimination et de favoriser l'inclusion et la cohésion sociale.

Au Cameroun, l'école inclusive prend en compte entre autres les enfants en situation de handicap, les minorités, les réfugiés et les déplacés internes.

**Graphique 26 : Proportion des élèves scolarisés dans le primaire vivant avec un handicap par type de handicap**



Source : Annuaire statistique 2019/2020 et calculs des auteurs

En 2019/2020, 11 625 enfants en situation de handicap ont été répertoriés dans l'effectif des enfants scolarisés au cycle primaire dont près de 7 sur 20 handicapés intellectuels. Par ailleurs, les élèves vivant avec un handicap visuel représentent 28%, ceux vivants avec un handicap moteur un peu plus du cinquième (21%), et près de 4 élèves sur 25 sont déficients auditifs (15,7%).

**Tableau 7: Proportion des Réfugiés scolarisés dans le primaire en 2019/2020 par région, par ordre d'enseignement et par sexe (en %)**

REGION	Public			Privé			Ecole des parents ou communautaire			Poids régional
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	
CAMEROUN	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ADAMAOUA	21,0	20,2	20,6	2,1	1,8	1,9	30,8	37,2	33,3	18,9
CENTRE	4,2	5,5	4,8	16,9	18,6	17,8	0,0	0,0	0,0	6,0
EST	40,3	37,2	38,9	17,0	17,5	17,3	0,0	0,0	0,0	36,8
EXTRÊME-NORD	22,5	24,4	23,3	0,6	0,7	0,6	23,1	20,9	22,2	21,2
LITTORAL	3,1	3,7	3,4	21,1	20,0	20,5	0,0	0,0	0,0	5,0
NORD	7,3	7,0	7,2	3,2	2,2	2,7	46,2	41,9	44,4	6,8
NORD-OUEST	0,1	0,1	0,1	8,2	8,2	8,2	0,0	0,0	0,0	0,9
OUEST	0,6	0,7	0,6	16,0	15,4	15,7	0,0	0,0	0,0	2,1
SUD	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SUD-OUEST	0,9	1,2	1,0	14,7	15,6	15,1	0,0	0,0	0,0	2,3

Source : Annuaire statistique 2019/2020 et calculs des auteurs

Le Cameroun accueille plus d'enfants réfugiés scolarisés dans les écoles primaires des régions de l'Est (36,8%), de l'Extrême-Nord (21,2%) et de l'Adamaoua (18,9%) qui concentre 76,9% de l'ensemble des réfugiés scolarisés. Dans le primaire public on se rend compte que les régions de l'Est, de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord regroupent 82,8% de l'ensemble des réfugiés scolarisés. De même, dans le primaire privé les régions de l'Est, du Centre, du Littoral et de l'Ouest enregistrent 71,3% d'enfants de cette catégorie.

**Tableau 8: Proportion des déplacés internes scolarisés dans le primaire en 2019/2020 par région, par ordre d'enseignement et par sexe (en %)**

REGION	Public			Privé			Ecole des parents ou communautaire			Poids régional
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	
CAMEROUN	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ADAMAOUA	4,3	4,0	4,1	0,8	0,8	0,8	1,1	1,0	1,1	3,2
CENTRE	7,1	8,2	7,6	14,7	15,0	14,9	0,1	0,0	0,1	9,5
EST	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	0,0	0,0	0,0	1,3
EXTRÊME-NORD	34,6	29,5	32,2	6,9	5,5	6,2	47,5	42,9	45,4	25,3
LITTORAL	13,9	15,6	14,7	36,2	35,5	35,8	22,3	26,1	24,0	20,5
NORD	10,1	10,0	10,0	0,3	0,3	0,3	20,5	17,8	19,3	7,5
NORD-OUEST	2,1	2,1	2,1	6,7	7,7	7,2	0,0	0,0	0,0	3,5
OUEST	16,8	18,4	17,6	14,3	14,7	14,5	8,5	12,1	10,1	16,7
SUD	2,5	2,8	2,6	2,0	2,3	2,1	0,0	0,0	0,0	2,5
SUD-OUEST	7,3	8,1	7,6	16,7	17,0	16,8	0,0	0,0	0,0	10,1

**Source : Annuaire statistique 2019-2020 et calculs des auteurs**

L'on enregistre un grand afflux des déplacés internes scolarisés au primaire dans les régions de l'Extrême-Nord (25,3%), du Littoral (20,5%), de l'Ouest (16,7%), du Sud-Ouest (10,1%) et du Centre (9,5%) qui concentrent 82,1% de l'ensemble des déplacés internes scolarisés. Dans le primaire public on se rend compte que les régions de l'Extrême-Nord, du Littoral, du Nord et de l'Ouest concentrent 74,5% de l'ensemble des déplacés internes scolarisés. De même, dans le primaire privé les régions du Centre, du Littoral, de l'Ouest et du Sud-Ouest enregistrent 82%.

## **2.4. Analyse de la couverture scolaire et profil de scolarisation au primaire**

### **2.4.1. Les indicateurs de scolarisation (accès, équité, couverture) au primaire**

La couverture scolaire est examinée à partir des données sur les effectifs scolarisés produites par le système éducatif et analysées par les structures en charge de la planification des ministères du secteur de l'éducation et de la formation.

Pour suivre l'évolution du sous-secteur de l'éducation de base et mieux comprendre son fonctionnement, le système utilise des indicateurs qui permettent d'observer et de mesurer les changements et les progrès dans ce sous-secteur. Ces indicateurs sont également utilisés pour la prise de décision en vue d'un meilleur pilotage du système.

#### **2.4.1.1. Le taux brut d'admission au primaire (TBA)**

Cet indicateur présente le niveau général d'accès au cycle primaire ainsi que la capacité du sous-secteur de l'éducation de base à assurer l'accès en première année de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans ce cycle. Ainsi, le Taux Brut d'Admission est le nombre total de nouveaux entrants en première année de l'enseignement primaire, (sans distinction d'âge) exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'admission à l'école primaire (6 ans).

Le taux brut d'admission au primaire est largement supérieur à 100%. Il est autour de 128,2% ; ce qui traduit le fait que le système est capable d'accueillir 28,2% d'enfants supplémentaires en plus que ceux de l'âge officiel d'accès qui est de 6 ans. Ce pourcentage élevé ne traduit cependant pas l'admission de tous les enfants âgés de 6 ans au cycle primaire. La région de l'Est présente un taux d'admission de près de 241% ; cela pourrait s'expliquer par le fait que c'est une zone frontalière qui abrite des camps de déplacés et de réfugiés. Ces enfants ne sont pas répertoriés dans la demande potentielle d'éducation du primaire. Le Nord-Ouest présente le plus faible taux brut d'admission, il est d'environ 16% ; en effet il est de notoriété

qu'une bonne partie de la demande effective d'éducation de cette région s'est déportée dans les autres régions due aux conditions sécuritaires précaires. On note cependant une nette amélioration par rapport à l'année précédente (7% en 2018/2019). De manière globale, on admet en première année du primaire 9 filles pour 10 garçons et dans certaines régions cela va à 8 filles pour 10 garçons. Le TBA des ZEP est supérieur à celui des régions hors ZEP. Les régions des ZEP prises ensemble ont donc la capacité d'accueillir 60% en plus des enfants d'âge théorique d'être à la SIL. De façon générale, les filles et les garçons ont presque la même chance d'accéder à la première année du primaire.

**Tableau 9: Taux Brut d'Accès (TBA) par sexe et par région au primaire en 2019/2020 (en )**

	Filles	Garçons	Total	IPS <sup>6</sup> par rapport au TBA
<b>CAMEROUN</b>	<b>120,6%</b>	<b>135,8%</b>	<b>128,2%</b>	<b>0,89</b>
<b>ADAMAOUA</b>	<b>166,9%</b>	<b>215,5%</b>	<b>190,6%</b>	<b>0,77</b>
<b>CENTRE</b>	<b>124,5%</b>	<b>131,6%</b>	<b>128,0%</b>	<b>0,95</b>
<b>EST</b>	<b>224,9%</b>	<b>256,6%</b>	<b>240,7%</b>	<b>0,88</b>
<b>EXTRÈME-NORD</b>	<b>132,4%</b>	<b>157,2%</b>	<b>145,1%</b>	<b>0,84</b>
<b>LITTORAL</b>	<b>107,6%</b>	<b>107,6%</b>	<b>107,6%</b>	<b>1,00</b>
<b>NORD</b>	<b>130,4%</b>	<b>158,1%</b>	<b>144,2%</b>	<b>0,82</b>
<b>NORD-OUEST</b>	<b>15,4%</b>	<b>16,3%</b>	<b>15,8%</b>	<b>0,94</b>
<b>OUEST</b>	<b>154,6%</b>	<b>163,3%</b>	<b>158,9%</b>	<b>0,95</b>
<b>SUD</b>	<b>155,7%</b>	<b>166,5%</b>	<b>161,1%</b>	<b>0,94</b>
<b>SUD-OUEST</b>	<b>47,2%</b>	<b>47,7%</b>	<b>47,4%</b>	<b>0,99</b>
<b>ZEP</b>	<b>145,5%</b>	<b>174,3%</b>	<b>160,0%</b>	<b>0,84</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>101,8%</b>	<b>106,2%</b>	<b>104,0%</b>	<b>0,96</b>

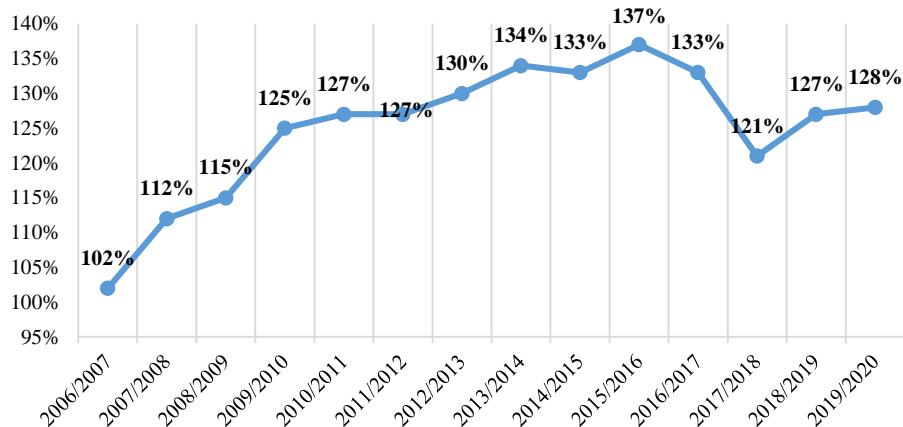
**Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019-2020 et données du RGPH2005 projetées pour 2019**

Depuis 2007, comme le montre le graphique ci-dessous, le Taux Brut d'Accès au primaire a connu une évolution en courbe brisée et a toujours été supérieur à 100%. Toutefois, l'on a remarqué une baisse constante de 2015/2016 à 2017/2018, avant le regain de 2018/2019 qui, malgré tout, n'atteint pas le niveau de 2015/2016.

---

<sup>6</sup> Indicateur de suivi 4.5.1 de la cible 4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle », ODD 4

**Graphique 27 : Evolution du taux brut d'accès dans le primaire de 2006/2007 à 2019/2020**



**Source : Carte Scolaire MINEDUB 2006/2007 à 2019/2020**

#### **2.4.1.2. Le taux brut de scolarisation au primaire (TBS)**

Le taux brut de scolarisation est défini comme le rapport de l'effectif scolarisé dans un cycle à la population d'âge scolarisable officielle correspondant à ce même cycle. Cet indicateur permet de mesurer la capacité du sous-secteur de l'éducation de base à accueillir les enfants de 6 à 11 ans.

En observant les données contenues dans le tableau ci-dessous, il apparaît que le système éducatif camerounais est en capacité de scolariser tous les enfants de 6 à 11 ans au primaire sur l'étendue du territoire national et bien plus, avec un TBS de 114,7%.

Cette proportion masque l'existence des disparités importantes parmi les enfants scolarisés. En effet, l'on retrouve des enfants hors de la tranche d'âge officiel d'inscription dans le cycle primaire (6 à 11 ans). On rencontre aussi parmi ceux-ci, les réfugiés et autres populations qui ne sont pas pris en compte dans la demande potentielle. La région de l'Est présente le plus fort taux brut de scolarisation. Elle scolarise plus de 50% des enfants en plus de la demande potentielle. Cela constitue un atout majeur pour résorber la faible scolarisation observée dans la région du Nord-Ouest.

Selon le genre, les garçons sont un peu plus scolarisés au primaire que les filles. L'indice de parité au niveau national donne 9 filles scolarisées pour 10 garçons, indépendamment de la demande potentielle. Les régions de l'Adamaoua et du Nord scolarisent un tiers des enfants en plus de ce qui est attendu et affichent une parité de 8 filles pour 10 garçons dans les salles de classe.

**Tableau 10: Taux Brut de Scolarisation (TBS) par sexe et par région au primaire en 2019/2020 (en %)**

Régions	Filles	Garçons	Total	<sup>7</sup> IPS par rapport au TBS
<b>CAMEROUN</b>	<b>108,3</b>	<b>121,1</b>	<b>114,7</b>	<b>0,89</b>
ADAMAOUA	127,2	164,5	145,3	0,77
CENTRE	115,9	120,3	118,1	0,96
EST	174,7	196,4	185,5	0,89
EXTRÊME-NORD	116,6	138,4	127,8	0,84
LITTORAL	104,3	103,4	103,8	1,01
NORD	124,9	155,1	140,0	0,81
NORD-OUEST	13,9	14,0	13,9	0,99
OUEST	146,5	156,5	151,4	0,94
SUD	136,7	140,8	138,7	0,97
SUD-OUEST	41,2	41,0	41,1	1,01
ZEP	<b>126,5</b>	<b>152,3</b>	<b>139,5</b>	<b>0,83</b>
HORS ZEP	<b>95,4</b>	<b>98,5</b>	<b>97,0</b>	<b>0,97</b>

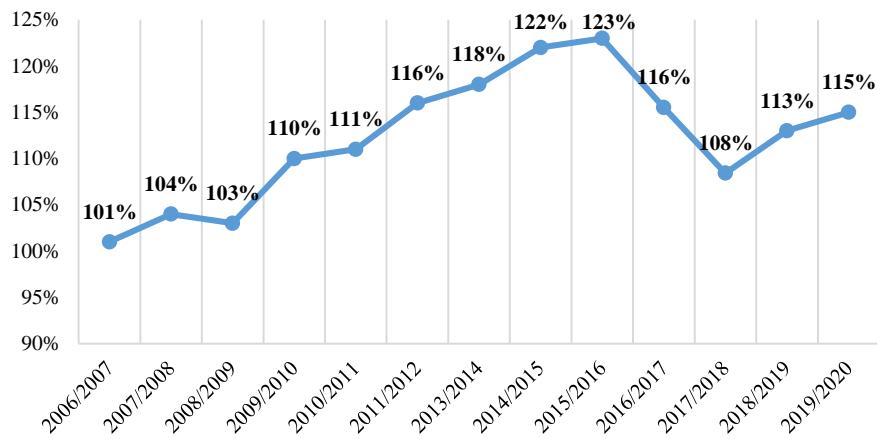
Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019-2020 et données du RGPH2005 projetées pour 2019

Le taux brut de scolarisation au primaire depuis l'année 2007 affiche toujours une valeur supérieure à 100%. Cependant, malgré la baisse observée entre les années 2016 et 2018, on note un retour à la croissance depuis 2019, où ce taux est passé de 113% en 2018/2019 à 115% au cours de l'année 2019/2020, soit un accroissement de 2 points. Cette augmentation est très significative au regard des contraintes liées aux crises humanitaires auxquelles le Cameroun fait face.

---

<sup>7</sup> Indicateur de suivi 4.5.1 de la cible 4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle », ODD 4

**Graphique 28: Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 2006/2007 à 2019/2020**



Source : Carte Scolaire MINEDUB 2006/2007 à 2019/2020

#### 2.4.2. L'accès en dernière année du primaire (TAP8)

Dans la poursuite de la mise en œuvre des orientations du DSSEF 2013-2020 pour l'année 2020, le Ministère de l'Education de Base avait défini comme objectif stratégique d' : *assurer une éducation de qualité à tous les enfants en âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes* ». Ce cadre stratégique, se déclinait ainsi en trois objectifs opérationnels, à savoir : (i) accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national ; (ii) améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire et (iii) accroître la population alphabétisée.

Dans les cadre des activités visant à atteindre l'objectif opérationnel n°2, le Ministère de l'Éducation de Base à travers le **Programme 197 « Universalisation du Cycle Primaire »**, a mené des actions d'extension et de densification du réseau scolaire public de qualité sur l'ensemble du territoire national, par la création et la construction de nouvelles écoles. Ces

<sup>8</sup> Indicateur de suivi 4.1.2 de la cible 4.1 « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile », ODD 4

actions, visaient à cet effet le renforcement de l'accès gratuit à l'école primaire publique et l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation dans ce cycle. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, le Ministère de l'Education de Base a pour la circonstance définie comme indicateur de suivi du programme 197, le Taux d'achèvement au primaire (TAP) qui permet d'apprécier le niveau d'achèvement du cycle primaire.

A titre de rappel, le Taux d'achèvement du cycle primaire correspond au nombre total des nouveaux élèves entrant en dernière année du cycle primaire quel que soit l'âge et est exprimé en pourcentage de la population totale de l'âge théorique d'entrée en dernière année. Il est aussi connu en tant que taux brut d'admission en dernière année du cycle primaire. Ce taux est calculé suivant la méthode transversale et détermine le niveau de scolarisation d'un pays ou d'une localité. Désormais, on considère qu'un enfant a achevé le cycle primaire s'il est simplement inscrit en classe de CM2.

Ainsi, le tableau suivant révèle qu'après 06 années de scolarisation dans le primaire, l'on retrouve au niveau national 71 enfants sur 100 en classe de CM2. Dans les régions de l'Ouest, du Centre, de l'Est, du Sud et du Littoral, la proportion d'enfants atteignant la fin du cycle primaire est plus de 80 enfants sur 100.

Ce résultat est bien loin de la cible fixée par le Ministère de l'Education de Base pour l'année 2020 qui était de 72,5%<sup>9</sup>.

Il faut toutefois souligner que certains éléments de l'environnement national ont eu un impact sur la mise en œuvre des activités de ce département ministériel. Ce qui peut expliquer la non atteinte de l'objectif porté par l'indicateur. On peut citer entre autres : (i) les perturbations sociopolitiques dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest qui ont entraîné la destruction des infrastructures scolaires, les agressions, les assassinats et les enlèvements des personnels enseignants et des élèves, les villes mortes et divers autres troubles ou désagréments et (ii) les incursions

---

<sup>9</sup> Projet de Performance des Administrations (PPA) du Ministère de l'Education de Base, 2020

de la secte terroriste Boko Haram dans la Région de l'Extrême-Nord. Ces situations d'insécurité ont eu pour impact des mouvements migratoires importants et de graves dysfonctionnements dans les écoles des Régions sus citées, avec pour corollaire le phénomène des déplacés internes et l'enregistrement d'un afflux massif des réfugiés.

Par ailleurs, la crise sanitaire due à la propagation de la pandémie de la COVID-19, a affecté la scolarisation de 4,5 millions d'enfants du primaire dont 47% de filles. Cette situation a également perturbé les opportunités d'apprentissage des enfants vulnérables vivant dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord touchées par les conflits occasionnant la fermeture des structures d'éducation non formelle.

**Tableau 11 : Taux d'achèvement par sexe et par région au primaire en 2019/2020**

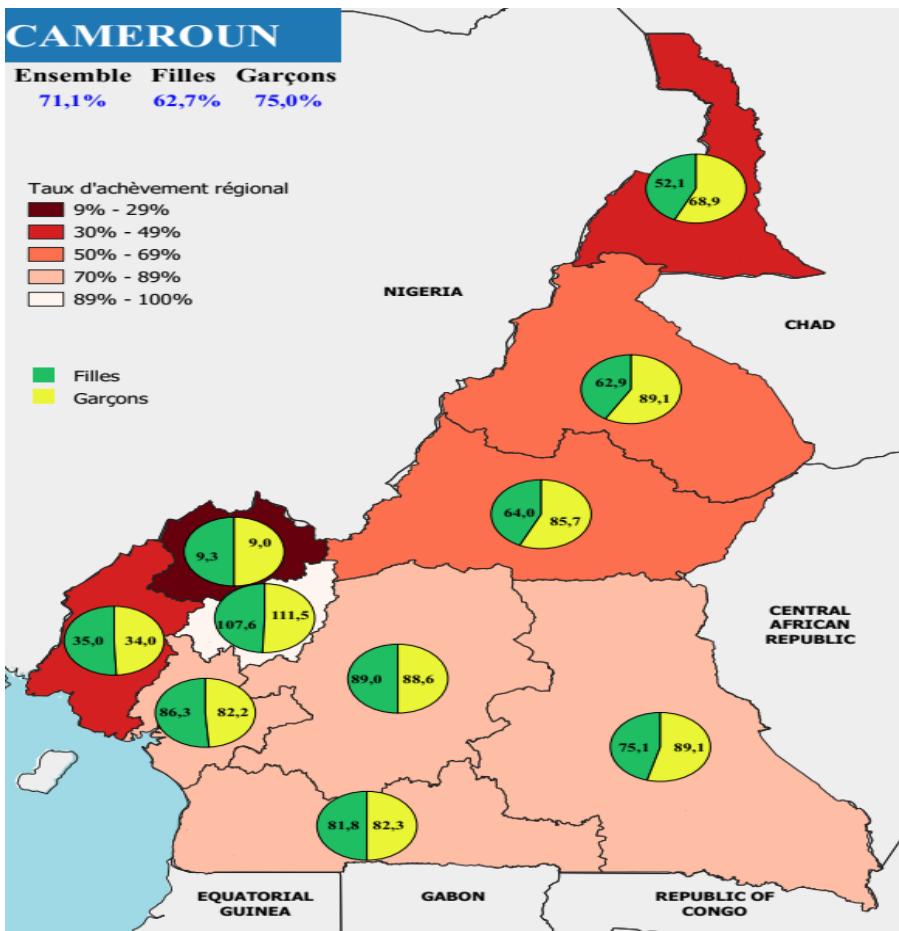
Région	Filles	Garçons	Total	IPS <sup>10</sup> par rapport au TAP
CAMEROUN	67,2%	75,0%	71,1%	0,90
ADAMAOUA	64,0%	85,7%	74,5%	0,75
CENTRE	89,0%	88,6%	88,8%	1,00
EST	75,1%	89,1%	82,1%	0,84
EXTRÊME-NORD	52,1%	68,9%	60,7%	0,76
LITTORAL	86,3%	82,2%	84,2%	1,05
NORD	62,9%	89,1%	75,9%	0,71
NORD-OUEST	9,3%	9,0%	9,2%	1,04
OUEST	107,6%	111,5%	109,5%	0,96
SUD	81,8%	82,3%	82,1%	0,99
SUD-OUEST	35,0%	34,0%	34,5%	1,03
ZEP	59,3%	78,8%	69,1%	0,75
HORS ZEP	72,7%	72,3%	72,5%	1,01

**Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019/2020 et données du RGPH 2005 projetées pour 2019**

<sup>10</sup> Indicateur de suivi 4.5.1 de la cible 4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle », ODD 4

En observant le taux d'achèvement selon le genre, il ressort qu'en moyenne, 9 filles pour 10 garçons achèvent le cycle primaire. Dans les ZEP<sup>11</sup> en revanche, on recense 69% des enfants qui ont achevé le cycle primaire au cours de l'année scolaire 2019/2020.

**Graphique 29: Cartographie du taux d'achèvement au primaire**



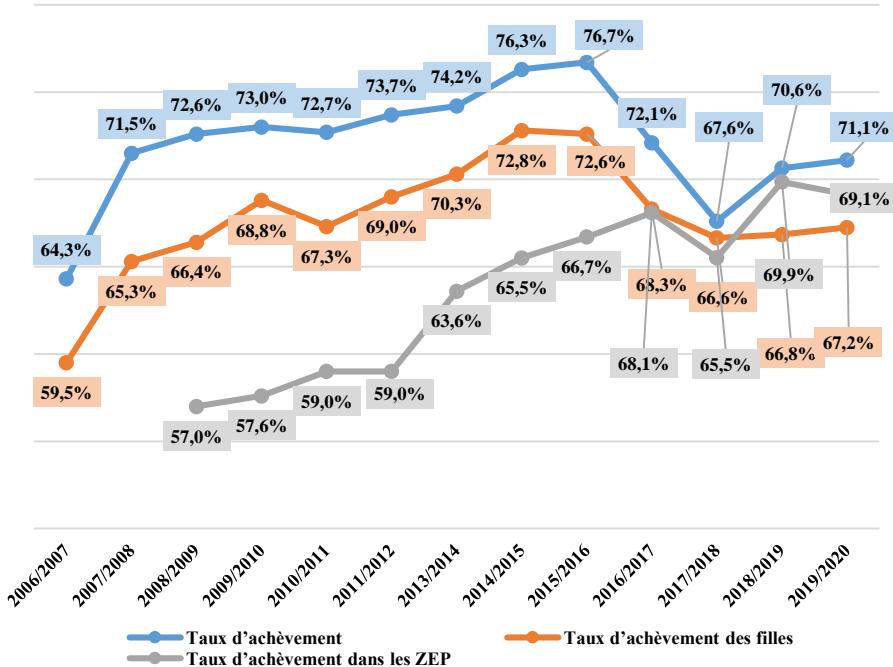
Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019/2020 et données du RGPH 2005 projetées pour 2019.

<sup>11</sup> Ensemble des régions de l'Adamaoua, Est, Extrême-nord et Nord

Au regard du contexte sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, la situation observée n'est pas représentative desdites régions, mais reflètent essentiellement la situation dans les écoles qui ont pu fonctionner.

Depuis 2006/2007 jusqu'en 2018/2019, le taux d'achèvement connaît une évolution en dents de scies, comme le montre le graphique ci-dessous. Cependant, il faut noter que la valeur de 2015/2016 n'a pas encore été atteinte, en dépit du regain de croissance observé depuis l'année 2017/2018. Au cours de cette période, le taux d'achèvement des filles a connu la même allure. Par contre, dans les ZEP, l'on a enregistré une évolution constante des taux d'achèvement malgré le léger fléchissement observé en 2019/2020.

**Graphique 30: Evolution du taux d'achèvement dans le primaire de 2006/2007 à 2019/2020**

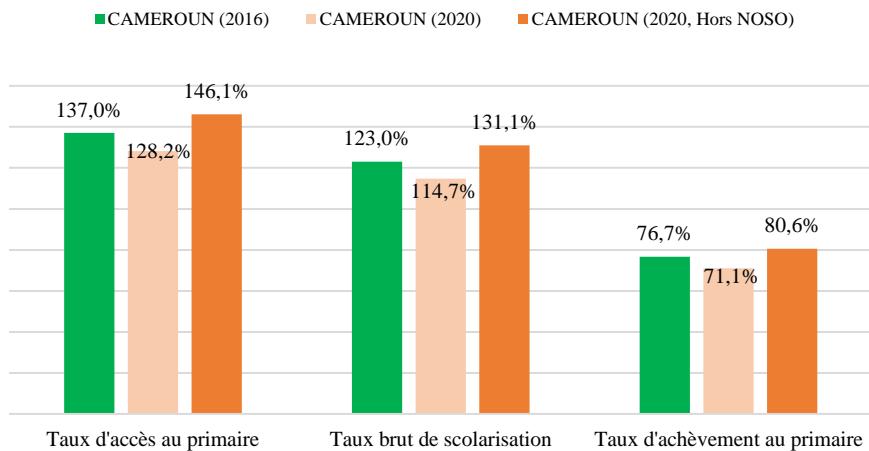


Source : Carte Scolaire MINEDUB 2006/2007 à 2019/2020

La crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest a entraîné des déplacements massifs de populations. En août 2020, cette crise a entraîné le déplacement de plus d'un million de personnes,<sup>12</sup> une augmentation d'environ 200 000 personnes, en comparaison avec la situation observée en décembre 2019, quand il n'y avait que 930 000 déplacés.<sup>13</sup>

En ajoutant la pandémie de la COVID-19, les conséquences des crises actuelles ont considérablement affaibli le système éducatif dans les régions où des défis structurels étaient déjà présents. Le graphique ci-dessus démontre, à suffisance, à quel point le système éducatif en général, et le sous-secteur éducation de base en particulier, est affecté par la crise du Nord-ouest et Sud-ouest.

**Graphique 31: Comparaison de l'impact des crises sur les différents indicateurs de scolarisation du primaire**



**Source :** Carte Scolaire MINEDUB 2019/2020

<sup>12</sup> 409 173 déplacés internes dans les régions du NWSW (MSNA, OCHA, août 2020); 360 547 rapatriés (MSNA, OCHA, août 2020); 302 000 vers d'autres régions (5 301 vers Adamawa (MIRA, OCHA, août 2019), 52 931 vers Yaoundé, Centre (MIRA, CHOI, MINAT, OCHA, septembre 2020); 80 925 vers Littoral (MSNA, OCHA, MINAT, août 2020); 162 726 à l'ouest (MSNA, OCHA, MINAT, août 2020). 60 494 Camerounais ont fui au Nigeria (HCR, septembre 2020).

<sup>13</sup> 450 268 IDP dans le NWSW (MSNA, OCHA, août 2019); 67 246 Rapatriés dans le NWSW (MSNA, OCHA, août 2019); 5 300 à Adamawa (MIRA, OCHA, juillet 2019); 200 189 dans les régions Littoral et Ouest MIRA, OCHA, octobre 2019); 23 640 à Yaoundé, Centre (MIRA, CHOI, OCHA, novembre 2019); 51 723 réfugiés enregistrés du Cameroun (HCR, décembre 2019).

### 2.4.3. Comparaison internationale de la scolarisation et l'achèvement au primaire

En termes de comparaisons internationales, le Cameroun affiche des taux de scolarisation et d'achèvement au primaire supérieurs à la fois à la moyenne des pays de l'ASS et des pays de la CEEAC. Comme le montre les données du tableau ci-dessous, le taux brut de scolarisation et le taux d'achèvement au cycle primaire sont respectivement d'environ 115% et 71% au Cameroun contre 105% et 62% dans les pays de la CEEAC et de 100% et 69% en ASS. Ainsi, s'agissant de l'achèvement du cycle primaire, il apparaît que le Cameroun performe mieux que la moyenne des pays de l'ASS et la CEEAC.

**Tableau 12: Comparaison internationale des indicateurs du taux brut de scolarisation (2015 ou année proche)**

	Taux brut de scolarisation au primaire	Taux d'achèvement au primaire
<b>Cameroun (2020)</b>	114,7	71,1
Angola (2015)	113,5	
Burundi (2019)	119,0	59,4
République Démocratique du Congo (2018)	118,5	69,9
Guinée Equatoriale (2015)	61,8	40,8
Tchad (2019)	89,2	40,6
Sao Tomé et Principe (2017)	106,8	84,3
République Centrafricaine (2016)	102,0	40,9
Rwanda (2019)	131,3	97,4
<b>Moyenne pays CEEAC</b>	105,2	61,9
<b>Moyenne ASS</b>	99,8	69,1

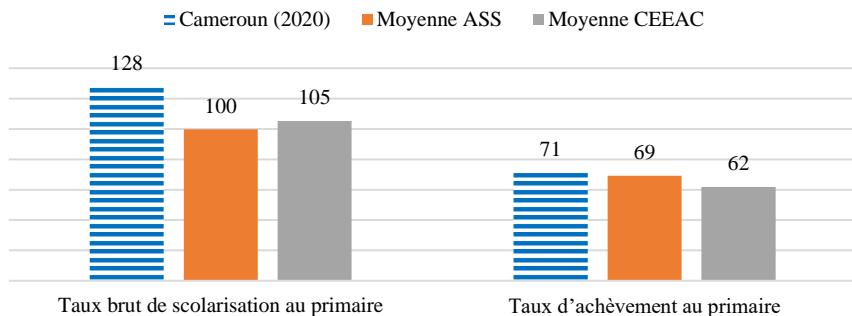
Source : Base d'indicateurs ISU

L'analyse du tableau ci-dessus conduit à des constats suivants :

- Avec un TBS de 37% en 2018, la couverture éducative du primaire est légèrement mieux au Cameroun que dans les pays de la CEEAC (23%), et même dans la sous-région d'ASS (28%).

- Au niveau de l'achèvement du cycle primaire, le Cameroun se trouve également au-dessus de la moyenne des pays de l'ASS (plus de deux points d'écart) et ceux de la CEEAC (plus de neuf points d'écart).

**Graphique 32: Comparaison internationale du taux brut de scolarisation et du taux d'achèvement au primaire (2015 ou année proche)**



Source : Base d'indicateurs ISU

#### 2.4.4. Les profils de scolarisation et efficacité interne du système

Cette partie permet de mettre en commun les éléments tels que la couverture, la rétention, et de dresser un listing non exhaustif des difficultés rencontrées dans la scolarisation des enfants au cycle primaire. A cet effet, le processus démarre par la construction du profil transversal des élèves du primaire. Puis par l'analyse du profil pseudo longitudinal pour apprécier ce qui pourrait se passer dans les années à venir en terme de scolarisation des enfants, si les conditions observées en 2019/2020 restent inchangées.

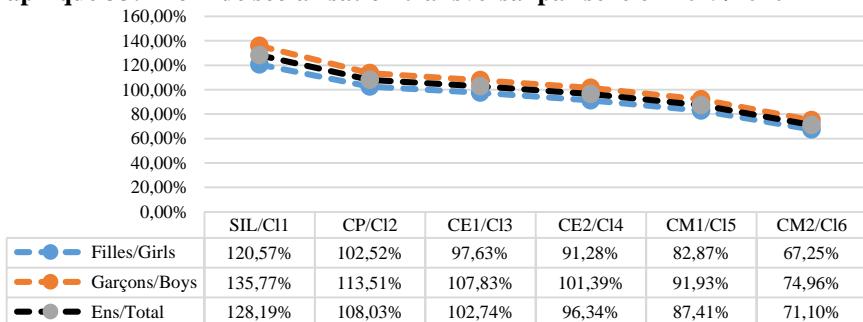
##### 2.3.3.1. Construction du profil de scolarisation transversal au primaire

Il s'agit de visualiser le parcours des élèves qui entrent à l'école primaire et ceux qui en sortent, pour identifier si les déficits observés proviennent d'un faible accès ou d'abandons en cours de cycle. Cet indicateur permet d'appréhender la question de la régulation des flux dont la maîtrise est une option poursuivie dans le cadre du développement de notre système éducatif.

A l'observation de ce profil de scolarisation qui va au-delà de 28%, il apparaît clairement que, le système éducatif Camerounais au niveau du primaire arrive à capter ou à offrir l'accès à toute la demande potentielle en termes de quantité. Toutefois, il faut souligner que beaucoup d'enfants entrent à des âges différents, gonflant ainsi ce chiffre et masquant de nombreuses disparités comme indiqué plus haut. Au fur et à mesure qu'on avance dans les niveaux d'éducation au primaire, les chiffres contenus dans notre profil de scolarisation baissent. Cela est dû au redoublement, aux enfants qui abandonnent et à ceux qui ne parviennent pas à survivre dans ce système. Les filles, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie, présentent des proportions en deçà de celles des garçons.

Considérant la proportion d'élèves qui a accédé en première année du primaire, l'on peut constater que seuls 71% des élèves achèvent réellement le cycle primaire.

**Graphique 33: Profil de scolarisation transversal par sexe en 2019/2020**



Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019/2020 et données du RGPH2005 projetées pour 2019

Ainsi, les différents points du profil de scolarisation représentent le parcours suivi par les garçons et les filles au cours de leur scolarité. Il en ressort essentiellement ce qui suit :

- Le profil estimé montre que l'accès, aussi bien chez les filles que chez les garçons, est universel (taux d'accès supérieur à 100%). Mais qu'il est observé une baisse sensible de la fréquentation scolaire au cours du cycle ;

- (ii) La comparaison des profils estimés pour les garçons et pour les filles révèle, si l'on en juge par la relative proximité des pentes desdits profils, que les filles connaissent un destin scolaire relativement comparable à celui des garçons.

### **2.3.3.2. Construction du profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu**

Sur la base du profil de scolarisation pseudo-longitudinal, il est possible de se faire une représentation de la capacité de rétention dans le système. Cette rétention est appréciée à travers la succession des taux de survie d'une cohorte de 100 élèves, de la première année du cycle primaire (SIL) à la dernière année dudit cycle (CM2).

Le profil pseudo-longitudinal estime les futures admissions en dernière année de l'enseignement primaire. Il se base sur les nouveaux entrants actuels de première année et en suivant l'évolution année par année, des non redoublants sur deux années consécutives les plus récentes (années scolaires 2018/2019 et 2019/2020) pour rendre compte au mieux des conditions actuelles de scolarisation.

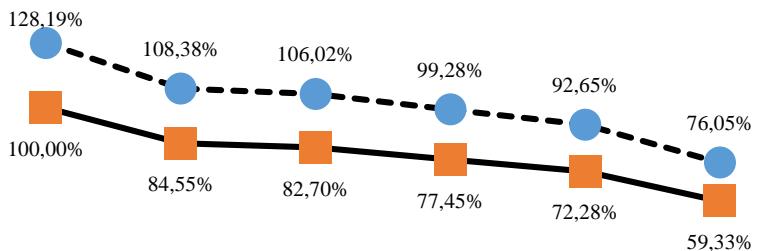
**Tableau 13 : Profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu (en %)**

	Sexe	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6
<i>Profil de scolarisation pseudo longitudinal</i>	Filles/Girls	120,57	102,99	101,15	94,63	88,20	72,45
	Garçons/Boys	135,77	113,74	110,86	103,90	97,08	79,63
	<b>Ens/Total</b>	<b>128,19</b>	<b>108,38</b>	<b>106,02</b>	<b>99,28</b>	<b>92,65</b>	<b>76,05</b>
<i>Profil de rétention attendu</i>	Filles/Girls	100,00	85,43	83,90	78,49	73,15	60,09
	Garçons/Boys	100,00	83,78	81,65	76,53	71,50	58,65
	<b>Ens/Total</b>	<b>100,00</b>	<b>84,55</b>	<b>82,70</b>	<b>77,45</b>	<b>72,28</b>	<b>59,33</b>

Source : Calculs des auteurs à partir des annuaires statistiques 2018-2019 et 2019-2020 et données du RGPH2005 projetées pour 2019

L'analyse du graphique ci-dessous révèle que, si les conditions de scolarisation observées en 2019/2020 se maintenaient pour les années à venir, le taux d'achèvement ne pourrait pas atteindre les 100% comme fixé par les documents stratégiques au niveau international (Agenda 2030 et UA 2063) et national (SND30). En conséquence, seuls 59% (en net recul d'un point d'indice par rapport à la valeur observée l'année scolaire précédente) de la cohorte d'enfants nouvellement admis en 2019/2020 en première année (SIL), suivront leur scolarité jusqu'à terme en 2024/2025. Ce qui équivaut sensiblement à 3 enfants sur 5. Environ 41% d'élèves pourraient abandonner le système en cours de cycle. Cela constitue un handicap majeur pour le système, car il doit pouvoir conduire jusqu'en fin de cycle, tous les enfants entrés à la SIL au cours de l'année scolaire 2019/2020.

**Graphique 34: Profils de scolarisation et de rétention pseudo-longitudinal entre les années**




---

SIL/Cl1 (2019/2020)	CP/Cl2 (2020/2021)	CE1/Cl3 (2021/2022)	CE2/Cl4 (2022/2023)	CM1/Cl5 (2023/2024)	CM2/Cl6 (2024/2025)
------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

—●— Taux d'accès attendu / Expected Access Rate  
—■— Taux de rétention attendu / Expected retention rate

**Source :** Calculs des auteurs à partir des annuaires statistiques 2018/2019 et 2019/2020 et données du RGPH2005 projetées pour 2019

Le profil de scolarisation pseudo-longitudinal selon qu'on se trouve dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) ou pas, confirme les constats déjà faits au niveau de l'accès des enfants en première année du cycle primaire (largement supérieur à 100%). Mais l'évolution de ce profil de la classe de la SIL au CM1 montre une baisse de scolarisation plus importante

dans la catégorie « ZEP » par rapport à la catégorie « Hors ZEP ». Ceci s'expliquerait par le fait que les enfants qui se trouvent dans les ZEP survivent moins dans le système que les enfants hors ZEP. Les mêmes tendances sont observées au niveau du profil de rétention, où l'on peut voir que les ZEP retiennent moins d'enfants dans le système que le reste du pays.

**Tableau 14: Profil de scolarisation et de rétention dans les ZEP et hors des ZEP (en%)**

	Sexe	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6
<i>Profil de scolarisation pseudo longitudinal ZEP</i>	Filles/Girls	145,53	115,71	107,93	97,69	86,60	65,89
	Garçons/Boys	174,28	138,46	128,53	118,23	105,63	84,81
	Ens/Total	<b>160,04</b>	<b>127,19</b>	<b>118,32</b>	<b>108,05</b>	<b>96,21</b>	<b>75,46</b>
<i>Profil de rétention attendu ZEP</i>	Filles/Girls	100,00	79,51	74,16	67,12	59,51	45,27
	Garçons/Boys	100,00	79,45	73,75	67,84	60,61	48,66
	Ens/Total	<b>100,00</b>	<b>79,47</b>	<b>73,93</b>	<b>67,52</b>	<b>60,12</b>	<b>47,15</b>
<i>Profil de scolarisation pseudo longitudinal Hors ZEP</i>	Filles/Girls	101,83	93,32	95,79	91,95	88,73	76,29
	Garçons/Boys	106,23	94,62	96,96	92,49	89,77	74,88
	Ens/Total	<b>104,03</b>	<b>93,96</b>	<b>96,37</b>	<b>92,21</b>	<b>89,24</b>	<b>75,58</b>
<i>Profil de rétention attendu Hors ZEP</i>	Filles/Girls	100,00	91,64	94,07	90,30	87,13	74,91
	Garçons/Boys	100,00	89,07	91,28	87,06	84,51	70,49
	Ens/Total	<b>100,00</b>	<b>90,32</b>	<b>92,64</b>	<b>88,64</b>	<b>85,79</b>	<b>72,65</b>

**Source :** Calculs des auteurs à partir des annuaires statistiques 2018/2019 et 2019/2020 et données du RGPH2005 projetées pour 2019

Une situation préoccupante qui ne ressort pas directement dans le tableau ci-dessus, transparaît clairement dans la figure ci-dessous. En effet, si aucune mesure n'est prise, on observera une baisse de scolarisation brutale au cours de l'année scolaire 2020/2021 dès le deuxième palier du niveau 1 dans les ZEP, par rapport au reste du pays.

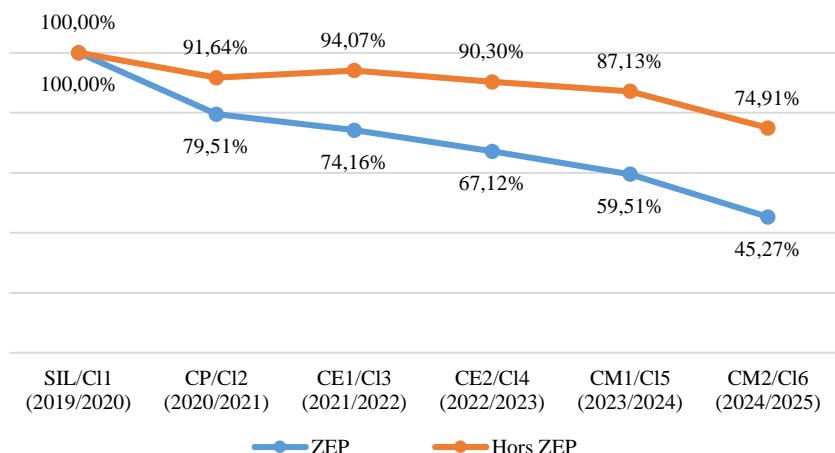
**Graphique 35: Courbe du profil de rétention au cycle primaire dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP**



**Source :** Calculs des auteurs à partir des annuaires statistiques 2018/2019 et 2019/2020

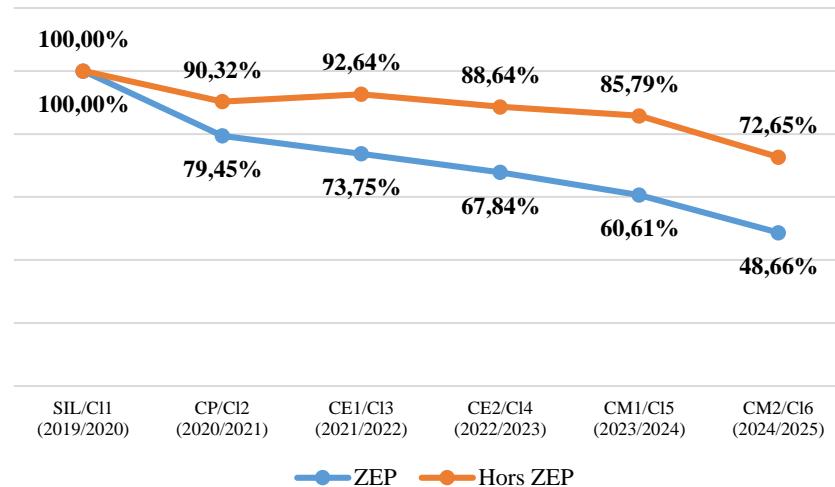
L'analyse selon le sexe de la situation observée ci-dessous, montre que le décrochage ressort principalement chez les filles, particulièrement dans les ZEP. En effet dès la classe de CP au cours de l'année scolaire 2020/2021, on observera une baisse de la fréquentation si les conditions de scolarisation observées en 2019/2020 restent inchangées. L'ampleur s'accentuera au fur et à mesure que la cohorte évoluera.

**Graphique 36: Courbe du profil de rétention au cycle primaire chez les filles dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP**



Source : Calculs des auteurs à partir des annuaires statistiques 2018/2019 et 2019/2020

**Graphique 37: Courbe du profil de rétention au cycle primaire chez les Garçons dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP**



Source : Calculs des auteurs à partir des annuaires statistiques 2018-2019 et 2019-2020

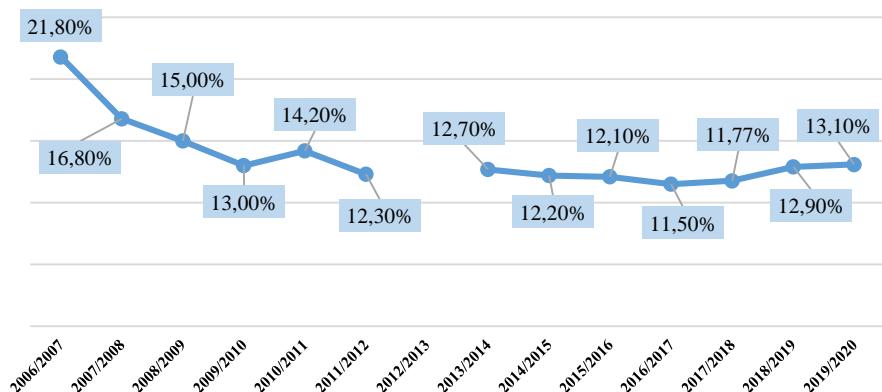
### **2.3.3.3. Efficacité dans la gestion des flux au primaire**

#### **2.3.3.3.1. Le redoublement au primaire**

D'après les résultats des Enquêtes sur les Acquis Scolaires (PASEC2014, UAS2016), il ressort que le redoublement a une influence négative sur les apprentissages scolaires et l'estime de soi des apprenants. Pourtant, ce phénomène est encore observé au primaire et les analystes le considèrent comme un frein à la scolarisation primaire complète des enfants. L'une des grandes options de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2013-2020 était de réduire de manière significative, les déperditions scolaires en faisant baisser le taux moyen de redoublement du cycle primaire. Ainsi, l'ensemble des activités à mettre en œuvre devait permettre de faire passer le redoublement de 12% (Baseline 2010) à 5% (cible 2020).

Le Graphique ci-dessous, présente l'évolution du phénomène de redoublement entre 2006/2007 et 2019/2020. Il en ressort que ce phénomène reste encore mal maîtrisé à l'école primaire où l'on observe même un retour à la hausse depuis l'année scolaire 2017/2018. Le sous-secteur de l'éducation de base éprouve encore des difficultés à gérer le redoublement au niveau du primaire.

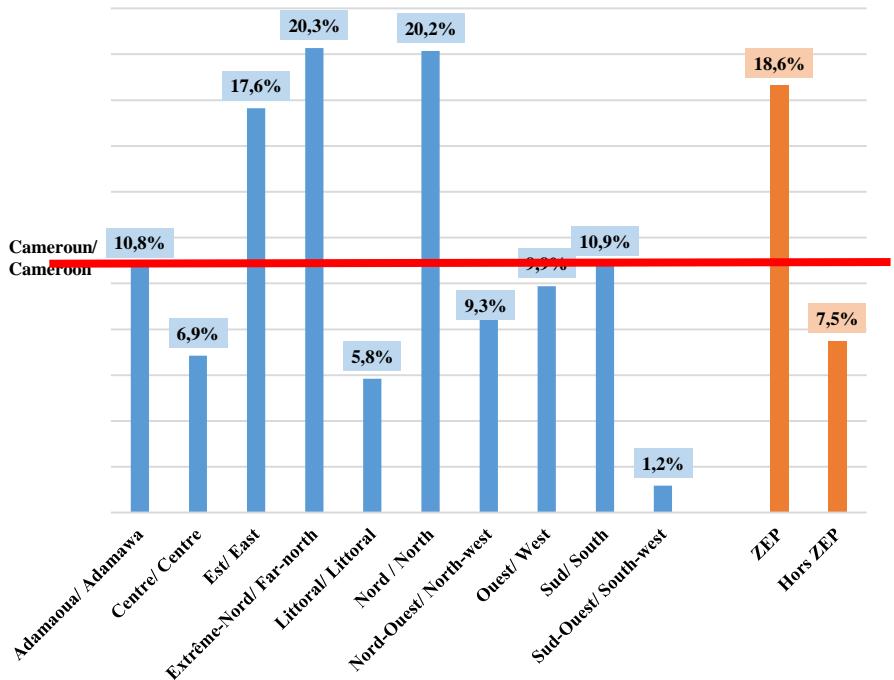
**Graphique 38: Evolution du taux de redoublement de 2007 à 2020**



Source : Annuaires statistiques à 2018-2019 à 2019-2020

Il ressort de l'analyse que le taux moyen de redoublement reste encore élevé pour les régions de l'Extrême-nord (20,3%), de l'Est (17,6%) et du Nord (20,2%). Ce taux est cependant plus faible dans les régions du Nord-ouest (9,3%), du Sud-ouest (1,2%) et du Littoral (6%). En somme, la valeur nationale de cet indicateur, qui est de 13%, cache les disparités importantes enregistrées entre les régions, comme le montre le graphique ci-dessous.

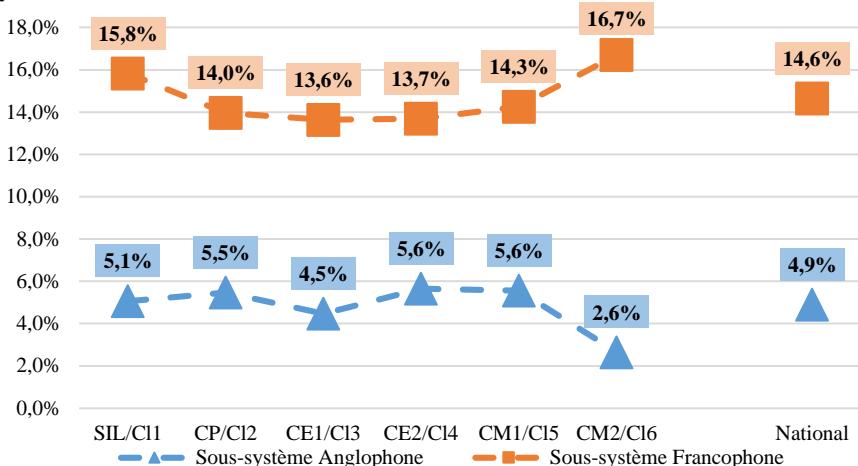
**Graphique 39: Pourcentage de redoublement par région en 2019/2020**



Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019/2020

Selon le sous-système, la moyenne de redoublement est plus marquée dans le sous-système francophone (14,6%) que dans le sous-système anglophone (4,6%). De plus on observe une certaine régulation des flux dans le sous-système anglophone, avec des taux de redoublement faibles en fin de cycle.

**Graphique 40: Pourcentage des redoublants par année d'études et par sous-système en 2018/2019**



Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019/2020

### 2.3.3.3.2. Le coefficient d'efficacité interne (CEI)

L'optimisation de la gestion des flux d'élèves est primordiale dans un contexte de rareté des ressources. Cette optimisation est davantage justifiée lorsqu'il s'agit d'améliorer un système éducatif dans lequel les défis à surmonter sont nombreux.

Le CEI, indicateur du niveau de gaspillage des ressources du fait des abandons et des redoublements, varie entre 0 lorsqu'aucun élève n'a atteint la fin d'un cycle et 1 lorsque tous les élèves ont atteint la fin du cycle sans avoir redoublé. Ainsi, l'efficacité interne d'un système éducatif est tributaire des niveaux de redoublement et d'abandon constatés.

On définit l'année-élève comme la mesure de consommation du système pour une année scolaire passée par un élève. Le cas idéal est de consommer 6 années-élève pour un élève pour atteindre la fin du cycle primaire. Ainsi, les cas de redoublement sont des augmentations du nombre d'années-élève consommées et les abandons, les années-élève consommées sans résultat.

Les valeurs du CEI obtenues pour l'enseignement primaire au Cameroun au cours de l'année scolaire 2019/2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces valeurs permettent de dégager une observation forte selon laquelle dans le primaire, le CEI de 65% montre que plus de 35% des ressources dédiées à l'enseignement primaire sont gaspillées du fait des redoublements et des abandons.

**Tableau 15: Coefficient d'efficacité interne au primaire (méthode pseudo-longitudinale)**

	Sexe	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6	Total
<i>Années-élève théoriques utiles</i>	Filles/ Girls	60	60	60	60	60	60	<b>360</b>
	Garçons/ Boys	59	59	59	59	59	59	<b>354</b>
	Ens/ Total	59	59	59	59	59	59	<b>354</b>
<i>Années-élève consommées avec abandons et sans redoublements (profil de rétention)</i>	Filles/ Girls	100	85	84	78	73	60	<b>481</b>
	Garçons/ Boys	100	84	82	77	72	59	<b>472</b>
	Ens/ Total	100	85	83	77	72	59	<b>476</b>
<i>Années-élève consommées avec abandons et redoublements</i>	Filles/ Girls	116	98	95	89	84	70	<b>552</b>
	Garçons/ Boys	117	96	93	87	82	69	<b>545</b>
	Ens/ Total	117	97	94	88	83	69	<b>548</b>
<i>CEI</i>	Filles/ Girls							<b>0,65</b>
	Garçons/ Boys							<b>0,65</b>
	Ens/ Total							<b>0,65</b>
<i>CEI sans redoublements</i>	Filles/ Girls							<b>0,87</b>
	Garçons/ Boys							<b>0,87</b>
	Ens/ Total							<b>0,87</b>
<i>CEI sans abandons</i>	Filles/Girls							<b>0,75</b>
	Garçons/ Boys							<b>0,75</b>
	Ens/ Total							<b>0,74</b>

Source : Calculs des auteurs à partir des annuaires statistiques 2018/2019 et 2019/2020

Le gaspillage des ressources laisse supposer ce qui suit : (i) le sous-secteur éducation de base dépense pour assurer l'éducation des individus qui ne vont pas suivre les six années de scolarisation nécessaires leur permettant

de conserver leur aptitude à la lecture et à l'écriture à l'âge adulte ; (ii) à cause des redoublements dont les critères varient d'un établissement à l'autre, le caractère inéquitable de ce phénomène ne contribue qu'à renchérir le coût de l'éducation avec des conséquences néfastes sur le parcours scolaire de l'élève.

Ce niveau d'efficacité, loin d'être optimal, est resté stable par rapport à l'année scolaire 2018/2019. L'observation des coefficients partiels montre que le CEI avec les redoublements est plus faible que le CEI avec les abandons. L'amélioration du CEI global passe donc en toute logique par la limitation des redoublements, les abandons étant relativement maîtrisés dans l'enseignement primaire.

## **2.5. La population analphabète et défis de l'éducation au Cameroun**

En répartissant la population de 15 ans et plus suivant le niveau d'alphanétisation, d'après l'Etude sur le degré de maîtrise oral et écrit des langues nationales effectuée en 2014 par le MINEDUB, l'on observe que sur 100 personnes, seulement 30 sont alphabétées en langues officielles ; 13 savent lire et écrire en anglais ; 45 savent lire et écrire uniquement en français et 12 peuvent lire et écrire en anglais et en français. D'après le rapport de l'Enquête Démographique et de Santé produit en 2018, l'Analphabetisme touche environ 30% des femmes et 27% des hommes tous âgés de 15 à 49 ans.

L'alphanétisation et l'éducation de base non formelle font partie de l'éducation non formelle au MINEDUB. C'est une forme d'offre d'éducation alternative qui vise à donner à des individus analphabètes et aux enfants déscolarisés ou non scolarisés, la possibilité d'acquérir des compétences de base en littératie et en numératie fonctionnelle pour une autonomisation dans la société pour les adultes de 15 ans et plus, et des possibilités de poursuivre la formation dans le circuit formel ou d'apprendre un métier en vue d'une insertion.

Les centres d'éducation de base non formelle accueillent les enfants déscolarisés précocement ou et non scolarisés âgés de 8 à 14 ans.

L'organisation des apprentissages en matière d'alphabétisation couvre 3 niveaux à savoir le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 ou celui de la post alphabétisation. L'offre d'alphabétisation relèvent de deux ordres, en fonction des finalités visées. Il s'agit notamment de l'alphabétisation classique et de l'alphabétisation fonctionnelle. En ce qui concerne l'Education de Base non Formelle, les programmes sont, en principe, les mêmes que ceux du cycle primaire mais d'une durée de trois ans.

## **2.6. La stratégie d'intervention en AENF**

Le MINEDUB, dans sa logique d'intervention a opté pour la stratégie du « faire-faire », qui consiste pour l'Etat et ses partenaires à se doter d'une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'Alphabétisation et d'Education de Base non formelle ; c'est-à-dire que la mise en œuvre de programmes adaptés à la demande éducative telle qu'elle s'exprime sur le terrain à des acteurs connus, reconnus, capables et respectueux d'un cadre de référence élaboré par l'Etat. Ainsi l'Etat accorde des appuis aux centres à travers des compétences transférées aux communes pour l'octroi du matériel didactique et pédagogique ou encore des kits d'alphabétisation.

Pour l'année 2019/2020, la population dans les CAF et les CEBNF est de 20 507, soit 68% des 30 000 prescrits par le Premier Ministère depuis 2018 (feuille de route du MINEDUB 2019). La structure par sexe indique que les filles/femmes représentent plus de 55% (11 334) de cette population. La distribution de cette population montre que les régions de l'extrême nord (40%), du centre (17%) et l'Ouest (11.5%) concentrent 68,5% des effectifs des CAF et des CEBNF. A contrario, les Régions du Sud (3%) et du littoral (2.4%) sont celles où la participation aux programmes d'alphabétisation est faible.

**Tableau 16: Répartition des apprenants dans les CEBNF par sexe et par région**

REGION	GARCONS/HOMMES	FILLES/FEMMES	TOTAL
CAMEROUN	9 173	11 334	20 507
ADAMAOUA	1 050	609	1 659
CENTRE	1 656	1 891	3 547
EST	470	650	1 120
EXTRÊME-NORD	3 323	4 980	8 303
LITTORAL	245	247	492
NORD	922	569	1 491
NORD-OUEST	0	0	0
OUEST	785	1 574	2 359
SUD	297	291	588
SUD-OUEST	425	523	948

Source : Carte scolaire 2019-2020

Les niveaux d’alphabétisation 1,2 et 3 ont connu la participation d’une population dont l’âge varie de 6 à 70 ans et plus. La population de 6 à 14 ans représente 13,2% des effectifs des CEBNF et des CAF. La population de 15 ans et plus représente 86,8% des effectifs. Le niveau 1, concentre 48,07% des effectifs et la population de 15-45 ans, 72,34%.

**Tableau 17: Répartition des apprenants des CAF et CEBNF par niveau d’études et par tranches d’âges**

TRANCHES D’AGES	NIVEAU I		NIVEAU II		NIVEAU III OU POST ALPHA		Total F	Total T
	F	T	F	T	F	T		
CAMEROUN	5 236	9 859	3 495	6 119	2 603	4 529	11 334	20 507
6-8 ans	498	1 021	130	253	15	22	643	1 296
9-11 ans	183	362	140	286	17	35	340	683
12-14 ans	152	321	120	205	90	204	362	730
15-19 ans	585	1 036	355	631	160	288	1 100	1 955
20-24 ans	827	1 490	551	977	236	418	1 614	2 885
25-29 ans	874	1 573	547	907	309	534	1 730	3 014
30-34 ans	685	1 313	463	865	402	660	1 550	2 838
35-39 ans	524	1 078	370	621	340	621	1 234	2 320
40-44 ans	363	696	315	536	341	591	1 019	1 823
45-49 ans	264	447	232	424	221	359	717	1 230
50-54 ans	160	269	132	223	226	398	518	890
55-59 ans	64	118	45	66	180	305	289	489
60-64 ans	32	66	55	79	40	58	127	203
65-69 ans	19	51	29	32	18	23	66	106
70 ans et plus	6	18	11	14	8	13	25	45

Source : Carte scolaire 2019/2020

La répartition des formateurs des centres d'AEBNF par région montre que le Centre (31,3%), l'Extrême-nord (26,6%) et l'Ouest (10%) cumulent à eux seuls plus de la moitié des formateurs soit 67,9%. La proportion des femmes est de 33,4%.

**Tableau 18: Répartition des formateurs des CAF et CEBNF par niveau d'études et par tranches d'âges**

REGION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CAMEROUN	662	334	1000
ADAMAOUA	53	10	63
CENTRE	164	149	313
EST	34	7	41
EXTRÊME-NORD	205	61	266
LITTORAL	30	27	57
NORD	42	4	46
NORD-OUEST	1	0	1
OUEST	61	37	101
SUD	46	28	74
SUD-OUEST	27	11	38

Source : Carte scolaire 2019/2020

L'offre en centres d'alphabétisation fonctionnelle se trouvent relativement partout sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, les zones rurales cumulent la forte proportion d'implantation des centres, près de 69%.

**Tableau 19 : Nombre de Centre d'AEBNF par milieu d'implantation et par région**

REGION	Rurale	Urbaine	Total
CAMEROUN	387	172	559
ADAMAOUA	27	16	43
CENTRE	98	68	166
EST	17	3	20
EXTRÊME-NORD	128	43	171
LITTORAL	6	11	17
NORD	30	9	39
NORD-OUEST	0	1	1
OUEST	50	13	63
SUD	21	5	26
SUD-OUEST	10	3	13

Source : Carte scolaire 2019-2020

Les centres AEBNF fonctionnent majoritairement dans les écoles publiques et représentent 38% au plan national. Les communautaires (28%) et privés laïcs (25%) détiennent plus de la moitié des structures d'encadrement des personnes analphabètes. Il importe de souligner que depuis la signature du décret du transfert des compétences en matière d'alphabétisation aux communes, un regain d'intérêt pour l'alphabétisation est observé de plus en plus chez les acteurs privés.

**Tableau 20 : Nombre de Centre d'AEBNF par ordre d'enseignement et par région**

REGION	Public	Comm.	Privé Catholique	Privé Islamique	Privé Laïc	Privé Protestant	ONG	TOTAL
CAMEROUN	<b>211</b>	<b>157</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>140</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>559</b>
ADAMAOUA	22	15	1	4	0	0	1	43
CENTRE	64	25	0		68	1	8	166
EST	1	5	5	3	5		1	20
EXTRÊME-NORD	91	47	4	1	17	2	9	171
LITTORAL	2	0	1	2	12	0	0	17
NORD	9	18	1	0	11	0	0	39
NORD-OUEST	0	1	0	0	0	0	0	1
OUEST	14	25	2		18	2	2	63
SUD	2	19	0	0	4	0	1	26
SUD-OUEST	6	2	0	0	5	0	0	13

**Source : Carte scolaire 2019-2020**

## **2.7. Accès à l'éducation des déplacés internes et des réfugiés**

L'ODD 4 vise à « *Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* » et « *ne laisser personne de côté* ». Ainsi, les systèmes éducatifs ont pris la résolution de s'ajuster aux besoins de tous les élèves indépendamment de leur origine, afin que les promesses prises soient tenues et répondent aux besoins de résilience et d'adaptation des sociétés face aux migrations et aux déplacements.

Les crises humanitaires et sécuritaires auxquelles fait face le Cameroun a entraîné un afflux de réfugiés (centrafricains dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord et nigérians dans la région de l'Extrême-nord) et de déplacés internes (Adamaoua, Centre, Littoral, Ouest, Extrême-nord). Cette situation n'est pas sans conséquence sur le système éducatif en général qui évolue dans un contexte social très défavorable. Toutefois, poursuivant les engagements pris au niveau international en faveur de l'éducation inclusive, le Cameroun s'est fixé comme objectif majeur d'assurer aux apprenants des populations réfugiées et hôtes une éducation de qualité en situation d'urgence.

### **2.7.1. Les populations réfugiées**

En mars 2020, le Cameroun a accueilli 420 774 réfugiés et demandeurs d'asile dont 201 207 en âge d'être scolarisés (préscolaire, primaire et secondaire). Malgré l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement en matière d'éducation (construction de salles de classe, redéploiement des enseignants, dotations en manuels scolaires, etc.), on constate encore un faible niveau de scolarisation de ces populations.

Au niveau du préscolaire, seulement 3 enfants réfugiés sur 10 sont scolarisés au préscolaire. Ce faible niveau de préscolarisation chez les réfugiés pourrait s'expliquer par la modicité des revenus des parents, étant donné que ce cycle d'enseignement n'est pas gratuit au Cameroun. Dans certains cas, il arrive que les communautés de réfugiés hésitent à se tourner

vers les systèmes éducatifs nationaux, s'opposant à ce que leurs enfants suivent des cours dans une langue qu'elles-mêmes ne maîtrisent pas (cas de réfugiés Nigérians par exemple).

**Tableau 21: Couverture scolaire dans le cycle préscolaire des enfants réfugiés**

	Effectif des réfugiés au préscolaire			Population en âge préscolaire (3-5 ans) <sup>14</sup>			Taux brut de préscolarisation		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
<i>Refugiés Centrafricains<sup>15</sup></i>	5 109	5 086	10 195	15 145	15 690	30 835	34%	32%	33%
<i>Refugiés Nigérians<sup>16</sup></i>	1 545	1 558	3 103	6 202	6 329	12 531	25%	25%	25%
<i>Total</i>	6 654	6 644	13 298	21 347	22 019	43 366	31%	30%	31%

Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019/2020 et données statistiques relevant de la compétence du HCR (Mars 2020)

Le constat fait au niveau du préscolaire l'est également au niveau du primaire. En effet, avec un taux brut de scolarisation de 52%, seul 1 enfant sur 2 est scolarisé au vu de la demande potentielle des enfants réfugiés.

**Tableau 22: Couverture scolaire dans le cycle primaire des enfants réfugiés en 2019**

	Effectif des réfugiés au primaire			Population en âge primaire (6-12 ans)			Taux brut de Scolarisation		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
<i>Refugiés Centrafricains</i>	18 091	24 202	42 293	36 844	36 862	73 706	49%	66%	57%
<i>Refugiés Nigérians</i>	6 614	7 711	14 325	17 293	17 043	34 336	38%	45%	42%
<i>Total</i>	24 705	31 913	56 618	54 137	53 905	108 042	46%	59%	52%

Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019/2020 et données statistiques relevant de la compétence du HCR (Mars 2020)

<sup>14</sup> Tranche d'âge choisie par le HCR, ne représente pas la tranche d'âge officiel du Cameroun : 4-5 ans pour le préscolaire et 6-11 ans pour le primaire.

<sup>15</sup> Les données des réfugiés relatives à la crise centrafricaine concernent les régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord

<sup>16</sup> Les données des réfugiés relatives à la crise dans le bassin du Lac Tchad concernent la région de l'Extrême-nord

**Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019** relève que la méconnaissance de la langue d'instruction ou de la langue parlée en classe empêche les élèves réfugiés de nouer des liens, d'apprendre et de communiquer, et constitue un obstacle supplémentaire à l'intégration dans les systèmes éducatifs nationaux des enfants et des jeunes, particulièrement les plus âgés d'entre eux. De plus, la non-possession de documents tels que les certificats de naissance, les certificats de fin d'étude ou diplômes, etc., est aussi évoquée par ledit rapport comme l'une des causes de la non-intégration des réfugiés dans le système éducatif.

### **2.7.2. Les populations déplacées**

En mars 2020<sup>17</sup>, les crises humanitaires qui sévissent au Cameroun avaient déjà causé le déplacement de plus d'un million de personnes (dont 51% d'enfants) à l'intérieur du pays, principalement dans les régions de l'Extrême-nord, de l'Adamaoua, du Centre, de l'Ouest, du Littoral, du Nord-ouest et du Sud-ouest comme indiqué plus haut.

Afin d'assurer l'accès à l'éducation à tous les enfants en âge scolaire, le Gouvernement a pris des mesures incitatives visant l'intégration complète des enfants déplacés dans les établissements scolaires. Cependant, l'analyse des données collectées montre encore un niveau de scolarisation très faible de chez enfants, accentué par la pauvreté des familles dans les régions touchées par les crises et l'absence d'un environnement d'apprentissage sécurisé.

Au préscolaire, le tableau ci-dessous indique un taux de scolarisation de 14% seulement chez les enfants déplacés internes suite aux crises. Ce taux est encore plus faible de l'ordre de 3% chez les enfants déplacés dans la région de l'Extrême-nord, où les services d'éducation font déjà face à la précarité des familles déplacées. Ces enfants déplacés et leurs familles représentent une charge supplémentaire pour les communautés d'accueil.

---

<sup>17</sup> *Cameroun: statistiques des personnes relevant de la compétence du HCR, Mars 2020*

**Tableau 23: Couverture scolaire dans le cycle préscolaire des enfants déplacés internes en 2019**

	Effectif des PDI au préscolaire			Population en âge préscolaire (4-5 ans)			Taux brut de préscolarisation		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
PDI (Crise LCB) <sup>18</sup>	353	319	672	24 723	24 741	24 732	1%	1%	3%
PDI (Crise NSW) <sup>19</sup>	4 297	4 350	8 647	42 853	42 884	42 868	10%	10%	20%
<i>Grand Total</i>	4 650	4 669	9 319	67 577	67 625	67 601	7%	7%	14%

Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019-2020 et données statistiques estimées sur les déplacés internes (MSNA et MIRA, OCHA, 2019 et 2020)

S’agissant du cycle primaire, la situation scolaire est également très précaire. Seulement 67% d’enfants déplacés suite aux crises sont scolarisés. Il est évident de comprendre que la majorité des enfants déplacés dans les régions de l’Adamaoua (Mayo Banyo), du Littoral, de l’Ouest et du Centre rencontrent des difficultés d’accès à l’école en raison de la pauvreté, de l’exclusion sociale et des contraintes financières des parents.

**Tableau 24: Couverture scolaire dans le cycle primaire des enfants déplacés internes**

	Effectifs des PDI au primaire			Population en âge primaire (6-11 ans)			Taux brut de préscolarisation		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
PDI (Crise LCB)	15 483	20 221	35 704	68 445	68 299	68 372	23%	30%	52%
PDI (Crise NSW)	44 840	44 885	89 725	118 636	118 382	118 509	38%	38%	76%
<i>Grand Total</i>	60 323	65 106	125 429	187 081	186 681	186 881	32%	35%	67%

Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2019/2020 et données statistiques estimées sur les déplacés internes (MSNA et MIRA, OCHA, 2019 et 2020)

<sup>18</sup> La crise du Bassin du Lac Tchad concerne uniquement la région de l’Extrême-nord

<sup>19</sup> Les données sur la crise du Nord-ouest et Sud-ouest couvrent les régions du Nord-ouest, Sud-ouest, Adamaoua (Mayo Banyo), Littoral, Ouest et Centre

## **Chapitre 3 : Qualité de l'offre éducative et conditions d'apprentissage**

L'éducation relève du domaine régalien. C'est-à-dire, c'est à l'Etat que revient la charge l'éducation de toutes les couches de population sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit, en d'autres termes, d'offrir à tous les enfants la chance d'accéder à l'éducation, sans tenir compte des leurs conditions d'ordre économique, social ou géographique. Ainsi, la mise à disposition des infrastructures scolaires complètes et du personnel enseignant en nombre suffisant quel que soit le milieu, est un point majeur dans l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves et de la qualité de l'enseignement.

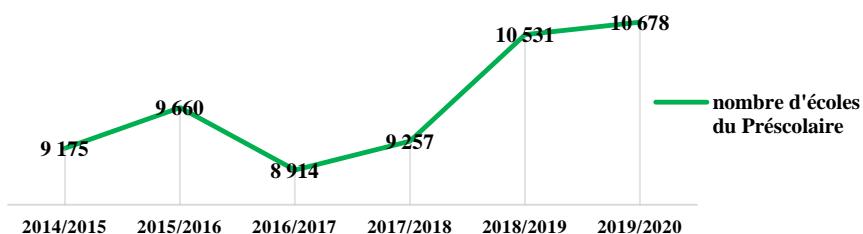
### **3.1. Analyse de l'offre et des conditions d'apprentissages au préscolaire**

#### **3.1.1. Evolution des structures d'accueil du préscolaire entre 2014/2015 et 2019/2020**

L'évolution quantitative des infrastructures scolaires est un impératif. En effet, pour s'adapter aux nouveaux enjeux et défis notamment ceux qui se rapportent à l'ODD-4, le rythme de croissance des infrastructures scolaires doit suivre celui de la population scolarisable de manière à améliorer l'offre éducative. Par ailleurs, il est tout aussi important que ces infrastructures scolaires soient opérationnelles.

Dans le préscolaire, le nombre d'écoles est passé de 9 175 en 2014/2015 à 10 678 en 2019/2020, soit un accroissement moyen annuel de 3,31% pendant cette période. Cet accroissement s'observe au niveau du milieu d'implantation des écoles, au niveau de leur statut et au niveau des deux sous-systèmes d'enseignement. De plus, cet accroissement du nombre d'écoles a aussi entraîné une augmentation en salles de classe et en tables bancs.

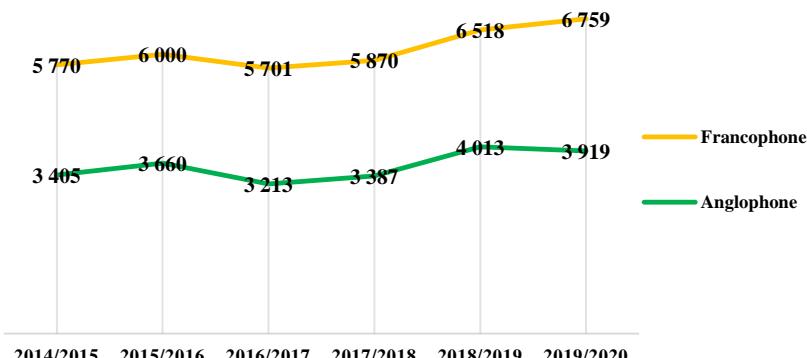
**Graphique 41 : Evolution du nombre d'écoles au préscolaire de 2014/2015 à 2019/2020**



**Source :** Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2019/2020

En ce qui concerne les deux sous-systèmes éducatifs, les écoles du sous-système anglophone sont moins nombreuses que les écoles du sous-système francophone. En effet, le nombre d'écoles du sous-système francophone est passé de 6 518 en 2018/2019 à 6 759 en 2019/2020 ; ce qui représente un taux de croissance de 3,34%. Dans le sous-système anglophone en revanche, l'on enregistre une baisse de 2,34% en passant de 4 013 écoles en 2018/2019 à 3 919 en 2019/2020.

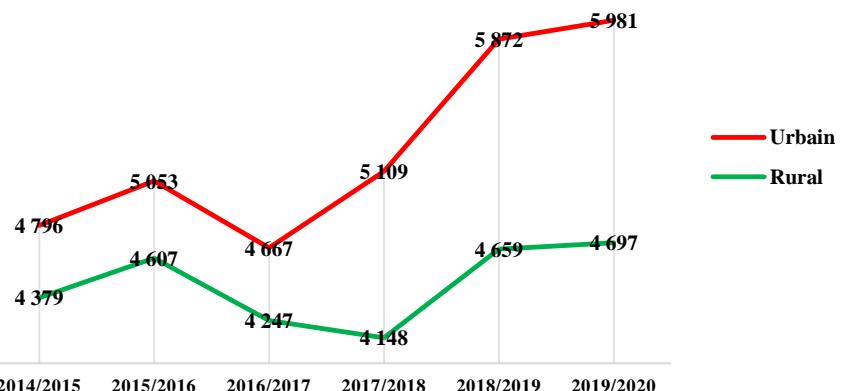
**Graphique 42 : Evolution du nombre d'établissements préscolaires par sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2019/2020**



**Source :** Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2019/2020

En milieu urbain, le nombre d'écoles préscolaires est passé de 5 872 en 2018/2019 à 5 981 en 2019/2020 ; ce qui représente un taux de croissance de 1,86%. En milieu rural l'évolution est moins importante. En 2019/2020, l'on a recensé 4 697 écoles préscolaires contre 4 659 en 2018/2019, soit une évolution de 0,82%.

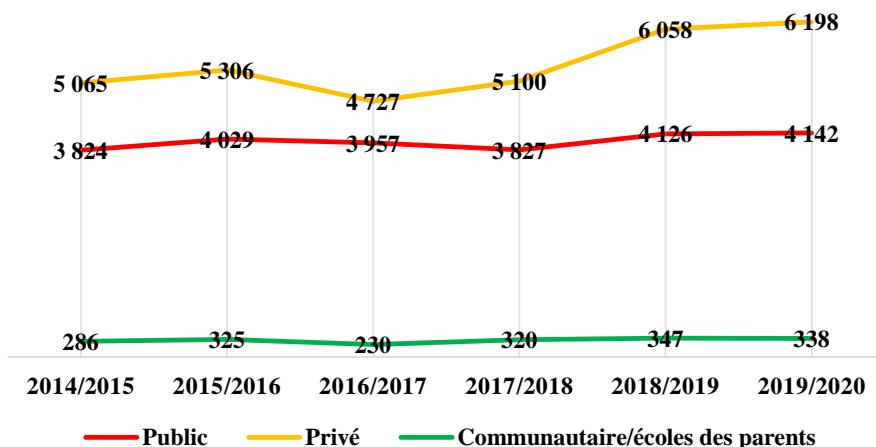
**Graphique 43 : Evolution du nombre d'établissements préscolaires selon le milieu de 2014/2015 à 2019/2020**



**Source :** Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2019/2020

Concernant le statut des écoles préscolaires, le taux d'accroissement annuel moyen au niveau du secteur public s'élève à 1,70% de 2014/2015 à 2019/2020. Il est 3 fois moins élevé que celui du privé qui est de 4,57%. Le nombre d'écoles préscolaires privées évolue donc plus que celui du secteur public entre 2014/2015 et 2018/2019. Le nombre des écoles préscolaires communautaires et des écoles des parents est passé de 286 en 2014/2015 à 338 en 2019/2020, soit une hausse de 5,88% en moyenne durant cette période.

**Graphique 44 : Evolution du nombre d'établissements préscolaires selon le statut de 2014/2015 à 2019/2020**



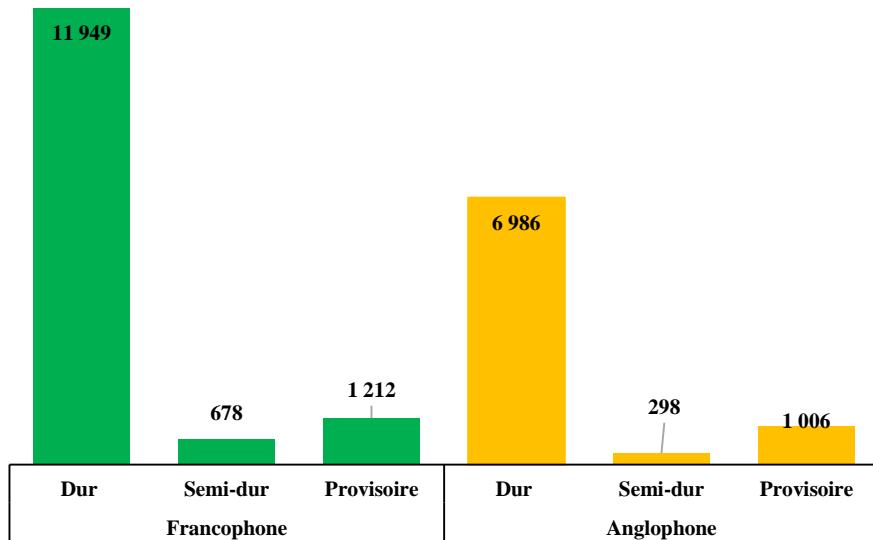
Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2019/2020.

### 3.1.2. Les infrastructures dans les écoles du préscolaire

En 2019/2020, l'on note au sujet des infrastructures scolaires au préscolaire que sur un total de 22 129 salles de classes, 18 935 sont en matériaux définitifs, soit 85,57% ; 2 218 sont en matériaux provisoires, soit 10,02% et 976 sont en semi dur, soit 4,41%.

Dans le sous-système francophone comme dans le sous-système anglophone, la majeure partie des salles de classes du préscolaire est en matériaux définitifs et une proportion considérable est en matériaux provisoires. En effet, la répartition des salles de classes par type de construction et selon les deux sous-systèmes éducatifs représentée dans le graphique ci-dessous montre que, dans le sous-système francophone, sur un total de 13 839 salles de classes, 11 949 sont en matériaux définitifs, soit une proportion de 86,34%. 1 212 sont en matériaux provisoires, soit 8,76% et 4,90% en semi dur. Dans le sous-système anglophone, sur les 8 290 salles de classes recensées, 6 986 sont en matériaux définitifs, soit 84,27% et 1 006 en matériaux provisoires, soit 12,14%.

**Graphique 45 : Répartition des salles de classes par type de construction et par sous-système d'enseignement au préscolaire**



Source : MINEDUB-Carte scolaire 2019/2020

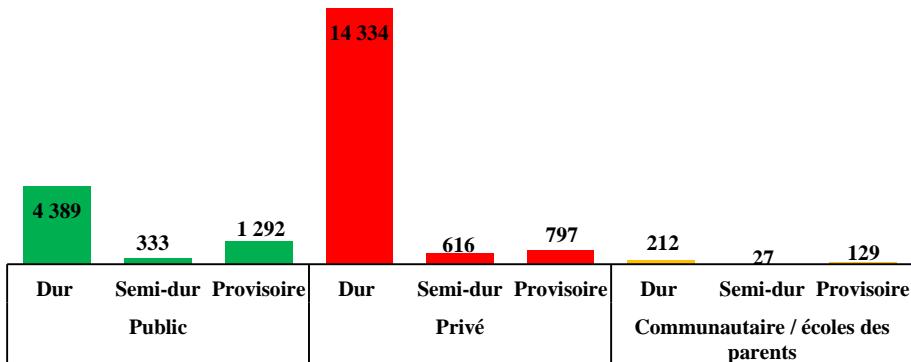
La répartition des salles de classes par type de construction et par ordre d'enseignement du préscolaire représentée dans le graphique ci-dessous montre encore à suffisance que la majeure partie des salles de classes est construite en matériaux définitifs.

Dans le préscolaire public, sur un total de 6 014 salles de classes, 4 389 sont construites en matériaux définitifs, soit 72,98% ; 1 292 le sont en matériaux provisoires, soit 21,48% et 333 en semi dur, soit 5,54%.

Dans le préscolaire privé, sur un total de 15 747 salles de classes, 14 334 sont construites en matériaux définitifs, soit 91,03% ; 797 écoles sont construites en matériaux provisoires, soit 5,06% et 3,91% sont en semi dur.

Dans le préscolaire communautaire et les écoles des parents, sur 368 salles de classes, 212 sont en matériaux définitifs et 129 en matériaux provisoires.

**Graphique 46 : Répartition des salles de classes par type de construction et par ordre d'enseignement au préscolaire**

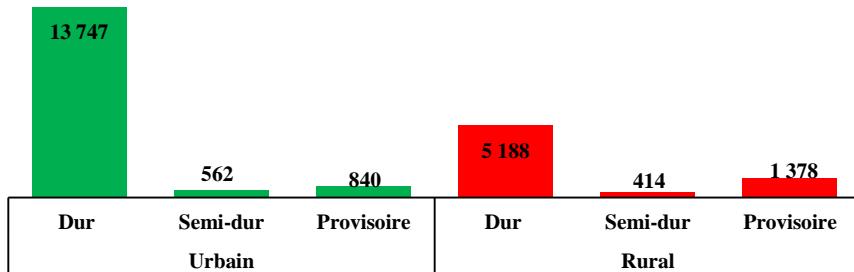


**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2019/2020

En milieu urbain comme en milieu rural, la plupart des salles de classes sont en matériaux définitifs. En effet le graphique ci-dessous révèle que sur les 22 129 salles de classe au préscolaire, 15 149 salles de classe se retrouvent en milieu urbain. Selon le type de construction, en milieu urbain, 13 747 salles de classe sont construites en matériaux définitifs soit une proportion de 90,75% et 840 sont en matériaux provisoires, soit 5,54%.

En milieu rural, sur 6 980 salles de classes, 5 188 sont en matériaux définitifs, soit 74,33% ; 1 378 sont en matériaux provisoires, soit 19,74% et 414 sont en semi dur, soit 5,93%.

**Graphique 47 : Répartition des salles de classes par type de construction et par milieu au préscolaire**



**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2019/2020

Le tableau ci-dessous qui ventile de façon désagrégée, la répartition des salles de classes par région et par type de construction au préscolaire au cours de l'année scolaire 2019/2020 montre que les régions du Centre et du Littoral sont plus dotées en salles de classes que toutes les autres régions. Elles couvrent les 65,40% des effectifs en salles de classe au préscolaire. La ZEP quant à elle n'est dotée que de 11,45% des effectifs en salles de classe. Au préscolaire public, la zone ZEP est dotée des 22,60% des salles de classe.

**Tableau 25 : Répartition des salles de classes par région et par type de construction au préscolaire**

	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	Semi dur	Provisoire	Total	Dur	Semi dur	Provisoire	Total
<b>CAMEROUN</b>	<b>18 935</b>	<b>976</b>	<b>2 218</b>	<b>22 129</b>	<b>4 389</b>	<b>333</b>	<b>1 292</b>	<b>6 014</b>
ADAMAOUA	395	55	40	490	157	7	25	189
CENTRE	7 597	307	539	8 443	1 021	82	172	1 275
EST	741	73	246	1 060	342	35	151	528
EXTRÊME-NORD	433	18	55	506	284	6	33	323
LITTORAL	5 590	174	265	6 029	571	18	63	652
NORD	407	18	52	477	271	7	41	319
NORD-OUEST	585	43	325	953	278	25	284	587
OUEST	1 719	226	181	2 126	816	126	136	1 078
SUD	770	53	221	1 044	412	20	165	597
SUD-OUEST	698	9	294	1 001	237	7	222	466
ZEP	1 976	164	393	2 533	1 054	55	250	1 359
Hors-ZEP	16 959	812	1 825	19 596	3 335	278	1 042	4 655

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2019/2020

### 3.1.3. Commodités dans les écoles du préscolaire

En termes de disponibilité de certaines commodités dans les structures du préscolaire, nous avons recensé 49,73% des écoles maternelles disposant d'électricité, avec seulement 14,73% dans le préscolaire public. Pour ce qui est de la disponibilité des blocs latrines, l'on enregistre 47,15% dans les structures publiques contre 71,63% dans l'ensemble des structures. 52,07% des écoles maternelles disposent d'une clôture. Ce qui permet d'offrir un cadre sécurisé aux enfants. Cependant seulement 16,92% en disposent dans le préscolaire public. En ce qui concerne les premiers soins de santé à procurer aux enfants, on recense des armoires à pharmacie dans 75,85% des structures préscolaires et dans 65,98% des écoles maternelles publiques.

Quant à l'alimentation des enfants dans les écoles maternelles, très peu sont dotées de cantine scolaire avec en moyenne seulement 2 cantines pour 100 dans l'ensemble et un peu moins dans le public. Cela peut s'expliquer par le fait que les parents préfèrent assurer eux-mêmes la nutrition de leurs enfants.

**Tableau 26 : Proportion des écoles du préscolaire disposant des commodités par région et par ordre d'enseignement**

	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES		CLOTURE		CANTINE		ARMOIRE PHARMACIE	
	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public
CAMEROUN	49,73%	14,73%	71,63%	47,15%	52,07%	16,92%	2,24%	1,64%	75,85%	65,98%
ADAMAOUA	38,61%	14,52%	59,07%	44,35%	39,77%	18,55%	4,25%	2,42%	59,85%	50,81%
CENTRE	69,90%	21,70%	82,56%	49,02%	70,13%	22,27%	0,96%	0,23%	84,77%	70,95%
EST	19,28%	9,52%	50,43%	41,27%	24,61%	10,79%	5,51%	1,59%	43,03%	39,68%
EXTRÊME-NORD	17,45%	8,00%	45,64%	43,00%	24,83%	16,00%	1,01%	0,50%	40,94%	42,50%
LITTORAL	66,09%	19,19%	87,03%	65,91%	73,58%	32,07%	0,57%	0,76%	86,71%	89,39%
NORD	22,84%	14,80%	46,60%	43,05%	24,38%	14,80%	3,70%	3,59%	51,23%	52,47%
NORD-OUEST	14,25%	6,99%	66,30%	61,76%	20,17%	12,87%	7,49%	3,31%	60,02%	56,62%
OUEST	35,26%	15,05%	58,55%	41,86%	33,06%	16,28%	1,71%	0,96%	84,53%	86,59%
SUD	26,58%	19,30%	52,53%	42,36%	24,84%	12,53%	0,47%	0,25%	68,04%	68,67%
SUD-OUEST	28,98%	6,78%	47,73%	25,66%	26,14%	5,60%	8,90%	5,90%	58,14%	46,02%
ZEP	23,12%	11,25%	50,14%	42,58%	27,29%	14,15%	3,97%	1,97%	47,40%	45,24%
Hors-ZEP	53,95%	15,64%	75,04%	48,35%	56,00%	17,65%	1,96%	1,55%	80,36%	71,43%

**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2019/2020, calculs des auteurs

Une analyse des diverses commodités dont sont dotées les écoles maternelles par zone d'implantation montre que 70,36% de celles situées en zone urbaine sont électrifiées contre 23,46% seulement en milieu rural. En outre 87,08% des structures en milieu urbain disposent des blocs latrines

contre 51,97% en milieu rural. Ces deux commodités sont le reflet des localités dans lesquelles les écoles sont situées et sont des facteurs distinctifs entre les milieux urbain et rural. En effet il serait impossible qu'une école dispose de l'électricité alors que la localité n'en a pas. Les commodités comme les clôtures, les armoires à pharmacie, sont mieux prises en considération en milieu urbain qu'en milieu rural.

**Tableau 27 : Proportion des écoles du préscolaire disposant des commodités par région suivant les zones d'implantation**

	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES		CLOTURE		CANTINE		ARMOIRE PHARMACIE	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
CAMEROUN	70,36%	23,46%	87,08%	51,97%	74,08%	24,04%	1,72%	2,90%	85,52%	63,53%
ADAMAOUA	56,89%	5,43%	79,04%	22,83%	57,49%	7,61%	4,79%	3,26%	75,45%	31,52%
CENTRE	84,04%	45,31%	92,15%	65,87%	85,20%	43,91%	0,94%	1,01%	91,04%	73,86%
EST	42,15%	5,03%	73,99%	35,75%	44,39%	12,29%	2,24%	7,54%	58,30%	33,52%
EXTRÊME-NORD	30,71%	7,60%	64,57%	31,58%	42,52%	11,70%	0,79%	1,17%	59,84%	26,90%
LITTORAL	73,61%	36,53%	91,76%	68,46%	83,12%	36,13%	0,36%	1,40%	88,61%	79,24%
NORD	46,85%	3,87%	74,13%	24,86%	47,55%	6,08%	4,90%	2,76%	72,03%	34,81%
NORD-OUEST	38,69%	8,03%	78,57%	63,18%	42,86%	14,39%	17,86%	4,85%	66,67%	58,33%
OUEST	57,51%	17,45%	75,09%	45,31%	51,47%	18,33%	1,83%	1,61%	89,19%	80,79%
SUD	40,40%	17,54%	76,00%	37,17%	48,80%	9,16%	0,80%	0,26%	75,20%	63,35%
SUD-OUEST	68,03%	13,91%	80,95%	34,91%	63,27%	11,81%	8,16%	9,19%	73,47%	52,23%
ZEP	44,70%	5,36%	73,48%	30,92%	48,03%	10,22%	3,18%	4,61%	65,91%	32,17%
Hors-ZEP	73,54%	27,19%	88,76%	56,30%	77,32%	26,88%	1,54%	2,54%	87,95%	69,99%

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2019/2020, calculs des auteurs

En faisant une analyse sur la source d'approvisionnement en eau potable, il a été recensé 13 049 points d'eau dans l'enceinte et à proximité des écoles maternelles dans l'ensemble. En effet, 33,32% des écoles préscolaires sont dotées de points d'approvisionnement en eau de la société CAMWATER. Dans le public, 15,07% d'écoles préscolaires sont dotées de points d'approvisionnement en eau de la société CAMWATER et 9,27% sont dotées d'un forage. En outre, il a été recensé 6 525 sources d'eau potable

(naturelles) à proximité des écoles préscolaire dans l'ensemble dont 20,83% à proximité des écoles primaires publiques.

**Tableau 28 : Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, par milieu, par région et le type d'approvisionnement en eau au préscolaire**

Régions	ENSEMBLE		PUBLIC		URBAIN		RURAL		
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	
CAMEROUN	CAMWATER	3 558	33,32%	624	15,07%	3 073	51,38%	485	10,33%
	FORAGE	1 964	18,39%	384	9,27%	1 182	19,76%	782	16,65%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	407	3,81%	246	5,94%	98	1,64%	309	6,58%
	SRCES D'EAU POTABLE	6 525		1 359		4 677		1 848	
	PUITS	523		54		304		219	
ADAMAOUA	CAMWATER	39	15,06%	11	8,87%	39	23,35%	0	0,00%
	FORAGE	53	20,46%	12	9,68%	47	28,14%	6	6,52%
	SRCES D'EAU POTABLE	111		26		101		10	
	PUITS	17		3		14		3	
CENTRE	CAMWATER	1 470	41,62%	166	19,06%	1 356	60,45%	114	8,84%
	FORAGE	785	22,23%	105	12,06%	395	17,61%	390	30,26%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	51	1,44%	7	0,80%	32	1,43%	19	1,47%
	SRCES D'EAU POTABLE	2 589		294		1 925		664	
	PUITS	275		12		141		134	
EST	CAMWATER	32	5,51%	14	4,44%	29	13,00%	3	0,84%
	FORAGE	112	19,28%	42	13,33%	57	25,56%	55	15,36%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	12	2,07%	7	2,22%	5	2,24%	7	1,96%
	SRCES D'EAU POTABLE	186		71		109		77	
	PUITS	23		4		15		8	
EXTRÊME-NORD	CAMWATER	42	14,09%	23	11,50%	34	26,77%	8	4,68%
	FORAGE	46	15,44%	23	11,50%	28	22,05%	18	10,53%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	5	1,68%	5	2,50%	5	3,94%	0	0,00%
	SRCES D'EAU POTABLE	107		57		72		35	
	PUITS	11		4		3		8	
LITTORAL	CAMWATER	1 129	45,75%	107	27,02%	1 042	52,97%	87	17,37%
	FORAGE	630	25,53%	41	10,35%	492	25,01%	138	27,54%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	15	0,61%	4	1,01%	7	0,36%	8	1,60%
	SRCES D'EAU POTABLE	1 906		162		1 645		261	
	PUITS	124		7		100		24	
NORD	CAMWATER	40	12,35%	21	9,42%	39	27,27%	1	0,55%
	FORAGE	52	16,05%	32	14,35%	35	24,48%	17	9,39%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	2	0,62%	1	0,45%	2	1,40%	0	0,00%
	SRCES D'EAU POTABLE	105		58		82		23	
	PUITS	10		3		5		5	
NORD-OUEST	CAMWATER	219	26,45%	122	22,43%	88	52,38%	131	19,85%
	FORAGE	23	2,78%	13	2,39%	13	7,74%	10	1,52%

	SRCES D'EAU AMENAGEEES	273	32,97%	184	33,82%	29	17,26%	244	36,97%
	SRCES D'EAU POTABLE	530		330		132		398	
	PUITS	10		7		1		9	
OUEST	CAMWATER	345	28,09%	106	14,50%	271	49,63%	74	10,85%
	FORAGE	137	11,16%	48	6,57%	63	11,54%	74	10,85%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	21	1,71%	13	1,78%	14	2,56%	7	1,03%
	SRCES D'EAU POTABLE	564		203		362		202	
	PUITS	24		5		7		17	
SUD	CAMWATER	75	11,87%	21	5,26%	69	27,60%	6	1,57%
	FORAGE	114	18,04%	62	15,54%	50	20,00%	64	16,75%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	4	0,63%	3	0,75%	2	0,80%	2	0,52%
	SRCES D'EAU POTABLE	221		96		137		84	
	PUITS	26		8		16		10	
SUD-OUEST	CAMWATER	167	31,63%	33	9,73%	106	72,11%	61	16,01%
	FORAGE	12	2,27%	6	1,77%	2	1,36%	10	2,62%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	24	4,55%	22	6,49%	2	1,36%	22	5,77%
	SRCES D'EAU POTABLE	206		62		112		94	
	PUITS	3		1		2		1	
ZEP	CAMWATER	153	10,47%	69	8,00%	141	21,36%	12	1,50%
	FORAGE	263	17,99%	109	12,65%	167	25,30%	96	11,97%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	19	1,30%	13	1,51%	12	1,82%	7	0,87%
	SRCES D'EAU POTABLE	509		212		364		145	
	PUITS	61		14		37		24	
Hors-ZEP	CAMWATER	3 405	36,95%	555	16,92%	2 932	55,10%	473	12,14%
	FORAGE	1 701	18,46%	275	8,38%	1 015	19,08%	686	17,61%
	SRCES D'EAU AMENAGEEES	388	4,21%	233	7,10%	86	1,62%	302	7,75%
	SRCES D'EAU POTABLE	6 016		1 147		4 313		1 703	
	PUITS	462		40		267		195	

**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2019/2020

### 3.1.4. Offre en personnel enseignant au préscolaire

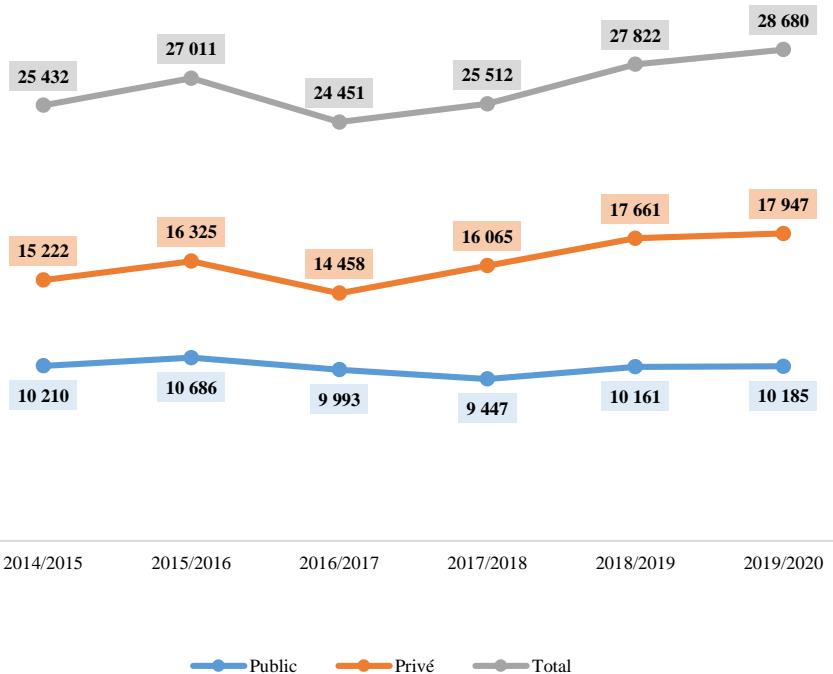
La figure ci-dessous montre que l'effectif du personnel enseignant a évolué en dents de scies sur les six dernières années. Au cours de cette période, on observe que le nombre d'enseignants dans le secteur privé est très élevé par rapport au secteur public.

Dans le privé, le nombre d'enseignants a augmenté de 2 725 de 2015 à 2020, après avoir connu une forte baisse au cours de l'année 2017.

Dans le secteur public par contre, bien qu'il y ait eu accroissement des structures d'accueil, on observe une légère baisse des effectifs des

enseignants entre 2018/2019 et 2019/2020. De façon générale, l'on observe une courbe croissante de 2016/2017 à 2019/2020.

**Graphique 48 : Evolution des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire par ordre d'enseignement au cours des 06 dernières années scolaires**



Source : MINEDUB-Carte scolaire 2014/2015 à 2019/2020

### 3.1.4.1. Personnel enseignant par région, ordre et sexe

Au préscolaire, on retrouve plus de 98% de femmes dans l'enseignement public, 97,25% dans le privé et 88,32% dans le communautaire. Cette tendance est défendue par de nombreuses littératures qui apportent des arguments détaillés sur l'importance d'avoir des

enseignants de sexe féminin pour les enfants du préscolaire. Selon les régions, on peut voir que la proportion des femmes dans le corps enseignant du préscolaire suit la tendance nationale.

**Tableau 29 : Personnel enseignant par région, par ordre et par sexe dans le préscolaire**

Régions	Public		Privé		Parents + CPC		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>CAMEROUN</b>	<b>98,18%</b>	<b>1,82%</b>	<b>97,25%</b>	<b>2,75%</b>	<b>88,32%</b>	<b>11,68%</b>	<b>97,41%</b>	<b>2,59%</b>
<i>ADAMAOUA</i>	98,13%	1,87%	92,36%	7,64%	67,44%	32,56%	93,11%	6,89%
<i>CENTRE</i>	98,46%	1,54%	96,95%	3,05%	93,33%	6,67%	97,31%	2,69%
<i>EST</i>	98,58%	1,42%	94,13%	5,87%	79,17%	20,83%	94,58%	5,42%
<i>EXTRÊME-NORD</i>	91,45%	8,55%	94,50%	5,50%	90,57%	9,43%	92,10%	7,90%
<i>LITTORAL</i>	98,31%	1,69%	98,40%	1,60%	100,00%	0,00%	98,40%	1,60%
<i>NORD</i>	96,59%	3,41%	94,51%	5,49%	93,75%	6,25%	95,85%	4,15%
<i>NORD-OUEST</i>	99,52%	0,48%	95,49%	4,51%	100,00%	0,00%	98,23%	1,77%
<i>OUEST</i>	99,43%	0,57%	97,67%	2,33%	97,73%	2,27%	98,73%	1,27%
<i>SUD</i>	98,46%	1,54%	95,69%	4,31%	96,55%	3,45%	97,41%	2,59%
<i>SUD-OUEST</i>	98,37%	1,63%	98,06%	1,94%	100,00%	0,00%	98,22%	1,78%
<i>ZEP</i>	<b>95,97%</b>	<b>4,03%</b>	<b>93,78%</b>	<b>6,22%</b>	<b>82,85%</b>	<b>17,15%</b>	<b>94,03%</b>	<b>5,97%</b>
<i>HORS ZEP</i>	<b>98,77%</b>	<b>1,23%</b>	<b>97,50%</b>	<b>2,50%</b>	<b>97,55%</b>	<b>2,45%</b>	<b>97,91%</b>	<b>2,09%</b>

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2019/2020, calculs des auteurs

### **3.1.4.2. Répartition du personnel enseignant par statut et milieu dans le préscolaire public**

La répartition des enseignants du préscolaire public selon le statut, montre que 36,6% des enseignants sont dans la catégorie des contractualisés, 21,6% dans celle des contractuels, 23,8% dans celle des fonctionnaires et 18,4% dans celle des « maîtres des parents ». Dans la catégorie des « maîtres des parents » ce pourcentage a baissé, passant de 19% en 2019 à 18,4% en 2020.

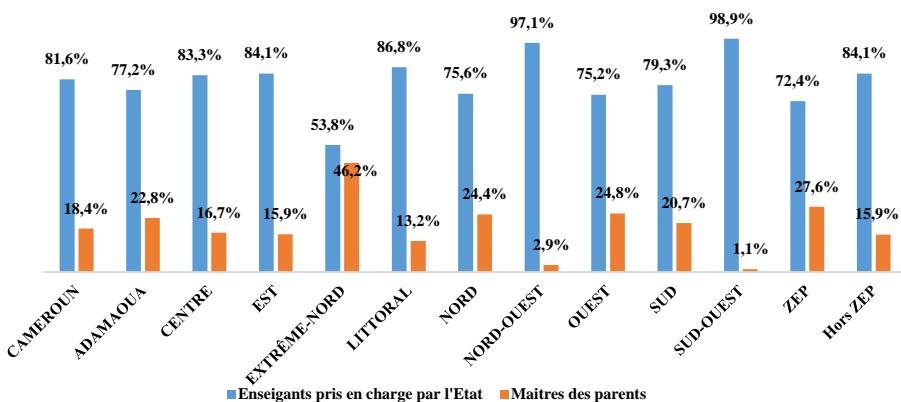
**Tableau 30 : Proportion des enseignants du préscolaire public par sexe suivant le statut**

Régions	Fonctionnaire (%)			Contractuel (%)			Contractualisé (%)			Maîtres des parents (%)		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
CAMEROUN	24,1%	9,7%	23,8%	21,3%	17,3%	21,3%	36,9%	21,6%	36,6%	17,7%	51,4%	18,4%
ADAMAOUA	11,8%	0,0%	11,6%	12,6%	0,0%	12,4%	53,8%	20,0%	53,2%	21,8%	80,0%	22,8%
CENTRE	24,8%	5,0%	24,5%	24,0%	17,5%	23,9%	35,3%	17,5%	35,0%	16,0%	60,0%	16,7%
EST	20,6%	0,0%	20,3%	24,1%	30,0%	24,2%	39,8%	20,0%	39,5%	15,4%	50,0%	15,9%
EXTRÊME-NORD	5,0%	0,0%	4,6%	10,4%	1,9%	9,7%	41,9%	13,5%	39,5%	42,6%	84,6%	46,2%
LITTORAL	32,3%	28,6%	32,3%	21,7%	38,1%	22,0%	32,7%	28,6%	32,6%	13,3%	4,8%	13,2%
NORD	7,8%	0,0%	7,5%	15,2%	15,8%	15,3%	53,9%	21,1%	52,8%	23,0%	63,2%	24,4%
NORD-OUEST	21,3%	0,0%	21,2%	30,1%	25,0%	30,0%	45,8%	75,0%	45,9%	2,9%	0,0%	2,9%
OUEST	33,0%	27,3%	33,0%	12,0%	27,3%	12,1%	30,2%	18,2%	30,1%	24,8%	27,3%	24,8%
SUD	27,7%	30,8%	27,7%	19,3%	38,5%	19,5%	32,3%	15,4%	32,0%	20,8%	15,4%	20,7%
SUD-OUEST	16,1%	30,0%	16,3%	46,2%	10,0%	45,6%	36,6%	60,0%	37,0%	1,2%	0,0%	1,1%
ZEP	11,9%	0,0%	11,4%	16,6%	8,1%	16,3%	45,9%	16,3%	44,7%	25,6%	75,6%	27,6%
HORS ZEP	27,2%	18,2%	27,1%	22,6%	25,3%	22,6%	34,5%	26,3%	34,4%	15,7%	30,3%	15,9%

**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2019-2020, calculs des auteurs

Sur l'étendue du territoire, 81,6% des enseignants au préscolaire sont pris en charge par l'Etat. Dans les ZEP, les enseignants payés par l'Etat représentent une part de 72,4% contre 84,1% dans la zone Hors-ZEP. Cela s'explique par le fait que les contributions des maîtres des parents sont plus importantes dans la ZEP que dans la Hors-ZEP.

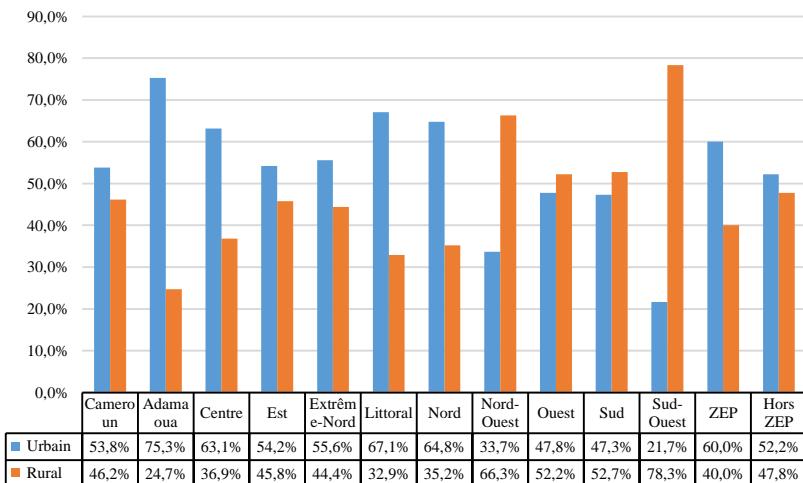
**Graphique 49 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

La répartition des enseignants selon la localisation de l'école montre que la mise à disposition des enseignants dans le préscolaire se fait selon l'offre des structures d'accueil. L'on constate que plus de 5 enseignants sur 10 sont en milieu urbain dans les zones hors ZEP, tandis que les ZEP comptabilisent près de 40% d'enseignants en milieu rural.

**Graphique 50 : Répartition en pourcentage des enseignants du préscolaire public selon le milieu et par région**



Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

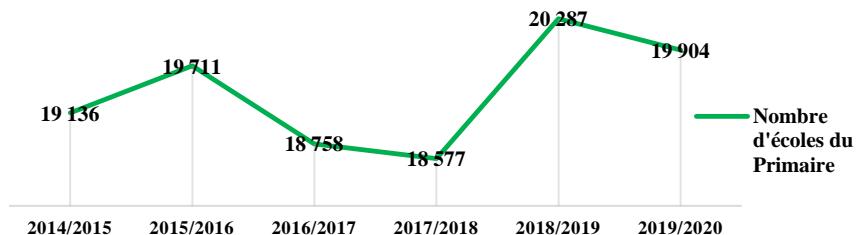
### 3.2. Analyse de l'offre au primaire

#### 3.2.1. Evolution des structures d'accueil au primaire en 2014/2015 et 2019/2020

Au niveau de l'enseignement primaire, de 2014/2015 à 2019/2020, le nombre d'écoles recensées est passé de 19 136 à 19 904, soit un accroissement annuel moyen de 0,90%. D'une façon générale, la tendance est à la hausse. Mais, l'on observe une baisse du nombre d'écoles ayant fait objet du recensement entre 2018/2019 et 2019/2020. Cette situation est essentiellement due à la COVID-19 ; contexte dans lequel le recensement a été effectué.

L'accroissement du nombre d'écoles primaires s'observe par zone d'implantation, par ordre et par sous-système. Cet accroissement a aussi entraîné une augmentation en salles de classe et en tables bancs.

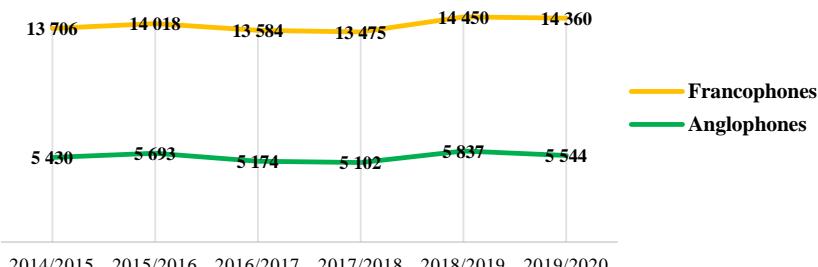
**Graphique 51 : Evolution du nombre d'écoles au primaire de 2014/2015 à 2019/2020**



Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2019/2020

En ce qui concerne les deux sous-systèmes éducatifs, les écoles primaires du sous-système anglophone sont moins nombreuses que les écoles du sous-système francophone. En effet, le nombre d'écoles du sous-système francophone est passé de 13 706 en 2014/2015 à 14 360 en 2019/2020. Ce qui représente un taux d'accroissance moyen annuel de 1,00%. Dans le sous-système anglophone, en revanche, l'on a observé en 2014/2015, 5 430 écoles primaires et il a été recensé 5 544 écoles primaires dans le sous-système anglophone en 2019/2020 ; soit une croissance moyenne annuelle de 0,74%.

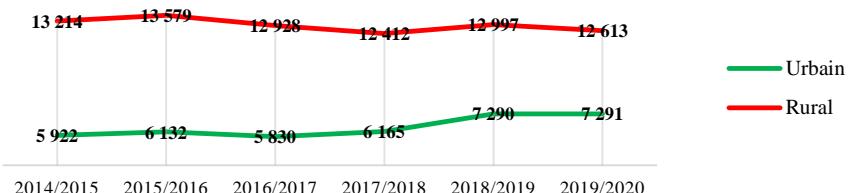
**Graphique 52 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon le sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2019/2020**



Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2019/2020

De 2014/2015 à 2019/2020, le nombre d'écoles en milieu rural est passé de 13 214 à 12 613, soit une baisse moyenne annuelle de 0,85% sur la période. En milieu urbain, en revanche, ce nombre est passé de 5 922 à 7 291, soit une hausse moyenne par an de 4,53% sur la même période.

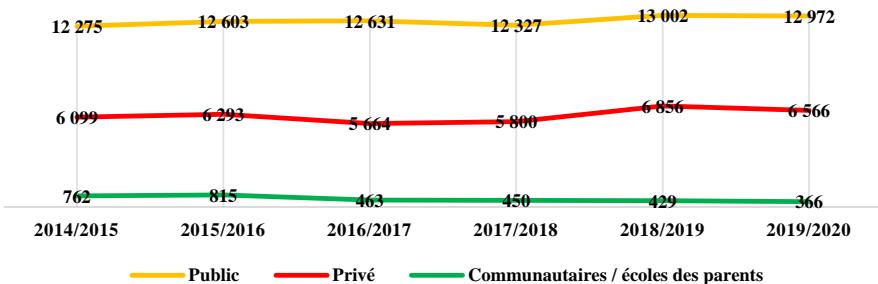
**Graphique 53 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon le milieu de 2014/2015 à 2019/2020**



**Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2019/2020**

S'agissant de l'ordre d'enseignement des écoles primaires recensées, le taux d'accroissement annuel moyen dans le public est de 1,15% entre 2014/2015 et 2019/2020. Il est de 1,91% dans le privé. En effet, l'on constate que l'évolution du nombre d'écoles a été plus rapide entre 2014/2015 et 2019/2020 dans le privé, que dans le public. Le nombre d'écoles primaires communautaires et les écoles des parents est passé de 762 en 2014/2015 à 366 en 2019/2020, soit une baisse de 11,68% en moyenne annuelle durant cette période.

**Graphique 54 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon l'ordre de 2014/2015 à 2019/2020**



**Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2019/2020**

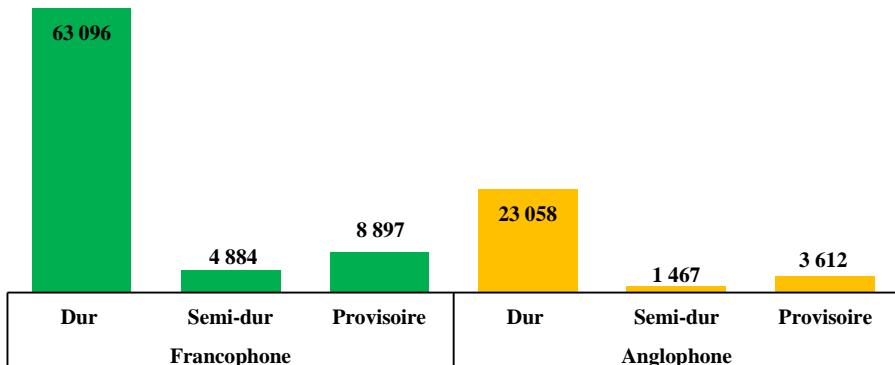
### **3.2.2. Les infrastructures dans les écoles du primaire**

En 2019/2020, l'on remarque qu'au primaire, sur un total de 105 014 salles de classes recensées, 86 154 sont en matériaux définitifs, soit 82,04% ; 12 509 en matériaux provisoires, soit 11,91% et 6 351 en semi dur, soit 6,05%.

Selon le sous-système d'enseignement, la majeure partie des salles de classes est en matériaux définitifs et une part importante en matériaux provisoires. En effet, comme représenté sur le graphique, sur un total de 76 877 salles de classes dans le sous-système francophone, 63 096 sont en matériaux définitifs, soit 82,07% ; 8 897 en matériaux provisoires, soit 11,57% et 4 884 en semi dur, soit 6,35%.

Dans le sous-système anglophone, sur un total de 28 137 salles de classes, 23 058 sont en matériaux définitifs, soit 81,95% ; 3 612 en matériaux provisoires, soit 12,84% et 1 467 en semi dur, soit 5,21%.

**Graphique 55 : Répartition des salles de classes par type de construction et par sous-système d'enseignement au primaire**



**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2019/2020**

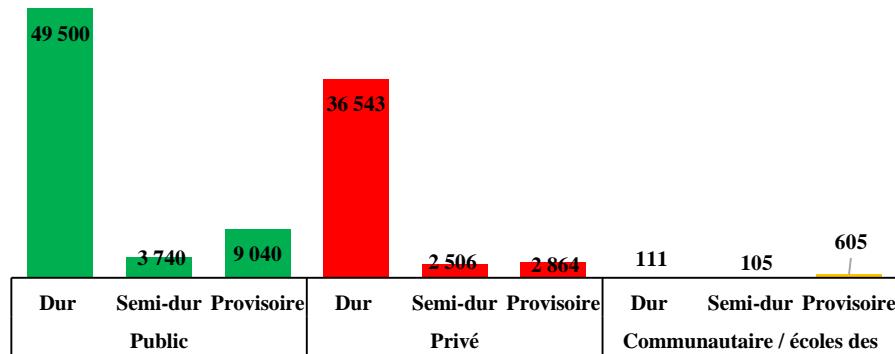
La répartition des salles de classes par type de construction et selon l'ordre d'enseignement, représentée dans le graphique ci-dessous, laisse encore à observer que la majeure partie des salles de classes est construite en matériaux définitifs.

Dans le primaire public, sur un total de 62 280 salles de classes, 49 500 sont construites en matériaux définitifs, soit 79,48% ; 9 040 en matériaux provisoires, soit 14,52% et 3 740 en semi dur, soit 6,01%.

Dans le primaire privé, sur un total de 41 913 salles de classes, 36 543 sont en matériaux définitifs, soit 87,19% ; 2 864 sont en matériaux provisoires, soit 6,83% et 2 506 sont en semi dur, soit 5,98%.

Dans le primaire communautaire et les écoles des parents, sur 821 salles de classes au total, 111 sont en matériaux définitifs, 13,5% et 605 en matériaux provisoires, soit 73,6%.

**Graphique 56 : Répartition des salles de classes par type de construction et par ordre d'enseignement au primaire**

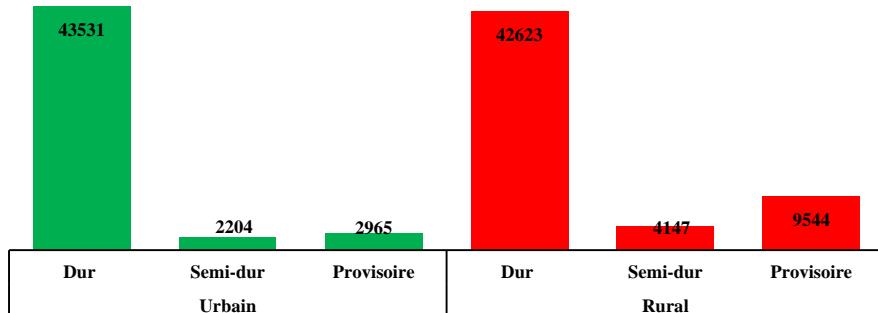


**Source :** Carte scolaire 2019/2020

De même, en milieu urbain comme en milieu rural, la plupart des salles de classes sont en matériaux définitifs dans le cycle primaire au Cameroun. En effet le graphique ci-dessous montre que sur la totalité des 105 014 salles de classes au primaire, 48 700 se retrouvent en milieu urbain, dont 43 531 sont construites en matériaux définitifs soit 89,39% et 2 965 en matériaux provisoires, soit 6,09%.

En milieu rural par contre, sur 56 314 salles de classes, 42 623 sont en matériaux définitifs, soit 75,69% ; 9 544 sont en matériaux provisoires, soit 16,95% et 4 147 sont en semi dur, soit 7,36%.

**Graphique 57 : Répartition des salles de classes par type de construction et par milieu au primaire**



**Source :** Carte scolaire 2019/2020

Le tableau ci-dessous ventile de façon désaggrégée, la répartition des salles de classes par région et par type de construction dans le cycle primaire au Cameroun en 2019/2020.

La ZEP n'est dotée que de 29,40% des effectifs des salles de classe dans l'ensemble. Au primaire public, la zone ZEP compte 26 360 salles de classe, soit une part de 42,32%. Dans la zone hors-ZEP, les régions du Centre et de l'Ouest cumulent 50,85% des salles de classe dans le public.

**Tableau 31 : Répartition des salles de classes selon le type de construction par région dans le primaire**

	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total
CAMEROUN	86 154	6 351	12 509	105 014	49 500	3 740	9 040	62 280
ADAMAOUA	4 153	364	393	4 910	3 533	180	354	4 067
CENTRE	22 538	1 428	1 617	25 583	8 485	617	724	9 826
EST	4 529	492	532	5 553	3 655	372	471	4 498
EXTRÊME-NORD	9 521	575	2 559	12 655	8 405	382	2 090	10 877
LITTORAL	17 261	603	1 354	19 218	4 137	148	406	4 691
NORD	5 636	409	1 714	7 759	5 037	358	1 523	6 918
NORD-OUEST	4 492	506	1 351	6 349	3 313	356	1 188	4 857
OUEST	9 182	1 704	1 470	12 356	6 222	1 118	1 101	8 441
SUD	4 234	229	565	5 028	3 586	171	418	4 175
SUD-OUEST	4 608	41	954	5 603	3 127	38	765	3 930
ZEP	23 839	1 840	5 198	30 877	20 630	1 292	4 438	26 360
Hors-ZEP	62 315	4 511	7 311	74 137	28 870	2 448	4 602	35 920

**Source :** Carte scolaire 2019/2020

### 3.2.3. Commodités dans les écoles du primaire

En termes de disponibilité des commodités dans les structures du primaire, on note que 26,38% des écoles primaires sont alimentées en électricité, avec seulement 9,96% d'écoles dans le primaire public. Pour ce qui est de la disponibilité des blocs latrines, 53,41% d'écoles publiques en sont dotées contre 63,62% dans l'ensemble des structures. 20,00% des écoles primaires sont dans une clôture, avec 5,41% dans le primaire public. En ce qui concerne, les premiers soins de santé à procurer aux élèves l'on dénombre des armoires à pharmacie dans 69,56% des structures primaires et dans 62,96% des écoles primaires publiques. Quant à la nutrition et l'alimentation des enfants dans les écoles primaires, très peu sont dotées de cantines scolaires avec en moyenne 2 cantines pour 100 écoles dans l'ensemble. De ces constats, il ressort que l'offre privée au primaire est mieux dotée en commodités que l'offre publique. Toutefois, il apparaît une faible disponibilité des commodités dans les écoles, selon que l'école se trouve dans les ZEP ou dans les zones Hors ZEP.

**Tableau 32 : Proportion des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant l'ordre d'enseignement**

	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES		CLOTURE		CANTINE		ARMOIRE A PHARMACIE	
	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public
CAMEROUN	26,38%	9,96%	63,62%	53,41%	20,00%	5,41%	1,84%	1,95%	69,56%	62,96%
ADAMAOUA	12,73%	7,00%	54,45%	52,49%	8,27%	3,18%	3,00%	3,08%	54,64%	52,17%
CENTRE	49,40%	18,84%	73,83%	55,42%	39,22%	10,99%	0,74%	0,25%	81,45%	70,16%
EST	9,03%	4,89%	56,71%	51,60%	6,17%	3,51%	2,33%	1,60%	58,32%	56,70%
EXTRÊME-NORD	5,47%	3,95%	52,37%	53,75%	4,16%	3,18%	3,27%	3,77%	36,66%	38,16%
LITTORAL	50,12%	19,25%	85,76%	70,63%	46,57%	15,25%	0,61%	0,13%	88,94%	83,50%
NORD	8,80%	6,57%	45,77%	46,36%	3,81%	2,87%	6,44%	6,63%	56,25%	58,93%
NORD-OUEST	8,50%	4,57%	68,14%	63,67%	3,76%	1,81%	1,30%	0,39%	68,79%	65,41%
OUEST	22,66%	13,86%	55,49%	49,63%	12,23%	5,93%	0,64%	0,20%	86,36%	90,41%
SUD	19,07%	15,37%	57,12%	52,06%	7,02%	4,01%	0,76%	0,57%	65,46%	65,48%
SUD-OUEST	17,67%	6,73%	50,27%	40,71%	10,47%	3,99%	1,28%	0,34%	66,39%	62,49%
ZEP	8,18%	5,34%	51,67%	51,13%	5,09%	3,15%	3,92%	4,09%	48,62%	49,35%
Hors-ZEP	35,41%	13,52%	69,54%	55,16%	27,39%	7,16%	0,80%	0,30%	79,95%	73,47%

Source : Carte scolaire 2019/2020

Une analyse des diverses commodités dont sont dotées les écoles primaires par zone d'implantation montre que 55,47% des écoles situées en zones urbaines sont électrifiées contre 9,57% en milieu rural. En outre 85,01% des structures en milieu urbain disposent des blocs latrines contre 51,25% en milieu rural.

**Tableau 33 : Proportion des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant les zones d'implantation**

	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES		CLOTURE		CANTINE		ARMOIRE PHARMACIE	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
CAMEROUN	55,47%	9,57%	85,01%	51,25%	46,30%	4,79%	1,71%	1,91%	84,43%	60,96%
ADAMAOUA	39,13%	2,87%	75,25%	46,69%	28,09%	0,87%	2,68%	3,12%	69,57%	49,06%
CENTRE	73,32%	23,04%	89,54%	56,51%	61,46%	14,72%	1,15%	0,28%	90,70%	71,27%
EST	22,33%	3,75%	75,79%	49,13%	18,87%	1,13%	2,52%	2,25%	64,78%	55,75%
EXTRÉME-NORD	20,00%	2,58%	76,28%	47,62%	16,98%	1,62%	0,47%	3,83%	49,30%	34,15%
LITTORAL	59,90%	20,54%	91,22%	69,25%	58,19%	11,43%	0,59%	0,68%	92,53%	78,10%
NORD	37,66%	2,78%	77,27%	39,20%	14,61%	1,56%	11,36%	5,42%	72,40%	52,88%
NORD-OUEST	40,96%	3,99%	80,32%	66,44%	23,40%	1,03%	7,45%	0,44%	76,60%	67,70%
OUEST	44,05%	13,48%	69,82%	49,35%	30,95%	4,19%	0,76%	0,59%	90,55%	84,55%
SUD	36,61%	12,25%	80,34%	48,09%	17,63%	2,90%	1,36%	0,53%	68,81%	64,16%
SUD-OUEST	56,47%	7,27%	84,05%	41,22%	35,34%	3,81%	3,88%	0,58%	79,74%	62,82%
ZEP	28,78%	2,86%	76,16%	45,34%	19,34%	1,41%	3,91%	3,93%	62,66%	45,00%
Hors-ZEP	61,56%	14,35%	87,03%	55,46%	52,46%	7,19%	1,21%	0,48%	89,40%	72,33%

**Source :** Carte scolaire 2019/2020

En faisant une analyse sur la source d'approvisionnement en eau potable, il a été recensé 20 360 points d'eau dans l'enceinte ou à proximité des écoles primaires dans l'ensemble. En effet, la société de distribution d'eau au Cameroun (CAMWATER) est présente dans 20,11% des écoles primaires et dans 8,86% des écoles primaires publiques. 21,22% des écoles primaires sont dotées d'un forage avec 19,18% dans le public. En outre, il a été recensé 10 240 sources d'eau potable (naturelles) à proximité des écoles primaires dans l'ensemble dont 4 858 à proximité des écoles primaires publiques.

**Tableau 34 : Répartition des points d'eau par ordre et par milieu au primaire**

		ENSEMBLE		PUBLIC		URBAIN		RURAL	
		EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
<b>CAMEROUN</b>	CAMWATER	4 003	20,11%	1 149	8,86%	3 343	45,85%	660	5,23%
	FORAGE	4 223	21,22%	2 488	19,18%	1 718	23,56%	2 505	19,86%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	881	4,43%	716	5,52%	83	1,14%	798	6,33%
	SRCES D'EAU POTABLE	10 240		4 858		5 600		4 640	
	PUITS	733		264		326		407	
<b>ADAMAOUA</b>	CAMWATER	52	4,73%	23	2,44%	47	15,72%	5	0,62%
	FORAGE	266	24,18%	216	22,91%	122	40,80%	144	17,98%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	5	0,45%	4	0,42%	3	1,00%	2	0,25%
	SRCES D'EAU POTABLE	364		270		183		181	
	PUITS	22		10		10		12	
<b>CENTRE</b>	CAMWATER	1 467	32,82%	275	13,74%	1 358	57,96%	109	5,12%
	FORAGE	972	21,74%	349	17,44%	417	17,80%	555	26,09%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	51	1,14%	19	0,95%	26	1,11%	25	1,18%
	SRCES D'EAU POTABLE	2 826		709		1 964		862	
	PUITS	255		28		124		131	
<b>EST</b>	CAMWATER	25	2,24%	5	0,53%	24	7,55%	1	0,13%
	FORAGE	310	27,73%	240	25,53%	122	38,36%	188	23,50%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	14	1,25%	11	1,17%	3	0,94%	11	1,38%
	SRCES D'EAU POTABLE	425		302		187		238	
	PUITS	54		28		34		20	
<b>EXTRÊME-NORD</b>	CAMWATER	108	4,16%	77	3,50%	92	21,40%	16	0,74%
	FORAGE	939	36,16%	839	38,12%	180	41,86%	759	35,03%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	20	0,77%	12	0,55%	4	0,93%	16	0,74%
	SRCES D'EAU POTABLE	1 183		1 007		288		895	
	PUITS	81		54		11		70	
<b>LITTORAL</b>	CAMWATER	1 225	41,43%	178	22,25%	1 156	52,03%	69	9,39%
	FORAGE	775	26,21%	108	13,50%	589	26,51%	186	25,31%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	36	1,22%	24	3,00%	9	0,41%	27	3,67%
	SRCES D'EAU POTABLE	2 236		355		1 899		337	
	PUITS	131		21		101		30	
<b>NORD</b>	CAMWATER	74	4,15%	54	3,44%	67	21,75%	7	0,47%
	FORAGE	487	27,28%	444	28,32%	129	41,88%	358	24,24%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	7	0,39%	4	0,26%	3	0,97%	4	0,27%
	SRCES D'EAU POTABLE	703		602		214		489	
	PUITS	92		72		13		79	

NORD-OUEST	CAMWATER	322	20,90%	220	17,34%	92	48,94%	230	17,00%
	FORAGE	47	3,05%	32	2,52%	20	10,64%	27	2,00%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	637	41,34%	555	43,74%	22	11,70%	615	45,45%
	SRCES D'EAU POTABLE		1 076	868		144		932	
	PUITS	19		18		2		17	
OUEST	CAMWATER	412	18,86%	181	12,06%	292	44,51%	120	7,85%
	FORAGE	210	9,62%	99	6,60%	74	11,28%	136	8,90%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	31	1,42%	14	0,93%	8	1,22%	23	1,51%
	SRCES D'EAU POTABLE	745		340		400		345	
	PUITS	42		14		12		30	
SUD	CAMWATER	79	7,50%	43	4,93%	68	23,05%	11	1,45%
	FORAGE	190	18,03%	141	16,17%	59	20,00%	131	17,26%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	7	0,66%	2	0,23%	2	0,68%	5	0,66%
	SRCES D'EAU POTABLE	322		207		159		163	
	PUITS	25		12		15		10	
SUD-OUEST	CAMWATER	239	21,77%	93	10,60%	147	63,36%	92	10,62%
	FORAGE	27	2,46%	20	2,28%	6	2,59%	21	2,42%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	73	6,65%	71	8,10%	3	1,29%	70	8,08%
	SRCES D'EAU POTABLE	360		198		162		198	
	PUITS	12		7		4		8	
ZEP	CAMWATER	259	3,92%	159	2,81%	230	16,97%	29	0,55%
	FORAGE	2 002	30,33%	1 739	30,77%	553	40,81%	1 449	27,63%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	46	0,70%	31	0,55%	13	0,96%	33	0,63%
	SRCES D'EAU POTABLE	2 675		2 181		872		1 803	
	PUITS	249		164		68		181	
Hors-ZEP	CAMWATER	3 744	28,14%	990	13,52%	3 113	52,44%	631	8,56%
	FORAGE	2 221	16,69%	749	10,23%	1 165	19,63%	1 056	14,33%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	835	6,28%	685	9,36%	70	1,18%	765	10,38%
	SRCES D'EAU POTABLE	7 565		2 677		4 728		2 837	
	PUITS	484		100		258		226	

Source : Carte scolaire 2019/2020

### 3.2.4. Offre en personnel enseignant au primaire

La volonté du Gouvernement à travers le programme de "contractualisation" des enseignants est de parvenir à la disparition complète des « maîtres des parents » à travers leur reconversion en maîtres statutaires de la Fonction Publique, payés par l'Etat. L'on distingue deux catégories de personnels enseignants dans les écoles primaires publiques :

- le personnel enseignant relevant de la fonction publique qui regroupe les fonctionnaires, les contractuels et les contractualisés payés par le budget de l'Etat ;
- les maîtres des parents recrutés par les écoles, dont la charge salariale est supportée par les ménages à travers les fonds des Associations des Parents d'Elèves et d'Enseignants (APEE).

Le cycle primaire a enregistré en 2019/2020, 59 071 enseignants dans le public et 40 521 dans le privé, soient 59% et 40% respectivement. Ces pourcentages sont en augmentation de 5% pour le public et en baisse de 5% dans le privé par rapport à l'année 2018/2019. Le primaire communautaire quant à lui enregistre 905 enseignants en 2018/2019, contre 755 en 2019/2020. Comme observé précédemment au niveau du préscolaire, l'effectif du personnel enseignant au primaire a également évolué en dents de scies au cours de la période allant de 2014/2015 à 2019/2020. Cependant, à l'inverse du préscolaire, l'effectif des enseignants est plus élevé dans le public que dans le privé.

**Graphique 58 : Evolution des effectifs du personnel enseignant dans le primaire par ordre d'enseignement de 2014/2015 à 2019/2020**



Source : Carte scolaire 2014/2015 à 2019/2020

### 3.2.4.1. Personnel enseignant par région, par ordre et par sexe

S’agissant du personnel enseignant par région, sur 100 347 enseignants craie en main, 55% sont des femmes. L’on observe cependant des disparités selon les régions ci-après : Adamaua (46%), Nord (22%) et Extrême-nord (19%). Par ailleurs, la supériorité numérique des femmes dans l’enseignement primaire est davantage marquée dans les régions du Sud-Ouest (71%), du Littoral (69%), du Centre (67%), de l’Ouest (66%) et du Nord-Ouest (62%), comme on peut le constater dans le tableau ci-après.

**Tableau 35 : Proportion du personnel enseignant par région, par ordre et par sexe dans le primaire**

Régions	Public		Privé		Parents + CPC		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAMEROUN	47,78%	52,22%	67,38%	32,62%	16,95%	83,05%	55,47%	44,53%
ADAMAOUA	43,82%	56,18%	53,10%	46,90%	31,03%	68,97%	45,61%	54,39%
CENTRE	63,04%	36,96%	70,76%	29,24%	36,36%	63,64%	67,69%	32,31%
EST	49,02%	50,98%	55,23%	44,77%	41,67%	58,33%	50,34%	49,66%
EXTRÊME-NORD	18,68%	81,32%	24,27%	75,73%	7,98%	92,02%	18,90%	81,10%
LITTORAL	69,60%	30,40%	69,41%	30,59%	61,54%	38,46%	69,45%	30,55%
NORD	21,40%	78,60%	30,67%	69,33%	16,97%	83,03%	22,22%	77,78%
NORD-OUEST	59,91%	40,09%	67,39%	32,61%	-	-	61,69%	38,31%
OUEST	64,48%	35,52%	72,43%	27,57%	59,46%	40,54%	66,81%	33,19%
SUD	47,06%	52,94%	58,87%	41,13%	0,00%	100,00%	49,36%	50,64%
SUD-OUEST	65,23%	34,77%	81,32%	18,68%	44,44%	55,56%	70,32%	29,68%
ZEP	27,54%	72,46%	39,61%	60,39%	11,87%	88,13%	28,85%	71,15%
HORS ZEP	62,49%	37,51%	70,48%	29,52%	51,02%	48,98%	66,59%	33,41%

Source : Carte scolaire 2018/2019

### 3.2.4.2. Offre du personnel enseignant par statut, par milieu dans le primaire public

Conformément aux objectifs contenus dans le document de stratégie du secteur de l’éducation et de la formation (2013-2020), le Gouvernement s’est engagé à résorber la pénurie d’enseignants et à atténuer les disparités d’allocation du personnel enseignant entre les écoles.

La poursuite du programme de recrutement de nouveaux enseignants ou de la reconversion de maîtres des parents en enseignants gérés par l’Etat participe de l’amélioration de la qualité de l’éducation ainsi que de la

stabilisation des enseignants dans les zones d'accès difficiles et les ZEP. Cette stabilisation du personnel enseignant dans les zones jugées difficiles se fait aux prix des mesures incitatives financières (compléments salariaux, primes, ...) et de la construction des logements d'astreinte pour les enseignants.

Le programme de recrutement de 37 200 enseignants du primaire qui s'est étendu sur la période allant de 2007 à 2011 a produit comme résultats :

- ✓ la contractualisation en 2007 de 10 300 Instituteurs Vacataires (IVAC) qui exerçaient déjà dans les écoles primaires publiques. Cette action avait pour objectif l'améliorer le statut de cette catégorie d'enseignants dans les écoles publiques œuvrant depuis 1996 dans des conditions salariales précaires ;
- ✓ la mise sous contrat public de 12 000 maîtres des parents et de 14 900 enseignants titulaires du CAPIEMP qui officiaient déjà dans les écoles primaires publiques sur fonds des APEE.

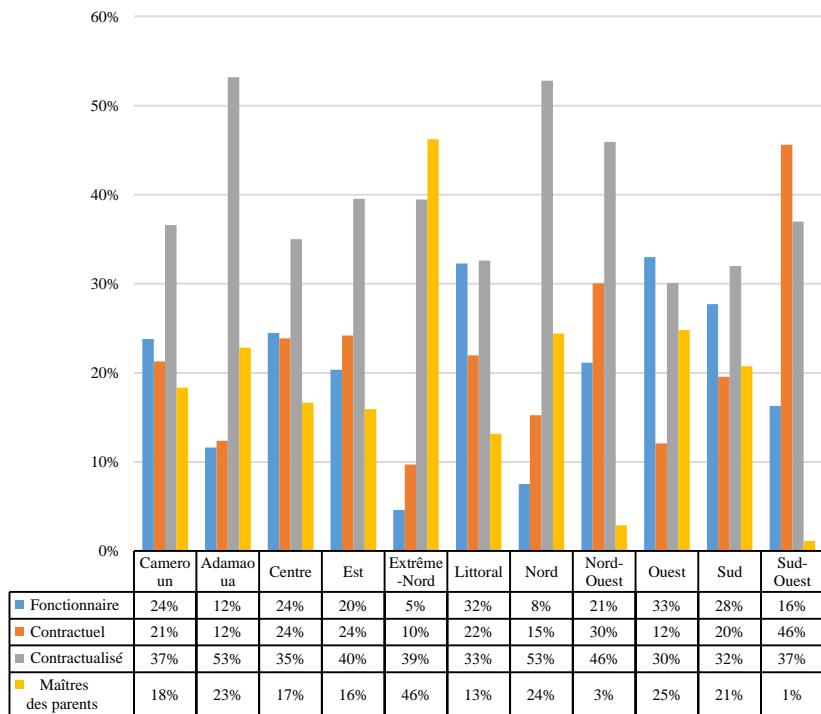
**Tableau 36 : Répartition des enseignants du primaire public par sexe selon le statut**

Régions	Fonctionnaire			Contractuel			Contractualisé			Maîtres des parents		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
CAMEROUN	3 938	4 627	8 565	5 917	4 283	10 200	11 149	11 175	22 324	7 223	10 759	17 982
ADAMAOUA	93	165	258	152	180	332	927	944	1 871	297	594	891
CENTRE	1 052	780	1 832	1 365	528	1 893	2 193	1 228	3 421	1 547	1 074	2 621
EST	252	309	561	523	422	945	562	487	1 049	546	740	1 286
EXTRÊME-NORD	73	559	632	211	653	864	1 013	3 638	4 651	677	3 745	4 422
LITTORAL	614	451	1 065	736	203	939	1 143	441	1 584	802	344	1 146
NORD	98	361	459	274	591	865	682	1 907	2 589	462	2 710	3 172
NORD-OUEST	301	313	614	874	564	1 438	1 253	755	2 008	42	21	63
OUEST	811	970	1 781	617	320	937	1 666	701	2 367	2 382	1 026	3 408
SUD	292	461	753	223	220	443	726	722	1 448	440	488	928
SUD-OUEST	352	258	610	942	602	1 544	984	352	1 336	28	17	45
ZEP	516	1 394	1 910	1 160	1 846	3 006	3 184	6976	10 160	1 982	7 789	9 771
HORS ZEP	3 422	3 233	6 655	4 757	2 437	7 194	7 965	4 199	12 164	5 241	2 970	8 211

Source : Carte scolaire 2019/2020

Suite aux recrutements des enseignants du primaire impulsés par le gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale, les enseignants contractualisés représentent une part importante (37%) du personnel enseignant du primaire ; aussi, le pourcentage des maîtres des parents employés est de 18% en 2019/2020.

**Graphique 59 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon le statut**



**Source :** Carte Scolaire 2019/2020

Sur l'ensemble des enseignants fonctionnaires, 52% travaillent dans les écoles primaires publiques situées dans les centres urbains. Les enseignants appartenant à d'autres statuts offrent pour la plupart dans les zones rurales (contractuels : 59% ; contractualisés : 64% et maîtres des parents : 79%).

L'analyse de la distribution par région permet de se rendre compte que, pour les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-ouest, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest, les enseignants indépendamment de leurs statuts, travaillent pour la plupart dans les écoles primaires publiques implantées en zones rurales.

**Tableau 37 : Répartition des enseignants du primaire public par statut et par région selon les zones d'implantation des écoles**

	<i>Fonctionnaire</i>		<i>Contractuel</i>		<i>Contractualisé</i>		<i>Maîtres des parents</i>	
<i>Régions</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>
<b>CAMEROUN</b>	<b>51,23%</b>	<b>48,77%</b>	<b>41,15%</b>	<b>58,85%</b>	<b>35,80%</b>	<b>64,20%</b>	<b>20,99%</b>	<b>79,01%</b>
<i>ADAMAOUA</i>	55,43%	44,57%	43,37%	56,63%	45,59%	54,41%	28,06%	71,94%
<i>CENTRE</i>	64,85%	35,15%	65,03%	34,97%	52,35%	47,65%	27,81%	72,19%
<i>EST</i>	57,04%	42,96%	46,67%	53,33%	42,52%	57,48%	27,22%	72,78%
<i>EXTRÊME-NORD</i>	35,13%	64,87%	28,13%	71,88%	28,10%	71,90%	16,58%	83,42%
<i>LITTORAL</i>	69,77%	30,23%	79,66%	20,34%	54,67%	45,33%	31,06%	68,94%
<i>NORD</i>	48,37%	51,63%	39,19%	60,81%	27,54%	72,46%	14,75%	85,25%
<i>NORD-OUEST</i>	37,30%	62,70%	19,61%	80,39%	18,23%	81,77%	3,17%	96,83%
<i>OUEST</i>	44,97%	55,03%	35,54%	64,46%	33,84%	66,16%	19,48%	80,52%
<i>SUD</i>	40,11%	59,89%	41,08%	58,92%	32,46%	67,54%	22,74%	77,26%
<i>SUD-OUEST</i>	35,74%	64,26%	16,45%	83,55%	28,37%	71,63%	26,67%	73,33%
<b>ZEP</b>	<b>47,49%</b>	<b>52,51%</b>	<b>38,82%</b>	<b>61,18%</b>	<b>32,67%</b>	<b>67,33%</b>	<b>18,43%</b>	<b>81,57%</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>52,31%</b>	<b>47,69%</b>	<b>42,12%</b>	<b>57,88%</b>	<b>38,42%</b>	<b>61,58%</b>	<b>24,04%</b>	<b>75,96%</b>

Source : Carte Scolaire 2019/2020

### **3.2.4.3. Répartition du personnel enseignant par statut, par milieu dans le primaire privé**

En général, les écoles primaires privées emploient 66% d'enseignants (femmes et hommes) qualifiés, c'est-à-dire, ayant bénéficié d'une formation les rendant aptes à exercer la profession enseignante. Il faut relever que ce pourcentage est en progression de 62% en 2018/2019 à 66% en 2019/2020. Les femmes représentent la proportion la plus élevée (19,65%) par rapport aux hommes (14,81%) ne disposant d'une qualification professionnelle attestée.

Les ZEP enregistrent un pourcentage plus élevé d'enseignants non qualifiés, avec une proportion sensiblement égale à 50%. Les régions du Centre et du Sud-Ouest, se hissent au sommet du classement quant à l'utilisation des enseignants qualifiés, chacune avec un taux supérieur à 75%.

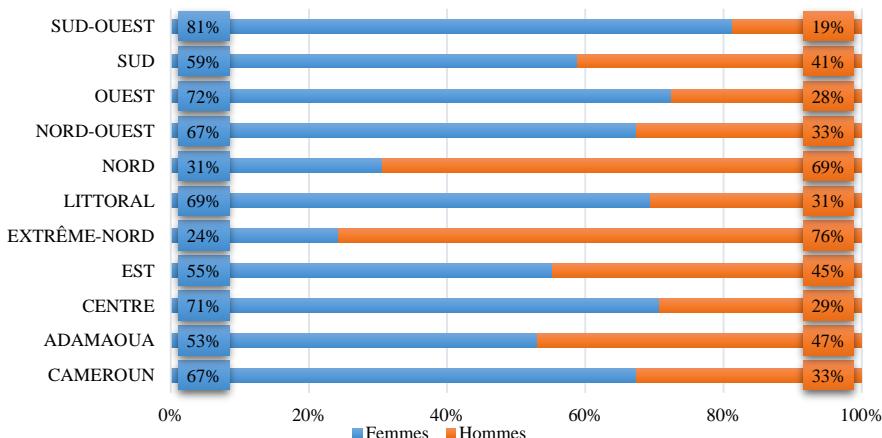
**Tableau 38 : Proportion des enseignants des écoles primaires du privé par région, par sexe et par qualification**

Régions	Qualifiés			Non qualifiés		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CAMEROUN	47,73%	17,80%	65,53%	19,65%	14,81%	34,47%
ADAMAOUA	41,29%	25,85%	67,13%	11,81%	21,05%	32,87%
CENTRE	55,65%	20,45%	76,10%	15,11%	8,79%	23,90%
EST	33,27%	17,68%	50,95%	21,96%	27,09%	49,05%
EXTRÊME-NORD	15,03%	28,89%	43,91%	9,24%	46,85%	56,09%
LITTORAL	43,51%	14,29%	57,80%	25,90%	16,30%	42,20%
NORD	14,83%	29,15%	43,98%	15,84%	40,18%	56,02%
NORD-OUEST	49,57%	17,66%	67,23%	17,82%	14,95%	32,77%
OUEST	46,78%	12,14%	58,92%	25,66%	15,42%	41,08%
SUD	43,05%	23,62%	66,67%	15,82%	17,51%	33,33%
SUD-OUEST	69,59%	13,91%	83,49%	11,73%	4,78%	16,51%
ZEP	25,25%	25,39%	50,64%	14,36%	35,00%	49,36%
HORS ZEP	50,23%	16,96%	67,19%	20,24%	12,57%	32,81%

Source : Carte Scolaire 2019/2020

Les femmes représentent la plus grande proportion des enseignants du privé, soit 67%. Cette tendance nationale est observée également dans les régions à l'exception des régions de l'Extrême-nord (24%) et du Nord (31%). Dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, les femmes représentent respectivement 81% et 67% du personnel enseignant.

**Graphique 60 : Répartition des enseignants dans les écoles primaires privées par région et par sexe**



Source : Carte Scolaire 2019/2020

### **3.2.4.4. Offre du personnel enseignant par statut, par milieu dans le primaire communautaire, les écoles des parents et les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF)**

Les écoles communautaires sont des écoles dont le fonctionnement s'apparente à celui du public. Le temps d'enseignement scolaire peut cependant changer pour s'adapter au contexte local.

Ces écoles communautaires naissent sur l'initiative des communautés (école des parents), des organisations non gouvernementales (ONG) ou des promoteurs privés avec l'appui de certains Partenaires Techniques et Financiers tels que l'UNICEF, la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement entre autres.

Les écoles communautaires se regroupent majoritairement dans la région de l'Extrême-nord avec 60% de l'ensemble des enseignants des écoles communautaires. C'est ce qui explique des gros effectifs d'enseignants des écoles communautaires dans le Grand Nord (Extrême-nord : 451 ; Nord : 165 ; Adamaua : 29), soit un total de 645 sur 755 enseignants renseignés au cours de l'année 2019/2020.

Par ailleurs, suivant le sexe des enseignants, l'on constate que contrairement aux enseignants du privé, les hommes représentent 83% contre seulement 17% de femmes.

S'agissant de la qualification à exercer le métier d'enseignement, les enseignants non qualifiés sont également plus nombreux que les enseignants qualifiés dans cet ordre d'enseignement. Ainsi, on compte 65% d'enseignants non qualifiés contre 35% qualifiés.

**Tableau 39 : Répartition du nombre d'enseignants dans les écoles communautaires par région, par sexe et par qualification**

Régions	Qualifiés			Non qualifiés		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CAMEROUN	5,43%	29,54%	34,97%	11,52%	53,51%	65,03%
ADAMAOUA	17,24%	34,48%	51,72%	13,79%	34,48%	48,28%
CENTRE	9,09%	18,18%	27,27%	27,27%	45,45%	72,73%
EST	0,00%	25,00%	25,00%	41,67%	33,33%	75,00%
EXTRÉME-NORD	2,66%	31,71%	34,37%	5,32%	60,31%	65,63%
LITTORAL	34,62%	23,08%	57,69%	26,92%	15,38%	42,31%
NORD	5,45%	28,48%	33,94%	11,52%	54,55%	66,06%
NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-
OUEST	2,70%	10,81%	13,51%	56,76%	29,73%	86,49%
SUD	0,00%	50,00%	50,00%	0,00%	50,00%	50,00%
SUD-OUEST	33,33%	44,44%	77,78%	11,11%	11,11%	22,22%
ZEP	3,96%	30,90%	34,86%	7,91%	57,23%	65,14%
HORS ZEP	15,31%	20,41%	35,71%	35,71%	28,57%	64,29%

Source : Carte Scolaire 2019/2020

### 3.3. Qualité de l'éducation de base et conditions d'apprentissage

#### 3.3.1. Qualité de l'offre des services éducatifs dans le préscolaire

Le ratio élèves-salle de classe est l'indicateur de mesure de la qualité de l'offre en salles de classe. Il indique le nombre moyen d'élèves par salle de classe et renseigne sur les conditions globales d'apprentissage des enfants.

La taille des classes est un indicateur important dans de nombreuses politiques éducatives et peut même parfois être l'objectif central comme dans le cas de l'augmentation du nombre d'enseignants.

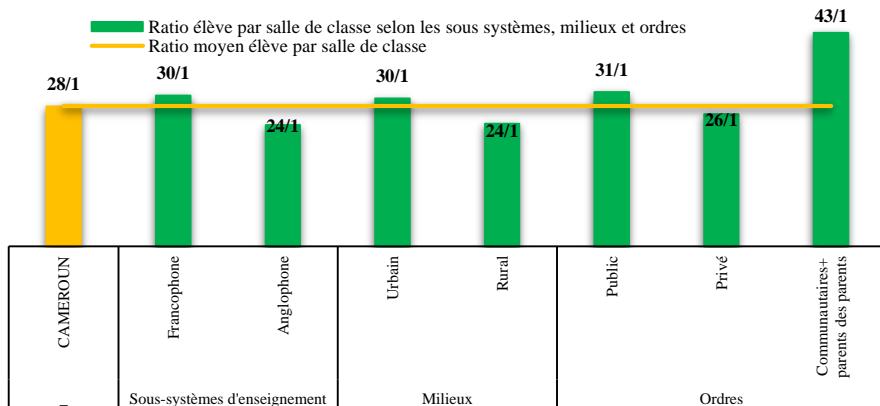
L'une des préoccupations majeures du système éducatif est donc la question de l'influence de la taille des classes sur l'efficacité de l'enseignement et la performance des élèves. La taille moyenne des classes permet ainsi de mesurer le niveau d'adéquation entre l'offre éducative réelle et la population scolarisée. Elle renseigne aussi sur les conditions de travail des enseignants dans les salles de classe. Pour l'apprécier, le ratio élèves/salle de classe est utilisé.

### **3.3.1.1. Qualité de l'offre en salles de classe dans le préscolaire**

Au niveau national, quel que soit l'ordre d'enseignement, une salle de classe dans le préscolaire accueille en moyenne 28 élèves (toutes les salles de classe prises en compte). Une analyse par ordre d'enseignement indique que le ratio moyen est de 30 élèves par salle de classe dans le public contre 33 durant l'année scolaire 2018/2019. Nous notons aussi qu'il y a 26 élèves par salle de classe dans le privé et 43 dans le communautaire.

L'on note donc, à l'heure actuelle, qu'il y a un besoin d'au moins 2 371 salles de classe, quel que soit leur état, pour s'arrimer à la norme au préscolaire.

**Graphique 61: Ratio élève par salle de classe au préscolaire**

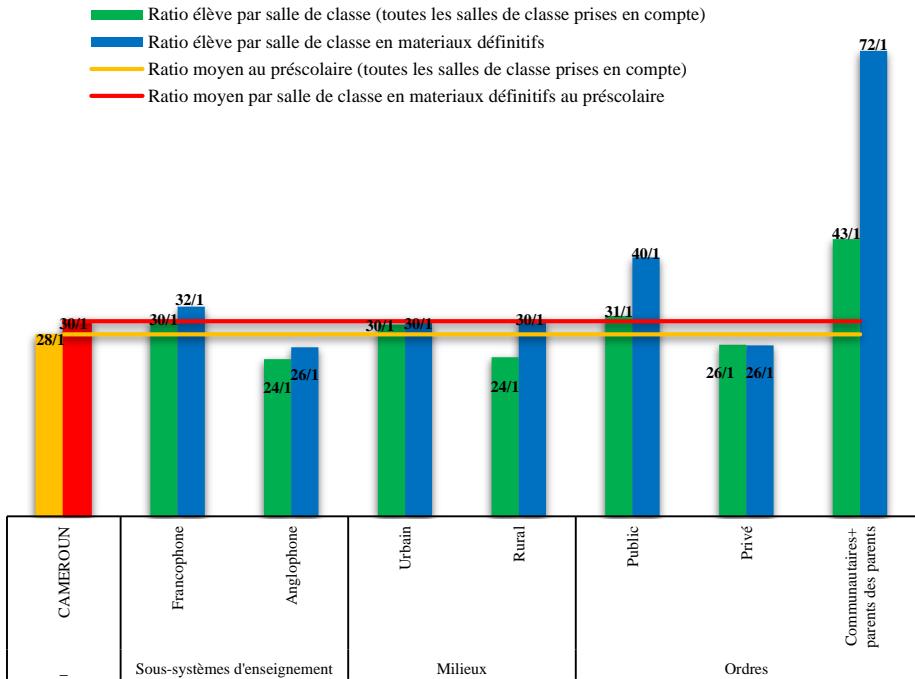


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

Tous ces ratios, bien qu'appréciables pour la qualité des conditions d'apprentissage dans le préscolaire, se dégradent dès lors qu'on exclut les salles de classe construites en matériaux provisoires. Ce type de construction masque les mauvaises conditions d'apprentissage dans les salles de classe, car en considérant uniquement les salles de classe en matériaux définitifs, le ratio est de 30 élèves pour une salle de classe au préscolaire. Ainsi, il aurait donc fallu au moins 3 753 salles de classe en matériaux définitifs pour couvrir l'effectif préscolarisé à ce jour.

Beaucoup d'efforts restent encore à fournir par les pouvoirs publics pour ce qui est de l'amélioration des conditions d'apprentissage dans le préscolaire. De manière générale, on observe que les conditions d'apprentissage au préscolaire sont meilleures en zone urbaine qu'en zone rurale.

### **Graphique 62: Taille moyenne des salles de classe en matériaux définitifs au préscolaire par sous-système, par milieu et par ordre**

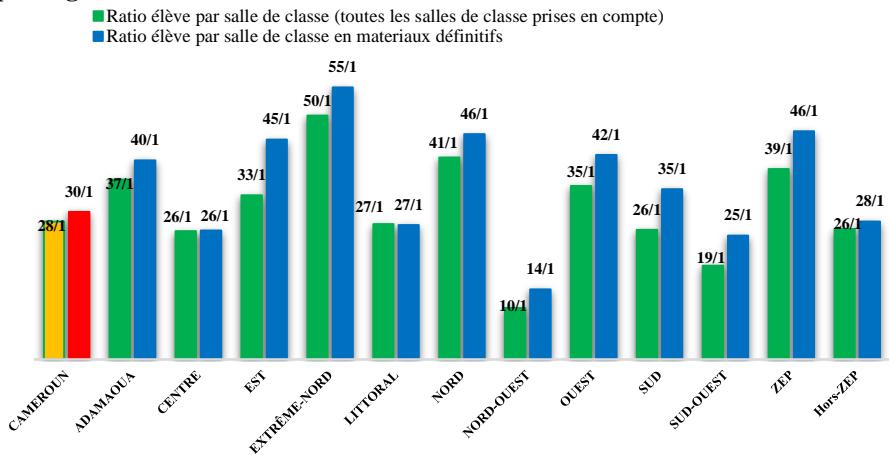


**Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020**

Au niveau des régions, le Sud-Ouest, avec un ratio de 19 élèves par salle de classe et le Nord-Ouest, avec 10 élèves par salle de classe, enregistrent les salles de classe à effectifs réduits aussi bien dans les établissements publics que dans le privé. Les régions de l'Extrême-nord, de l'Est et du Nord ont les salles de classe en matériaux définitifs avec des effectifs pléthoriques au préscolaire avec respectivement 55/1, 45/1 et 46/1,

ceci malgré le fait que les salles de classe en matériaux provisoires améliorent significativement ce ratio dans ces trois régions. Dans la zone ZEP, on enregistre encore 46 élèves par salle de classe en matériaux définitifs, soit un surplus de 41 496 élèves au moins dans cette zone. Il aurait donc fallu au moins 1 660 salles de classe en matériaux définitifs en plus pour accueillir, dans les normes, la population scolarisée actuelle.

### **Graphique 63: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans le préscolaire par région**

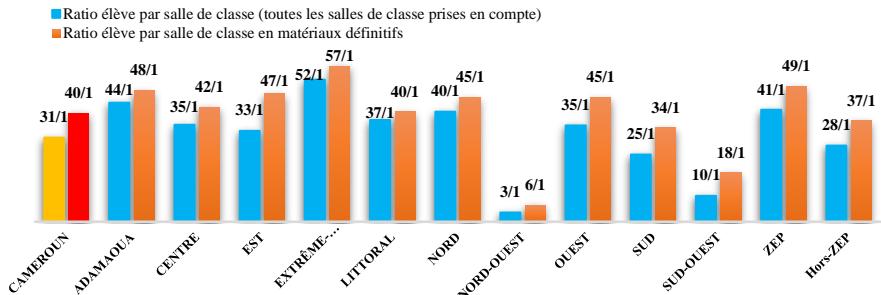


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

Le ratio élève-salle de classe dans le préscolaire public est de 40 élèves en moyenne par salle de classe viable c'est-à-dire construite en matériaux définitifs. Lorsqu'on prend en compte les salles de classe construites en matériaux provisoires, ce ratio est ramené à 31 élèves en moyenne par salle de classe.

Toutefois, il convient de signaler que cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet, les salles de classe en dur dans les régions de l'Est (47/1), de l'Extrême-nord (57/1) et de l'Adamaoua (48/1) sont plus surchargées par rapport au ratio national, tandis que celles du Sud (34/1) sont moins surchargées par rapport à ce même ratio national.

## **Graphique 64: Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires publiques par région**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

### **3.3.1.2. Gestion du personnel enseignant au préscolaire**

Les performances enregistrées au préscolaire peuvent être limitées par un nombre inadéquat d'enseignants ou par des grandes inégalités dans la répartition de ces derniers au sein du système éducatif. L'un des indicateurs qui permet d'apprécier la quantité des enseignants dans le système est le nombre d'élèves par enseignant. Cet indicateur permet d'estimer le nombre moyen d'élèves encadrés par un enseignant et représente une variable indicative de politique éducative.

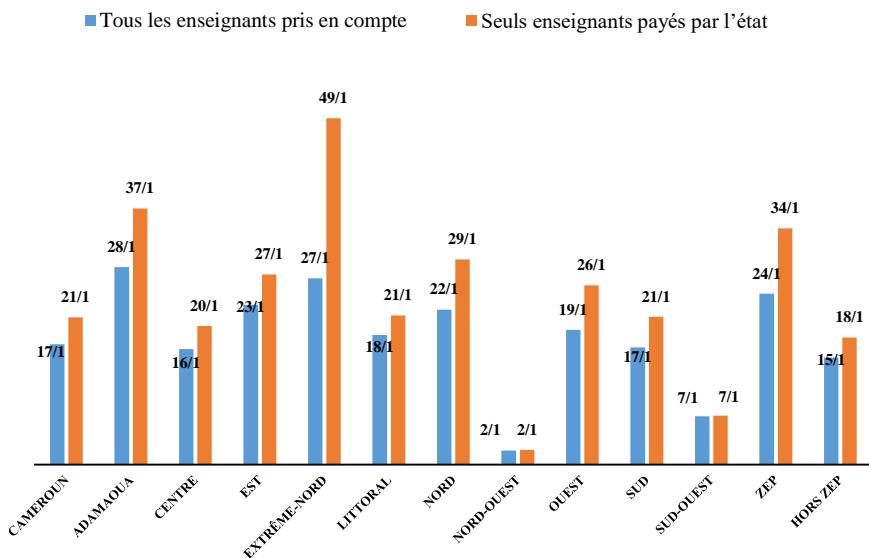
**Tableau 40 : Taux d'encadrement au préscolaire selon l'ordre d'enseignement**

	Ensemble	Public		Privé formel	CEBNF + Ecoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'état		
CAMEROUN	20/1	17/1	21/1	21/1	28/1
ADAMAOUA	26/1	28/1	37/1	20/1	46/1
CENTRE	19/1	16/1	20/1	20/1	22/1
EST	24/1	23/1	27/1	25/1	29/1
EXTRÊME-NORD	28/1	27/1	49/1	32/1	27/1
LITTORAL	21/1	18/1	21/1	21/1	22/1
NORD	23/1	22/1	29/1	20/1	32/1
NORD-OUEST	7/1	2/1	2/1	16/1	18/1
UEST	22/1	19/1	26/1	27/1	24/1
SUD	19/1	17/1	21/1	24/1	16/1
SUD-OUEST	15/1	7/1	7/1	23/1	51/1
ZEP	25/1	24/1	34/1	24/1	32/1
HORS ZEP	19/1	15/1	18/1	21/1	21/1

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

Dans les écoles maternelles, les données de la carte scolaire 2019/2020 montrent qu'un enseignant encadre en moyenne 20 élèves. Selon les différents ordres d'enseignement, ce ratio est de 20 élèves pour 1 enseignant dans le privé et 28 élèves pour 1 dans le communautaire. Pour ce qui est du préscolaire public, le ratio élève/maître est de 17 élèves pour 1 enseignant (17/1) si on prend en compte tous les enseignants. Il passe à 21/1 si l'on ne considère que les enseignants pris en charge par l'Etat. Cet écart met en exergue les besoins en enseignants dans le préscolaire public.

#### **Graphique 65 : Répartition du taux d'encadrement dans les écoles maternelles publiques**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

L'analyse par région, des enseignants pris en charge par le budget de l'Etat dans le préscolaire public, montre que les régions de l'Extrême-Nord (49/1), de l'Adamaoua (37/1), de l'Est (27/1) et du Nord (29/1) ont les plus faibles taux d'encadrement contrairement aux régions du Littoral (21/1), du Centre (20/1) et du Sud (21/1), qui ont des taux d'encadrement inférieurs ou égaux à la moyenne nationale qui est de 21/1.

### 3.3.1.3. Places assises dans les salles de classe au préscolaire

Afin d'apprécier la capacité du système à offrir une place assise dans une salle de classe au vu du nombre d'élèves scolarisés, il convient d'analyser le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de places assises disponibles. La norme voudrait que ce ratio soit égal à 1 c'est-à-dire que le nombre de places offertes soit égal au nombre d'enfants scolarisés. Il y a déficit de places assises lorsque ce ratio est supérieur à 1, c'est-à-dire qu'il y a plus d'élèves que de places offertes par le système.

**Tableau 41 : Nombre d'élèves par place assise dans le préscolaire par région et par ordre d'enseignement**

	ENSEMBLE	PUBLIC	PRIVE	COM+PARENTS
<i>CAMEROUN</i>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>1,8</b>
<i>ADAMAOUA</i>	1,1	1,1	0,8	4,7
<i>CENTRE</i>	0,8	0,8	0,8	1,0
<i>EST</i>	0,9	0,8	0,9	1,8
<i>EXTRÊME-NORD</i>	1,5	1,7	1,0	7,8
<i>LITTORAL</i>	0,8	0,8	0,8	0,7
<i>NORD</i>	1,0	0,9	0,9	7,3
<i>NORD-OUEST</i>	0,4	0,2	0,7	0,9
<i>OUEST</i>	0,9	0,8	1,0	1,1
<i>SUD</i>	0,9	0,8	1,0	1,2
<i>SUD-OUEST</i>	0,8	0,5	0,9	6,4
<i>ZEP</i>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>2,9</b>
<i>Hors-ZEP</i>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>

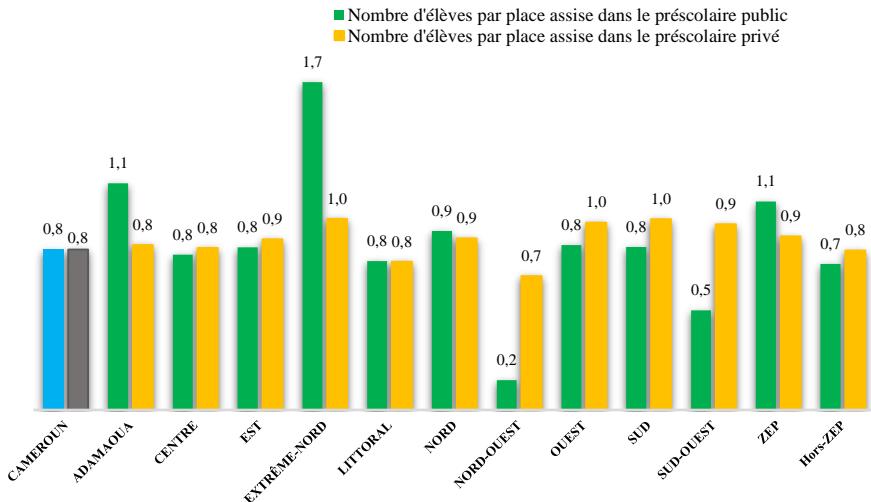
Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

L'on note un excédent des places assises par rapport aux effectifs des élèves au préscolaire, avec en moyenne 8 élèves pour 10 places assises. La situation selon les régions ressort davantage les disparités que masque la moyenne nationale.

Dans l'ensemble, le privé est mieux doté en tables bancs que le public. En dehors de l'Extrême-nord, du Nord et de l'Adamaoua où l'on constate un déficit en places assises, toutes les autres régions se distinguent par un excédent en places assises. Cependant pour les régions du Centre et du Littoral, l'excédent est encore plus prononcé entre le nombre d'enfants scolarisés et le nombre de places assises offertes au préscolaire.

Des mesures doivent être prises pour résorber le déficit de places assises dans les écoles maternelles, notamment celles implantées dans les zones défavorisées.

### **Graphique 66: Ratio élève par place assise dans le public et le privé à la maternelle**



**Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020**

#### **3.3.1.4. Mise à disposition des manuels scolaires au préscolaire**

La base de données de la carte scolaire fournit pour chaque école maternelle, le nombre de manuels notamment de graphisme, de français et de mathématiques disponibles pour les élèves, ainsi que la disponibilité des guides du maître associés à ces manuels et du programme officiel pour les éducateurs.

Les taux de mise à disposition des élèves de certains manuels scolaires restent faibles dans le préscolaire. Dans l'ensemble, l'on enregistre un cahier d'activités pour 2 élèves (graphisme, mathématiques et coloriage). La mise à disposition des manuels par année d'études dans ce cycle présente les mêmes tendances observées au niveau global.

**Tableau 42 : Taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves de la maternelle par année d'étude**

	<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>TOTAL</b>
Cahier d'activités en graphisme	1/2	1/2	1/2	<b>1/2</b>
Cahier d'activités en mathématiques	1/2	1/2	1/2	<b>1/2</b>
Cahier d'activités en coloriage	1/2	1/2	1/2	<b>1/2</b>

**Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020**

Sur le plan national, le taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves du public en cahier d'activités est évalué à un cahier pour 3 élèves tant en graphisme, en mathématiques qu'en coloriage. L'analyse par année d'études montre cependant que les ratios sont très élevés pour la petite section et s'établissent à 1 manuel pour 5 élèves.

**Tableau 43 : Taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves des écoles maternelles publiques par année d'études**

	<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>TOTAL</b>
Cahier d'activités en graphisme	1/5	1/2	1/2	1/3
Cahier d'activités en mathématiques	1/5	1/2	1/2	1/3
Cahier d'activités en coloriage	1/5	1/2	1/2	1/3

**Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020**

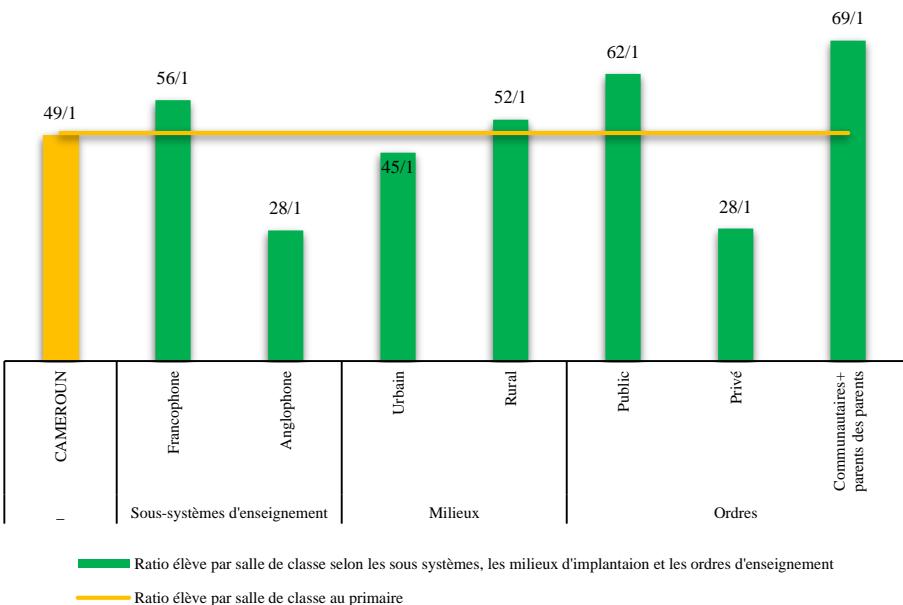
### **3.3.2. Qualité de l'offre des services éducatifs dans le primaire**

#### **3.3.2.1. Taille moyenne des salles de classe au primaire**

En 2019/2020, la taille moyenne des salles de classe est de 49 élèves. Cette valeur est encore loin de la cible prévue par le DSSEF qui est de 42 élèves. L'on note donc, à l'heure actuelle, qu'il y a un besoin d'au moins 7 461 salles de classe, quel que soit leur état, pour s'arrimer à la norme en termes d'effectif par salle de classe au primaire. La moyenne nationale est améliorée par l'ordre privé car si l'on ne considérait que l'ordre public, ce ratio se situerait à 62 élèves par salle de classe. Bien qu'ayant connu une augmentation significative, le nombre de salles de classe demeure insuffisant.

Les écoles primaires communautaires et les écoles des parents sont celles où l'on rencontre les effectifs pléthoriques au regard du nombre d'élèves qui y sont scolarisés, par rapport au nombre de salles de classes dont elles disposent.

**Graphique 67: Ratio élève/salle de classe au primaire**

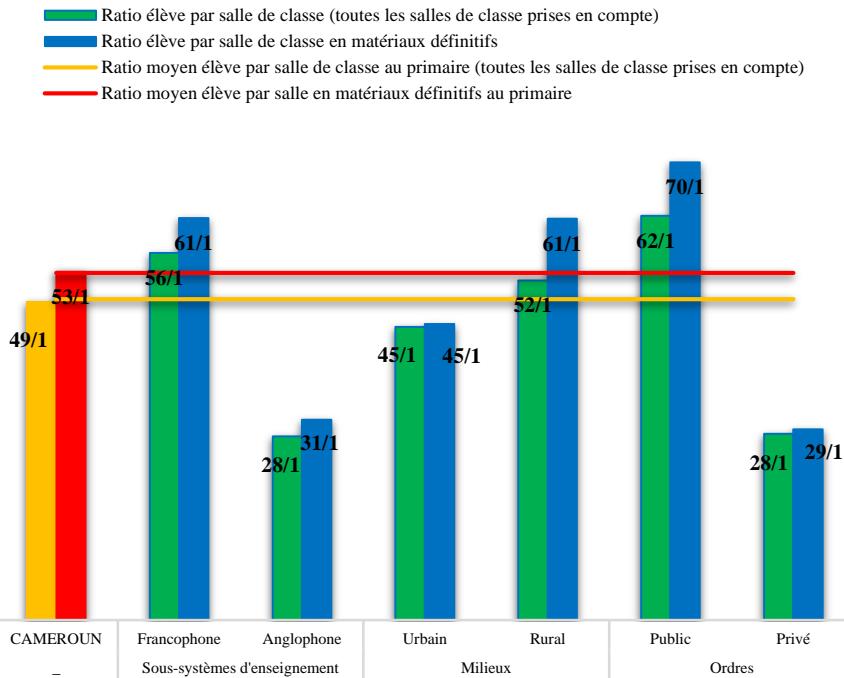


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

Tous ces ratios, bien qu'appréciables pour la qualité des conditions d'apprentissage dans le primaire, se dégradent dès lors qu'on exclut les salles de classe construites en matériaux provisoires. En considérant uniquement les salles de classe en matériaux définitifs, le ratio est de 53 élèves par salle de classe. Il aurait donc fallu au moins 15 596 salles de classe en matériaux définitifs en plus pour couvrir l'effectif scolarisé à ce jour.

En général, les salles de classe des zones urbaines avec un ratio de 45/1 sont moins surchargées que celles des zones rurales (52/1).

## **Graphique 68: Taille moyenne des salles de classe au primaire par sous-système, par milieu et par ordre**

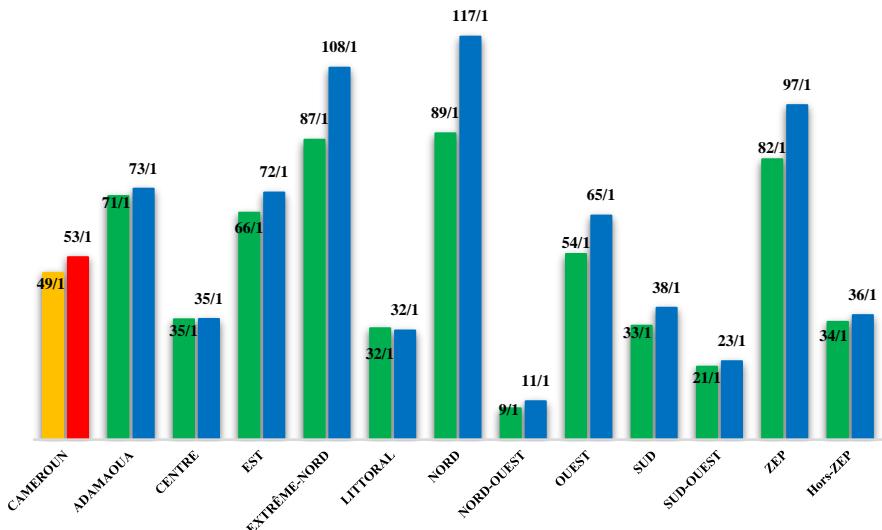


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

A l'échelle régionale et, en considérant uniquement les salles de classe en matériaux définitifs, le Sud-Ouest avec un ratio moyen de 23 élèves par salle et le Nord-Ouest avec 11 élèves par salle de classe disposent des salles de classe les moins surchargées aussi bien dans les établissements publics que dans le privé. Les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-nord et du Nord ont les salles de classe les plus surchargées avec respectivement 73/1, 108/1 et 117/1. Dans la zone ZEP, on enregistre encore 97 élèves par salle de classe en matériaux définitifs, soit un surplus de 1 249 807 élèves scolarisés au moins. Il aurait donc fallu au moins 27 774 salles de classe en matériaux définitifs en plus pour accueillir, dans les normes, la population scolarisée actuelle en zones ZEP.

## **Graphique 69: Nombre moyen d'élèves par salle de classe au primaire par région**

- Ratio élève par salle de classe (toutes les salles de classe prises en compte)
- Ratio élève par salle de classe en matériaux définitifs

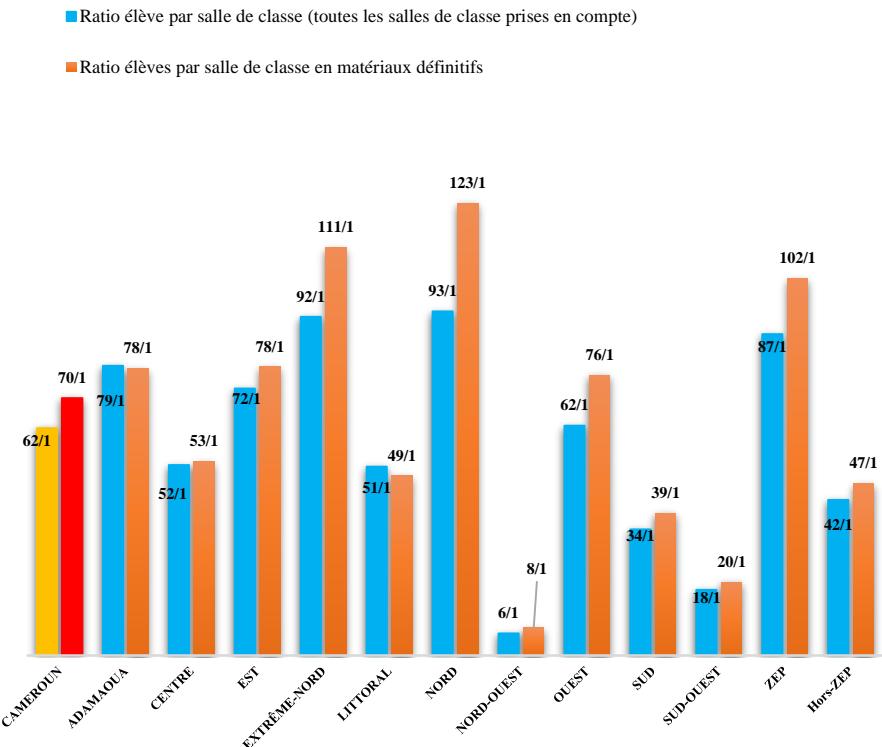


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

Le ratio élèves-salle de classe dans le primaire public qui est de 78 élèves en moyenne par salle de classe viable est, en nette amélioration de 3 points par rapport à l'année dernière. Lorsqu'on prend en compte les salles de classe construites en matériaux provisoires, ce ratio est ramené à 62 élèves en moyenne par salle de classe ; en nette amélioration de 2 points par rapport à l'année précédente.

Toutefois, il convient de signaler que cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet, les salles de classe des régions de l'Extrême-nord (120/1) et du Nord (129/1) sont plus surchargées par rapport au ratio national tandis que celles du Sud (40/1) et du Littoral (58/1) sont moins surchargées par rapport à ce même ratio.

## **Graphique 70: Taille moyenne des salles de classe au primaire public par région**



Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

### **3.3.2.2. Gestion du personnel enseignant au primaire**

Variable déterminante de la politique éducative, le taux d'encadrement des élèves dans les écoles primaires renseigne sur la qualité et le coût du système éducatif. Selon le document de stratégie du Secteur de l'Education et de la formation (DSSEF 2013-2020), le Gouvernement s'est engagé pour un ratio d'un enseignant pour 42 élèves à l'horizon 2020.

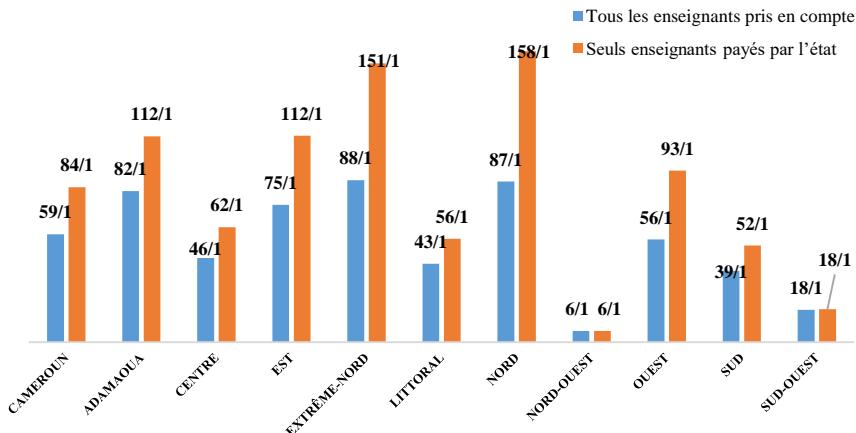
**Tableau 44 : Taux d'encadrement au primaire selon l'ordre d'enseignement par région**

Région	Total	Public		Privé	CEBNF + Ecoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'état		
CAMEROUN	46/1	59/1	84/1	26/1	73/1
ADAMAOUA	72/1	82/1	112/1	31/1	65/1
CENTRE	32/1	46/1	62/1	23/1	26/1
EST	66/1	75/1	112/1	37/1	32/1
EXTRÊME-NORD	83/1	88/1	151/1	48/1	77/1
LITTORAL	29/1	43/1	56/1	25/1	31/1
NORD	82/1	87/1	158/1	36/1	89/1
NORD-OUEST	9/1	6/1	6/1	20/1	-
OUEST	50/1	56/1	93/1	35/1	48/1
SUD	36/1	39/1	52/1	27/1	19/1
SUD-OUEST	20/1	18/1	18/1	26/1	25/1
ZEP	79/1	85/1	140/1	39/1	79/1
HORS ZEP	32/1	39/1	52/1	25/1	35/1

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

Le taux d'encadrement moyen des élèves au primaire est resté constant par rapport à l'année 2018/2019, avec une valeur de 46/1. Malgré cette constance, une forte disparité persiste entre les ordres d'enseignement. En effet, cette valeur est de 59 élèves pour 1 enseignant dans le primaire public, de 26 élèves pour 1 enseignant dans le privé et de 73 élèves pour 1 dans les écoles communautaires.

**Graphique 71 : Répartition du taux d'encadrement au primaire public par région**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

D'après la cible visée par le DSSEF 2013/2020 mentionnée plus haut, seule la région du Sud a atteint cette cible. Les régions de l'Adamaoua (82/1), de l'Est (75/1), de l'Extrême-nord (88/1) et du Nord (87/1), classées comme ZEP, sont encore très loin d'atteindre le taux d'encadrement moyen recommandé. Ces ratios sont encore plus dégradés dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord avec respectivement 151 et 158 élèves par enseignant. Grâce à l'implication des maîtres des parents qui, malgré leur situation précaire, permettent d'assurer la continuité du service éducatif, le ratio élève/maître est s'amélioré de 25 points.

### **3.3.2.3. Places assises dans les salles de classe au primaire**

Dans l'ensemble du primaire, le système offre seulement 1 place assise pour 2 élèves. Dans le primaire public, l'on constate toujours 1 place assise disponible pour 2 élèves tandis que le privé dispose de plus d'une place assise pour un élève.

**Tableau 45 : Nombre d'élèves par place assise dans le primaire**

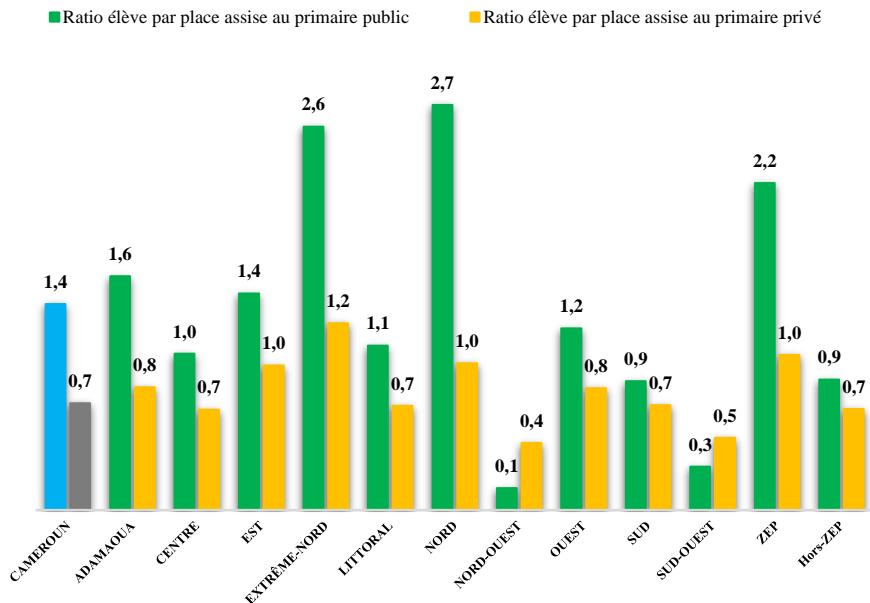
	ENSEMBLE	PUBLIC	PRIVE	COM+PARENTS
<b>CAMEROUN</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>0,7</b>	<b>6,4</b>
<i>ADAMAOUA</i>	1,5	1,6	0,8	5,4
<i>CENTRE</i>	0,8	1,0	0,7	0,6
<i>EST</i>	1,4	1,4	1,0	0,7
<i>EXTRÊME-NORD</i>	2,5	2,6	1,2	10,5
<i>LITTORAL</i>	0,8	1,1	0,7	0,9
<i>NORD</i>	2,6	2,7	1,0	25,7
<i>NORD-OUEST</i>	0,2	0,1	0,4	0,0
<i>OUEST</i>	1,1	1,2	0,8	1,2
<i>SUD</i>	0,8	0,9	0,7	1,8
<i>SUD-OUEST</i>	0,3	0,3	0,5	0,4
<b>ZEP</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>1,0</b>	<b>10,9</b>
<i>Hors-ZEP</i>	0,8	0,9	0,7	0,9

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

Les régions de l'Extrême-Nord et du Nord sont celles qui disposent de beaucoup moins de places assises (3 élèves pour 1 place assise) tandis que pour les régions du Centre, du Littoral et du Sud, chaque élève a au moins une place assise.

S'agissant du secteur public, en termes de disparités régionales, les tendances observées dans l'ensemble sont maintenues. Comme au niveau du préscolaire, l'on constate que le secteur privé est mieux doté en places assises que le secteur public.

**Graphique 72: Ratio élève par place assise dans le primaire public et privé**



Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

### 3.3.2.4. Possession du manuel scolaire au primaire

Le ratio manuels/élèves est assez faible sur l'ensemble du territoire national. En effet, on a en moyenne un manuel de lecture pour 5 élèves, un manuel de mathématiques pour 5 élèves, un manuel de sciences pour 17 élèves et un manuel d'anglais/français pour 9 élèves. Ce ratio analysé par année d'études révèle que les élèves des trois premières années d'études du cycle primaire (SIL/CL1, CP/CL2 et CE1/CL3) sont mieux dotées en manuels de lecture/langage et mathématiques que ceux des classes supérieures.

**Tableau 46 : Taux de mise à disposition des élèves du primaire de certains manuels essentiels par année d'étude**

	SIL	CP	CE I	CE II	CM I	CM II	TOTAL
Lecture/langage	1/3	1/3	1/3	1/7	1/7	1/6	<b>1/5</b>
Mathématiques	1/4	1/3	1/4	1/8	1/8	1/6	<b>1/5</b>
Sciences d'observation	1/23	1/18	1/17	1/16	1/15	1/12	<b>1/17</b>
Anglais/Français	1/10	1/8	1/9	1/9	1/9	1/7	<b>1/9</b>

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020, calcul des auteurs

Sur le plan national, le ratio manuel de lecture/langage par élève pour le primaire public est d'un manuel pour 7 élèves. Ce ratio est amélioré au niveau 1 du cycle primaire (SIL/CL1, CP/CL2). La situation n'est guère meilleure pour la mise à disposition des manuels d'anglais/français et de science d'observation, car on ne met à disposition dans les écoles publiques qu'un livre de science d'observation pour 49 élèves et un livre d'anglais/français pour 17 élèves en moyenne.

**Tableau 47 : Taux de mise à disposition des élèves du primaire public de certains manuels essentiels par année d'étude**

	SIL	CP	CE I	CE II	CM I	CM II	TOTAL
Lecture/langage	1/3	1/2	1/4	1/11	1/13	1/10	<b>1/7</b>
Mathématiques	1/4	1/3	1/4	1/13	1/15	1/12	<b>1/8</b>
Sciences d'observation	1/65	1/52	1/48	1/50	1/46	1/34	<b>1/49</b>
Anglais/Français	1/15	1/13	1/16	1/20	1/20	1/16	<b>1/17</b>

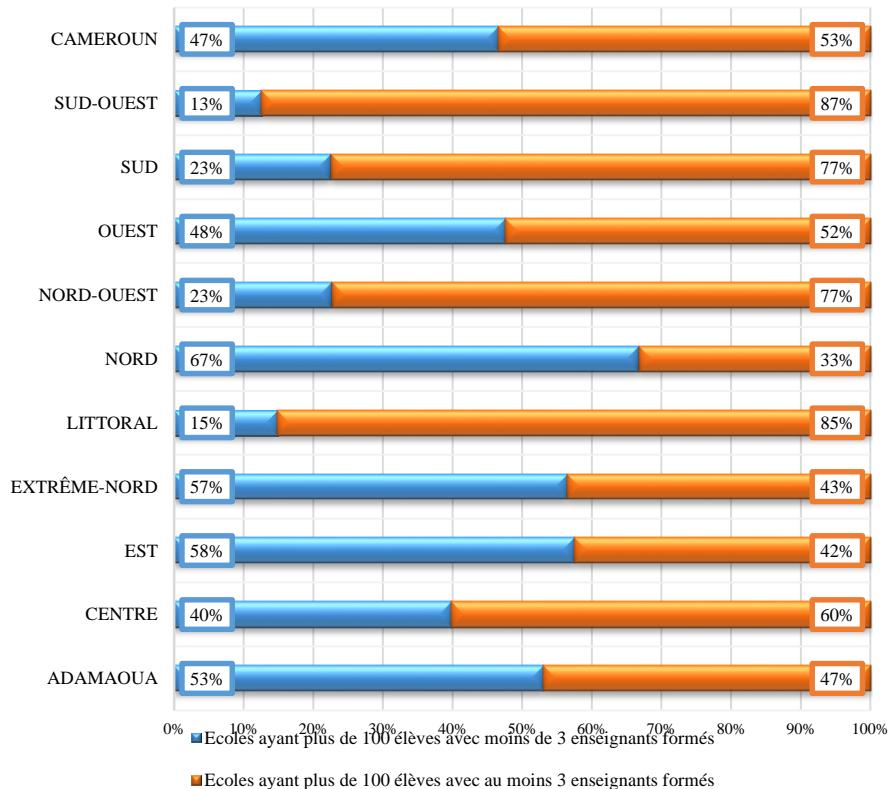
Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020, calculs des auteurs

### **3.3.3. Equité dans la répartition des ressources humaines au primaire public**

#### **3.3.3.1. Allocation minimale pour le fonctionnement d'une école primaire publique**

Pour assurer un fonctionnement optimal et de qualité du service éducatif, l'Etat à travers le Programme d'Appuis à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) s'est engagé à doter chaque école primaire publique ayant un effectif d'au moins 100 élèves, d'un minimum de trois enseignants qualifiés. Cette mesure vise à garantir qu'à chaque niveau du primaire, l'on dispose d'un enseignant qualifié pris en charge par l'Etat.

**Graphique 73 : Proportion d'écoles ayant plus de 100 élèves avec moins de 3 enseignants payés par l'Etat dans les écoles primaires publiques**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

En 2019/2020, 47% d'écoles primaires publiques ont scolarisé au moins 100 élèves avec moins de trois enseignants payés par l'Etat (Cf. graphique 73). Des actions concrètes doivent être entreprises pour réduire cette proportion encore importante. Fort de ce constat, le Gouvernement a pris des mesures adéquates notamment le recrutement et déploiement des 18 000 enseignants sur la période 2019/2026 à travers le PAREC, dont l'un des piliers vise la réduction de la proportion d'écoles ayant un effectif supérieur ou égal à 100 élèves ayant moins de trois enseignants.

### **3.3.3.2. Répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques**

En dehors du problème de l'offre en personnel enseignant dans le public, il y a également celui de l'inadéquation entre les besoins en enseignant par école et la répartition de ces derniers. En effet, si l'on s'en tient au quota de 3 enseignants pour 100 élèves, il apparaît clairement que la situation restera incohérente dans certains endroits.

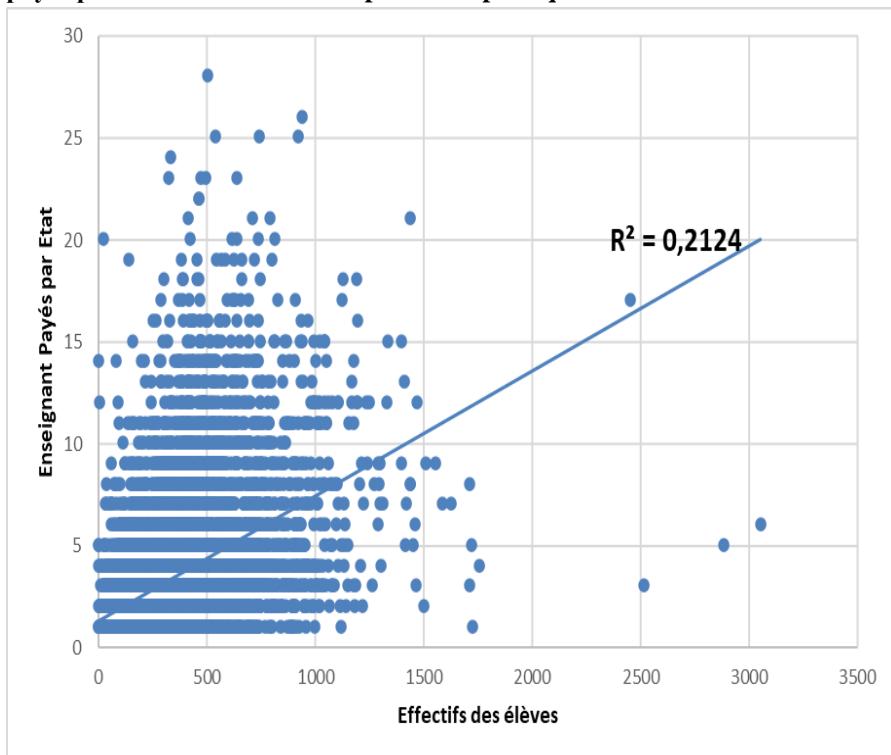
Bien que le nombre d'enseignants payés par l'État soit insuffisant tel que mentionné dans l'analyse de la qualité de l'offre en personnel enseignant, le nombre d'enseignants disponible n'est pas toujours reparti dans les écoles en fonction des besoins.

En effet en ne prenant en compte que les écoles primaires publiques scolarisant au moins 100 élèves, il apparaît clairement que même, s'il y a une tendance générale à affecter plus d'enseignants là où il y a plus d'élèves, la situation reste incohérente dans certaines localités. À titre d'illustration pour une école ayant 10 enseignants avec un effectif allant de 400 à 1000 élèves, le besoin en enseignants se fera toujours ressentir.

A l'inverse si on considère les écoles scolarisant le même nombre d'élèves, par exemple 500 élèves, l'on constate que le nombre d'enseignants pris en charge par l'Etat varie de 1 à 20.

L'indicateur  $1-R^2$  qui mesure le degré d'aléa dans la distribution des enseignants (c'est-à-dire les raisons autres que les besoins exprimés sur la base du nombre d'élèves dans l'école, qui influencent les décisions d'affectation) est de 0,78. En d'autres termes, seuls près de 22% des affectations des enseignants dans une école sont expliqués par le nombre d'élèves scolarisés.

**Graphique 74 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques au Cameroun**



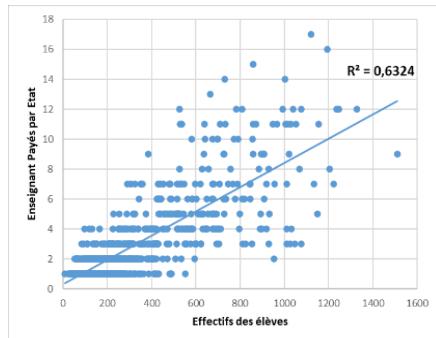
**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

Il faut noter que l'Aléa dans l'affectation des enseignants s'est considérablement dégradé depuis 2010. Cette situation place le Cameroun au rang des pays dont l'aléa dans la répartition des enseignants est des plus élevés. Le GPE considère en effet qu'au-delà de 0,20, trop de facteurs autres que les besoins influencent la répartition des enseignants dans les écoles.

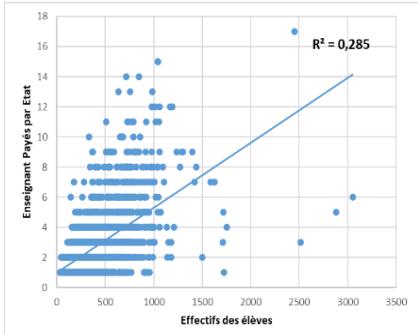
L'analyse de la cohérence par région, de la répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques montre de fortes disparités. Dans la majorité des autres régions, cet aléa est encore très élevé. Par contre, les régions de l'Adamaoua et du Sud ont un degré d'aléa relativement faible de 37% et 41% respectivement.

**Graphique 75 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payé par l'État dans les écoles primaires publiques par région**

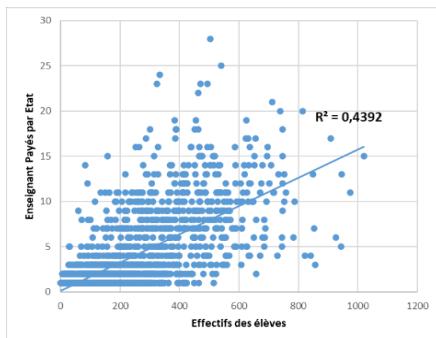
Adamaoua : Aléa= 1-R<sup>2</sup>= 37%



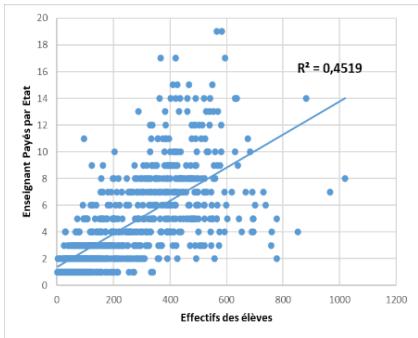
Extrême-Nord : Aléa= 1-R<sup>2</sup>= 72%



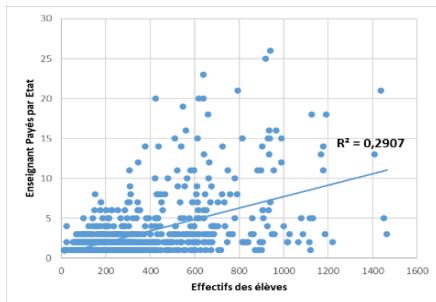
Centre : Aléa= 1-R<sup>2</sup>= 56%



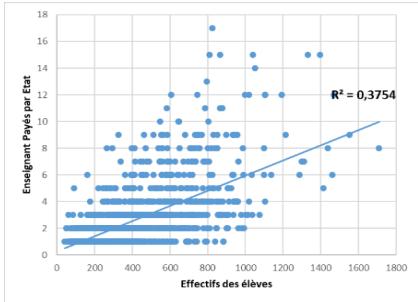
Littoral : Aléa= 1-R<sup>2</sup> = 55%



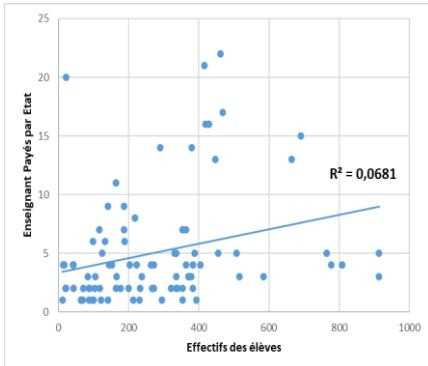
Est : Aléa= 1-R<sup>2</sup>= 71%



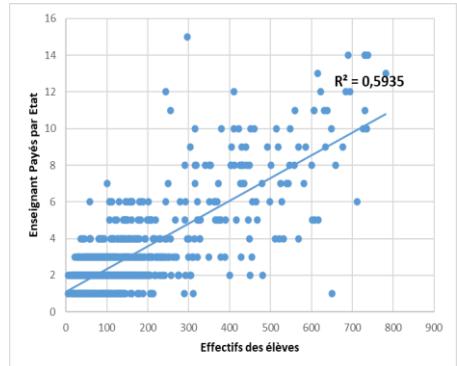
Nord : Aléa= 1-R<sup>2</sup> = 63%



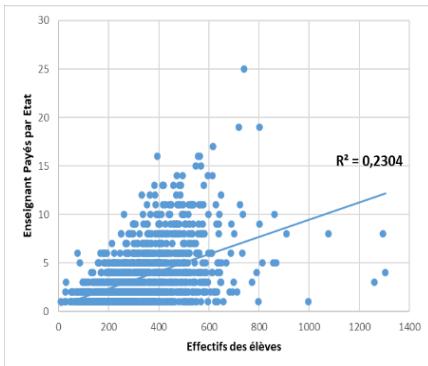
**Nord-Ouest : Aléa= 1-R2 = 93%**



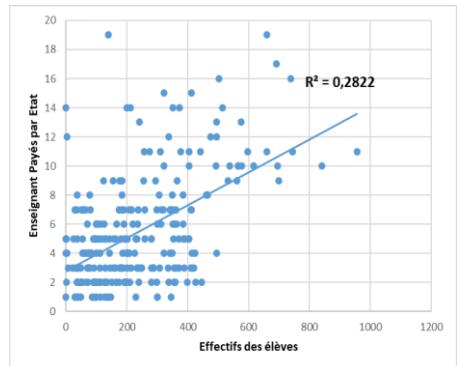
**Sud : Aléa= 1-R2 = 41%**



**Ouest : Aléa= 1-R2 = 77%**



**Sud-Ouest : Aléa= 1-R2 = 72%**



Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

## **Chapitre 4 : Le financement de l'éducation de base**

Ce chapitre vise à avoir un aperçu sur le processus d'allocation des ressources publiques d'éducation à la fois au niveau du secteur par rapport aux ressources nationales, et entre les différents sous-secteurs éducatifs. Il permet également d'avoir un éclairage des dépenses du sous-secteur particulièrement sur la répartition de ses fonds propres, entre les différents postes. Il permet enfin de voir le coût d'un élève au primaire dans un contexte de scolarisation obligatoire, quelle est la contribution des ménages dans le sous-secteur et quelles sont les parts des ressources transférées aux collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Le financement de l'Education au Cameroun est encadré par la **LOI n° 98/004 DU 14 AVRIL 1998 D'ORIENTATION DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN**. Cette Loi dispose en son article 12 que le financement de l'éducation est assuré par :

- les dotations budgétaires de l'État ;
- les allocations budgétaires des collectivités territoriales décentralisées ;
- les contributions des partenaires de l'éducation ;
- les dons et legs ou toute autre contribution prévue par la loi.

A l'éducation de base, ce financement sert principalement à alimenter **03 programmes opérationnels et 01 programme support**, comme indiqué plus haut à savoir :

- 1– l'universalisation du cycle primaire ;
- 2– le développement du préscolaire ;
- 3– l'alphabétisation ;
- 4- la gouvernance et appui institutionnel

## 4.1. Aperçu du financement

### 4.1.1. Les fonds propres

#### 4.1.1.1. Le Contexte des finances publiques

Depuis 2016 les crises humanitaire et sécuritaire évoquées plus haut, ont entraîné une baisse de 9% des recettes domestiques. La mobilisation des recettes reste en dessous de la cible retenue dans le DSSEF 2013-2020. L'environnement extérieur défavorable, couplé à ces crises a plombé les recettes de l'Etat. En 2018, la pression fiscale se situait alors à 16 %, soit 2 points en dessous de la cible retenue pour 2018 dans le cadre de la SSEF 2013-2020. Ce financement a connu une hausse de 1,64% en moyenne au cours des cinq dernières années.

Le tableau ci-après présente la part du budget du MINEDUB dans le budget global de 2016 en 2020.

**Tableau 48: Evolution du budget de l'Etat et du ministère de l'éducation de base entre 2016 et 2020 (en FCFA)**

Libellés	2020	2019	2018	2017	2016
BUDGET DU CAMEROUN : CMR	4 409 047 000 000	5 212 000 000 000	4 513 500 000 000	4 373 800 000 000	4 234 700 000 000
BUDGET MINEDUB	226 015 000 000	222 331 000 000	210 553 000 000	222 123 000 000	206 160 000 000
BIP NATIONAL	1 254 310 000 000	1 478 000 000 000	1 291 508 000 000	1 586 900 000 000	1 525 800 000 000
BIP MINEDUB	27 386 000 000	25 518 000 000	22 628 000 000	22 056 000 000	21 550 000 000
BF NATIONAL	3 154 737 000 000	3 734 000 000 000	3 221 992 000 000	2 786 900 000 000	2 708 900 000 000
BF MINEDUB	198 629 000 000	196 813 000 000	187 925 000 000	200 067 000 000	184 610 000 000
Part du Budget du MINEDUB par rapport au Budget National (%)	5	4	5	5	5
Part du BIP par rapport au Budget Total MINEDUB (%)	12	11	11	10	10
Part du BF par rapport au Budget total du MINEDUB (%)	88	89	89	90	90

Source : Lois de finances 2016, 2017, 2018 et 2019

A l'observation, on note qu'en 2020 la part du budget de fonctionnement représente 88% du budget global du MINEDUB, alors que seulement 12% est réservé au budget d'investissement public. Cette tendance est observée dans l'ensemble des administrations du secteur. Le tableau ci-dessous donne les montants des budgets alloués aux administrations du sectorielles par rapport au budget de l'Etat de 2016 à 2020.

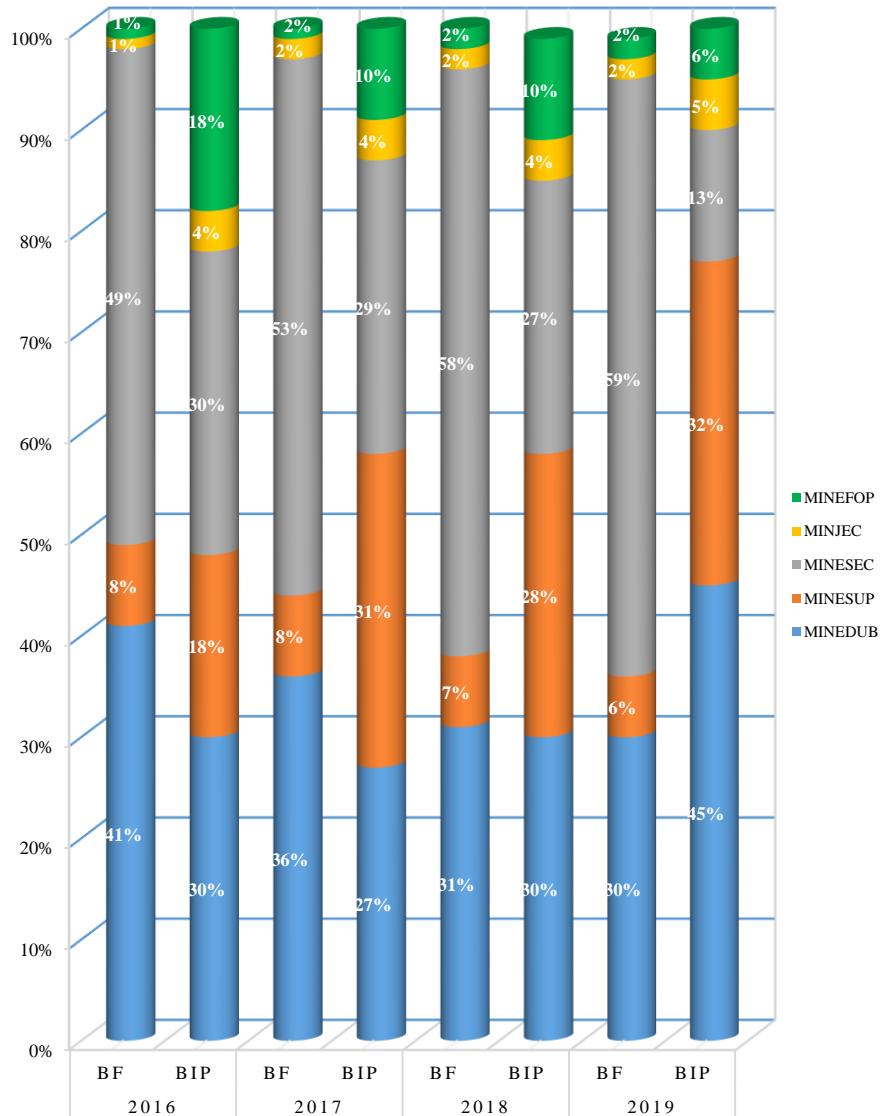
**Tableau 49 : Montants des budgets alloués aux administrations du secteur par rapport au budget de l'Etat (en millions FCFA)**

SECTEURS	2016		2017		2018		2019	
	BF	BIP	BF	BIP	BF	BIP	BF	BIP
MINEDUB	184 610	21 550	200 067	22 056	187 925	22 628	186 363	30 122
MINESUP	34 303	13 340	42 084	25 570	39 861	21 540	38 528	21 326
MINESEC	224 444	21 624	295 383	23 614	344 526	20 686	364 490	8 608
MINJEC	6 422	2 850	11 205	2 960	12 215	3 390	12 001	3 296
MINEFOP	5 890	12 834	9 766	8 010	12 814	7 909	12 970	3 909
Secteur	455 669	72 198	558 505	82 210	597 341	76 153	614 352	67 261
Budget de l'Etat	2 708 900	1 525 800	2 786 900	1 586 900	3 221 992	1 291 508	3 693 033	1 462 983
Part du secteur	16,8%	4,7%	20,0%	5,2%	18,5%	5,9%	16,63%	4,59%
Part globale du secteur	12%		15%		15%		15%	

Source : Lois de finances 2016, 2017, 2018 et 2019

De manière illustrative, cette tendance est représentée dans la figure qui suit où chaque sous -secteur est représenté proportionnellement à sa part dans le secteur.

**Graphique 76 : Evolution de la répartition sous-sectorielle des budgets de fonctionnement et d'investissement public dans le secteur de l'éducation**



Source : Loi de règlement 2016 à 2019

#### **4.1.1.2. Le financement extérieur - FINEX**

Pour financer son sous-secteur, le MINEDUB, à travers les programmes de coopération notamment, fait appel au FINEX. L'apport de l'extérieur aux recettes totales de l'État reste relativement faible ; certainement en raison des crises mondiales multiples qui ont affecté les bailleurs de fonds. Les dons et prêts ont chuté entre 2014 et 2015 avant de croître en 2018. Ils sont passés de 45,26 milliards de FCFA (0,26 % du PIB) en 2014 à seulement 11,05 milliards de FCFA (0,06 % du PIB) en 2015, avant d'atteindre 85,86 milliards de FCFA (0,40%) en 2018.

D'après le RESEN-2019, le MINEDUB est le principal bénéficiaire des contributions des PTFs au développement du secteur. En 2018, il a bénéficié de plus de la moitié du montant global de 18 milliards de FCFA, qui représente l'enveloppe des partenaires. Le tableau ci-après présente la contribution de certains PTFs au Budget du MINEDUB de 2016 à 2018.

**Tableau 50: Contribution des Partenaires Techniques et Financiers à l'éducation de base au Cameroun en FCFA**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
AFD	///	2 828 100 000	7 070 000 000
AGBETSI CAMEROUN	22 000 000	22 000 000	22 000 000
Banque mondiale	6 956 000 000	4 691 000 000	9 237 000 000
BID (PAQUEB, PASZEP)	///	///	///
CARE CAMEROUN	0	290 000 000	627 000 000
COUNTERPART	0	290 000 000	627 000 000
FEICOM	///	///	///
FONDATION ORANGE	///	///	///
ISESCO	///	///	///
JICA (Don Japonais)	///	///	///
JRS- Jesuite Refugee Service	254 000 000	142 000 000	890 000 000
KOICA	///	///	///
NASCENT CAMEROUN	0	0	2 037 000 000
PLAN INTERNATIONAL	2 955 000 000	1 308 000 000	1 513 000 000
PNDP	///	///	///
Respect Cameroun	7 000 000	7000 000	0
Sighthsavers	50 000 000	152 000 000	88 000 000
UNESCO	///	///	///
UNHCR	2 148 000 000	1 026 000 000	884 000 000
UNICEF	394 000 000	321 000 000	141 000 00
UNIFEM	394 000 000	321 000 000	141 000 000

**Source : données fournies par les PTFs**

## **4.2. Analyse des fonds propres**

Les fonds propres servent à alimenter les dépenses irréductibles et les demandes nouvelles d'éducation. Ces dernières sont liées aux ambitions d'amélioration, d'expansion et aux projets de réforme.

### **4.2.1. Les dépenses nationales du Secteur de l'éducation**

Les dépenses d'éducation font très souvent l'objet de variation lorsqu'on passe d'une dotation à son exécution. Les Ministères bénéficient souvent des enveloppes qui ne sont pas totalement exécutées. Mais dans l'un ou l'autre cas le MINEDUB reste relativement mal servi à la lumière des engagements internationaux pris par les pouvoirs publics.

#### **4.2.1.1. Les dépenses attribuées par fonction et par ministère en charge du secteur**

Les dépenses d'éducation attribuées au secteur révèlent, même en élargissant le secteur au MINRESI, la faiblesse de la part accordée à l'éducation de base. En faisant la désagrégation des dépenses sous-sectorielles attribuées, l'on observe que les recommandations de réserver au secteur 20% du PIB et à l'Education 45% des parts du secteur, ne sont pas respectées et les dotations réservées au MINEDUB peinent à émerger. Le tableau ci-après en fait l'illustration.

**Tableau 51 : Dépenses d'éducation attribuées par fonction et par ministère en millions FCFA,**

Libellé	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Dépenses totales
MINEDUB	186 755	23 697	210 452
MINSEC	340 948	21 540	362 488
MINESUP	39 714	3 610	43 324
MINRESI	6 590	20 686	27 276
MINJEC	12 009	3 390	15 399
MINEFOP	12 754	7 909	20 663
Total	598 770	80 832	679 601

Source : Analyse de BOOST et calcul des auteurs

#### **4.2.1.2. Les dépenses exécutées**

Lorsqu'on s'appuie sur le Budget exécuté, il s'en dégage que le Secteur de l'Education et de la Formation, est sous financé au Cameroun. Malgré un accroissement des dépenses de ce dernier depuis 2016, passant de 625,781 milliards en 2016 à 679,601 milliards en 2018, il peine à mobiliser les ressources. Le financement du Secteur est de 14,4% en 2018, loin de la cible de 20% recommandé par les PTFs et très loin des projections faites dans le DSCE de 22%. Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses exécutées de l'Etat et de l'Education entre 2016 et 2018.

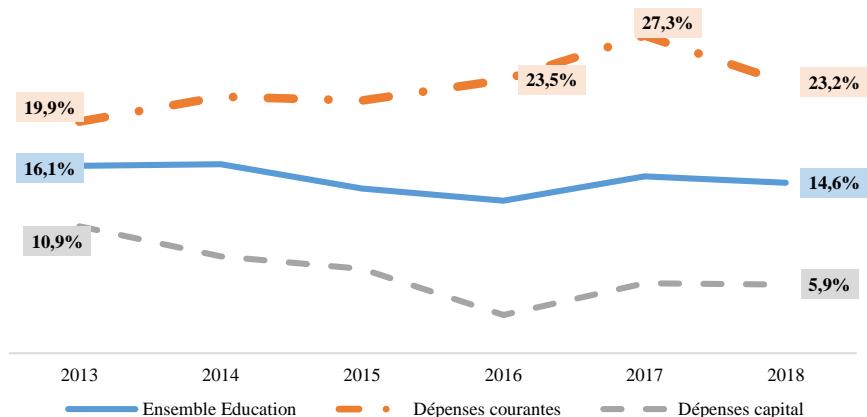
**Tableau 52: Évolution des dépenses de l'État et des dépenses d'éducation en millions de FCFA**

Année	2016	2017	2018
Dépenses exécutées État	4 021 792	4 229 423	4 809 689
Dépenses d'éducation	525 781	642 148	679 601
Éducation en pourcentage du PIB	2,72 %	3,16 %	3,16 %
Education en % dépenses exécutées État	<b>13,1 %</b>	<b>15,2 %</b>	<b>14,6 %</b>
Dépenses courantes État	2 045 308	2 040 718	2 580 111
Dépenses courantes d'éducation	479 880	556 493	598 770
Éducation courante en % État	<b>23,5 %</b>	<b>27,3 %</b>	<b>23,2 %</b>
Dépenses en capital État	1 405 564	1 427 012	1 395 012
Dépenses en capital d'éducation	45 901	85 654	80 832
Éducation capitale en % État	<b>3,3 %</b>	<b>6,0 %</b>	<b>5,9 %</b>

Sources : Loi de règlement, Extrait du RESEN 2019 Cameroun, calcul des auteurs

Le diagnostic du système éducatif Camerounais réalisé en 2019 avait relevé que la part de l'éducation dans le budget de l'État a perdu 1,4 point de pourcentage durant la période, passant de 16,1 % à 14,6 %, soit une diminution de 9 % durant la période 2013-2018. Pour cause, la baisse importante de la part des dépenses en capital, qui a été divisée par deux au cours de la période 2013 à 2018.

**Graphique 77: Évolution des dépenses d'éducation par nature**



**Source :** Extrait du RESEN 2019, Cameroun

L'on observe que la part des dépenses courantes d'éducation dans les dépenses courantes de l'État est relativement élevée. Cette part atteint environ 23% en 2018 et elle a gagné 3,4 points de pourcentage sur la période considérée, représentant une amélioration d'environ 17%. Avec une hausse significative de 27,3% en 2017, cette part baisse de 15% en 2018.

Les ambitions affichées dans la SND30 commandent que des sources alternatives de financement du secteur soient recherchées.

**Tableau 53: La part du MINEDUB dans les Dépenses Exécutées d'éducation (en millions de FCFA)**

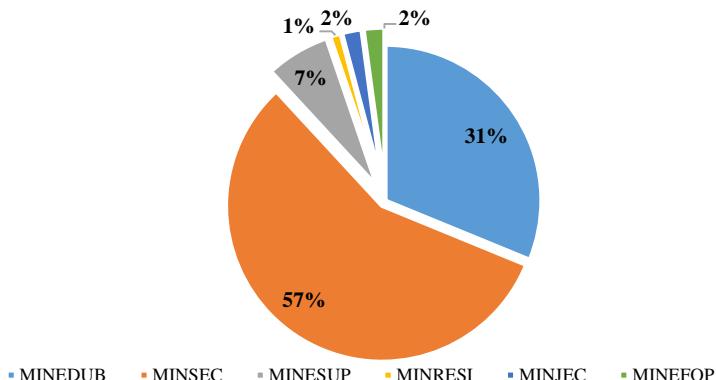
	Dépenses courantes			Dépenses en capital			Dépenses totales			
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
MINEDUB	193 195	201 022	185 392	9 910	25 683	16 304	203 105	226 705	201 696	216 486
MINEDUB en % Dep. Education	40,3%	36,1%	31,0%	21,6%	30,0%	20,2%	38,6%	35,3%	29,7%	31,28%
Autres 05 Ministères du Secteur (MINSEC, MINESUP, MINRESI, MINJEC, MINEFOP)	286 685	355 471	413 378	35 991	59 971	64 528	322 676	415 443	477 905	475 637
Dépenses d'éducation	479 880	556 493	598 770	45 901	85 654	80 832	525 781	642 148	679 601	692 123

**Source :** Loi de règlement

Au niveau sectoriel, cette répartition est loin de la recommandation prônée par les PTFs pour mettre en œuvre une scolarisation primaire pour tous. La part des dépenses d'éducation du sous-secteur de base est passée de 38,6% en 2016 à 31,28% en 2019. Cela demeure très loin des 45% fixés par la mise en œuvre de l'EPT. Par ailleurs, on observe plutôt une baisse de la dotation budgétaire affectée au sous-secteur éducation de base en 2016 et 2019. Jusqu'en 2019, le MINEDUB vient en seconde position avec un peu plus de 216 milliards de dépenses, soit 31% des dépenses du secteur. Avec plus de 373 milliards de dépenses sur 692 milliards, les dépenses du MINESEC dépassent sensiblement la moitié des dépenses du Secteur. Cette situation n'a pas évolué en 2020.

En moyenne, pour l'ensemble du secteur, les dépenses courantes représentent plus de 88% des dépenses. Sur 692 milliards de dépenses d'éducation, presque 602 milliards sont consacrées aux dépenses courantes et les dépenses en capital à la charge de l'État dépassent juste les 90 milliards, soit à peine 12% de l'ensemble des dépenses. Il faut noter qu'autour de cette moyenne, la part des dépenses en capital varie sensiblement entre les différents ministères en charge de l'éducation et de la formation : d'un côté, le MINEDUB ne consacre que 11% de ses dépenses pour des dépenses en capital contre 38% pour le MINEFOP et 6% pour le MINESEC.

**Graphique 78: Répartition des dépenses courantes par ministère**



**Source :** Analyse de BOOST

## **4.2.2. Les dépenses publiques courantes en 2019**

Le budget alloué au MINEDUB, pour l'année budgétaire 2019, était chiffré à 226 milliards 056 millions 134 mille FCFA. Cependant, cette dotation a fait l'objet d'un réajustement à la suite de l'ordonnance du 29 mai 2019 du Chef de l'Etat, et a été révisée à 222 milliards 331 millions 65 mille FCFA, soit une baisse de 1,65% environ.

### **4.2.2.1. Les dépenses de l'éducation de base selon la source de financement**

La dépense publique en éducation peut avoir plusieurs sources de financement. Au niveau du MINEDUB, comme le montre le tableau ci-dessous, les dépenses sont financées par le budget de l'Etat à hauteur de 96,8% et par les PTFs à hauteur de 3,2%.

**Tableau 54: Distribution du budget selon les sources de financement (en FCFA)**

Sources de financement	Montant (en FCFA)
Ressources internes propres	206 Milliards 261 millions 65 mille
FINEX Appui des autres PTFs	9 Milliards
FINEX (Appui budgétaire C2D)	7 Milliards 070 Millions
Total	<b>222 milliards 331 millions 65 mille</b>

Source : Loi des Finances révisée 2019

### **4.2.2.2. Les dépenses courantes selon la nature de la dépense**

Trois types de dépenses sont indexées ici à savoir les dépenses de personnel, les bourses et stages et les autres biens et services.

**Tableau 55: Répartition du budget du MINEDUB par nature de la dépense hors dépense en capital en 2019 (en FCFA)**

Nature de la dépense	Montant (en F CFA)
Dépenses courantes	196 Milliards 762 millions 931 mille
Dépenses de personnel	162 Milliards 610 millions
Bourses et stages	556 Millions
Autres biens et services	32 Milliards 596 millions 931 mille

Source : Loi des Finances révisée 2019

Il est à noter que le MINEDUB finance, en dehors de la Gouvernance et du pilotage, 03 grands programmes couvrant le préscolaire, le primaire et l’alphabétisation.

Ainsi sur les trois composantes qui constituent l’objet de sa mission, l’enseignement primaire occupe la plus grande place. Les dépenses courantes publiques pour l’alphabétisation représentent environ 1 % des dépenses du MINEDUB.

Pour l’enseignement préscolaire, les dépenses sont un peu plus élevées que celles consacrées à l’alphabétisation. Mais elles restent faibles comparativement aux dépenses consacrées à l’enseignement primaire et ne représentent que 7 % des dépenses de ce département ministériel.

#### **4.2.2.3. Les dépenses salariales**

Dans l’ensemble, la masse salariale représente plus de 80 % des dépenses courantes du MINEDUB. Les dépenses en fournitures pédagogiques, base et support de la qualité de l’éducation, restent encore très limitées dans une fourchette inférieure à 10%.

Cependant, ce pourcentage ne prend pas en compte la rémunération des maitres des parents de la maternelle et du primaire, recrutés pour répondre en partie à l’expansion du système et pris en charge par les ressources des Associations des Parents d’Elèves et Enseignants (APEE). Cette situation généralisée dans la plupart des écoles primaires publiques, rend la gratuité de l’éducation prônée par le Gouvernement peu perceptible.

#### **4.2.2.4. Les ressources allouées aux programmes**

L’objectif stratégique de l’éducation de base est « d’assurer une éducation de qualité à tous les enfants en âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés précocement et aux adultes analphabètes ». Cet objectif stratégique se décline en objectifs opérationnels, portés par les 04 programmes mis en place à savoir :

- ❖ Programme 196 « Développement du Préscolaire », dont l'objectif est d'accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national ;
- ❖ Programme 197 « Universalisation du Cycle Primaire », dont l'objectif est d'améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire ;
- ❖ Programme 199 « Alphabétisation », dont l'objectif est d'accroître la population alphabétisée ;
- ❖ Programme 198 « Gouvernance et Appui Institutionnel », dont l'objectif est d'améliorer la gouvernance.

Le tableau ci –dessous ressort les ressources allouées à ces programmes.

**Tableau 56: Evolution du montant des ressources allouées aux programmes entre 2016 et 2020 (en FCFA)**

PROGRAMME	2020	2019	2018	2017	2016
DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	14 413 937 000	15 122 131 000	13 656 964 000	14 010 189 000	12 512 163 000
UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	179 564 174 000	175 816 385 000	167 303 602 000	175 932 687 000	163 071 577 000
GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL	29 840 976 000	29 128 873 000	27 336 312 000	29 945 462 000	28 295 094 000
ALPHABETISATION	2 196 294 000	2 263 676 000	2 256 521 000	2 234 162 000	2 281 166 000
<b>TOTAL</b>	<b>226 015 381 000</b>	<b>222 331 065 000</b>	<b>210 553 399 000</b>	<b>222 122 500 000</b>	<b>206 160 000 000</b>
Poids des Programmes en % dans le budget du MINEDUB					
DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	6,38	6,80	6,49	6,31	6,07
UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	79,45	79,08	79,46	79,21	79,10
ALPHABETISATION	1	1	1	1	1
GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL	13,20	13,10	12,98	13,48	13,72

L'allocation des ressources aux programmes est inéquitable et montre :

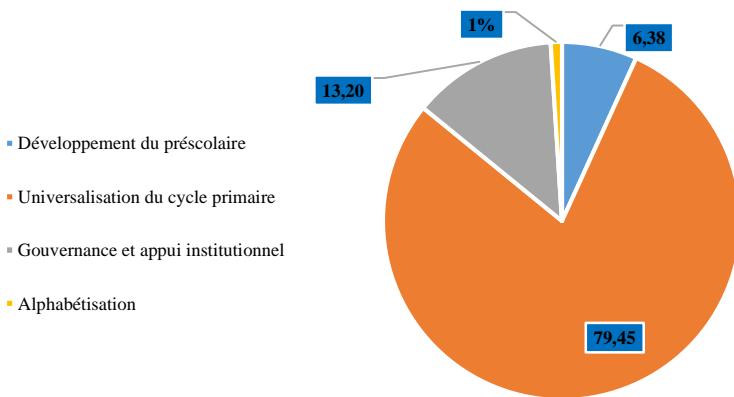
- une part considérable est allouée au Programme « Universalisation du Cycle primaire » avec 79,45 %. Cela s'explique par la volonté du MINEDUB de permettre à tous les enfants en âge scolaire à tout le moins, d'accéder à l'école. A cet effet, les mesures prises ont porté sur le renforcement des actions liées à l'accès gratuit à l'école primaire publique et à l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation au cycle primaire ;

- une part relativement faible allouée au programme « Développement du Préscolaire » avec 6,38% du budget. Plus surprenant entre 2018 et 2019 le taux d'exécution de ce programme a régressé de 6 points passant de 98,15% à 91,73%. Afin de permettre au Ministère d'étendre la couverture de l'enseignement maternel, à travers le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales où la couverture du préscolaire est encore très faible, des efforts devraient être faits pour capter davantage de ressources pour ce programme et surtout définitivement l'intégrer dans le processus de gratuité et d'obligation scolaire pour soutenir le cycle primaire ;

- une part trop faible au programme « Alphabétisation » avec seulement 1% ;

- Le Programme « Gouvernance et Appui Institutionnel » quant à lui engrange près de 13,20 % du budget global, principalement parce que le MINEDUB poursuit inlassablement ses efforts, en vue de d'améliorer de la gouvernance et le pilotage du système éducatif, à travers le renforcement des mécanismes de gestion, le suivi, la régulation et le contrôle des ressources humaines, matérielles et financières.

**Graphique 79 : Répartition du budget 2019 du Ministère de l'Education de Base par programmes**



**Source :** Loi des Finances révisée 2019

### 4.2.3. Les coûts unitaires publics de la scolarisation

L'analyse du système éducatif camerounais en 2019 relève que le coût unitaire est le plus faible au niveau de l'enseignement primaire. Un enfant scolarisé dans l'enseignement préscolaire coûte 1,2 fois le coût d'un élève du niveau primaire. Ce renchérissement est d'autant plus préjudiciable aux parents que, à ce niveau de scolarisation, l'enseignement n'est ni obligatoire ni gratuit. Pour l'Alphabétisation ou l'EBNF (École de Base Non Formelle), un apprenant coûte en moyenne 89,2 milles FCFA, soit 1,7 fois le coût unitaire du primaire. Le tableau ci-après présente quelques éléments de coût.

**Tableau 57: Coût unitaire par élève (En milliers de FCFA)**

	Non Enseignant	Enseignant	Fourniture pédagogique	Autre fonctionnement	Total	Relatif au primaire
Préscolaire	0,5	55,5	1,6	5,7	<b>63,3</b>	1.2
Primaire	9,3	37,7	1,6	5,5	<b>54,1</b>	1.0
Alpha.	74,4			18,3	<b>92,7</b>	1,7

Source : Extrait du RESEN 2019, Cameroun

La composition du coût unitaire suit la répartition des dépenses totales, c'est le personnel qui prend la très grande partie du coût unitaire et à l'intérieur de ces dépenses en personnel, la dépense consacrée aux enseignants représente plus de 90 % du coût unitaire.

Les dépenses de fonctionnement sont faibles. Un élève du préscolaire ou du primaire reçoit en moyenne 1,6 milles FCFA de fournitures pédagogiques et 5,5 milles FCFA pour les autres dépenses de fonctionnement ; soit un écart deux fois supérieur de cette moyenne avec 3,9 milles FCFA.

**Tableau 58: Eléments explicatifs du coût par élève**

	Elèves par enseignant	Pourcentage de contractuels
Préscolaire	56,8	45,0 %
Primaire	68,1	79,2 %

Source : Extrait du RESEN 2019, Cameroun

L'analyse du primaire, montre que le rapport élèves-enseignants payés sur le budget de l'État est élevé. L'on est loin de la norme de 40 élèves par enseignant préconisée dans le document sur le cadre indicatif de l'initiative accélérée pour la scolarisation primaire universelle. Ce cadre est défini afin de garantir un équilibre entre les aspects qualitatifs et les aspects financiers, d'une part et l'atteinte de l'objectif, d'autre part. Comparativement aux autres niveaux éducatifs, le salaire moyen du personnel des écoles du MINEDUB est des plus faibles. Ce niveau de salaire est dû à l'utilisation d'une proportion importante de contractuels sur un peu **plus de 130 027 personnels enseignants**. Ainsi, les maîtres des parents représentent presque le quart du corps enseignant. La prise en compte des maîtres payés directement par les parents au préscolaire et au primaire – sans ceux de l'Alphabétisation qui seraient aux meilleurs des cas 1000, - au nombre de 19 851 – contre 16 724 l'année dernière-, améliore le rapport élèves-enseignants qui passe de 69 à 51.

Il faut noter que le pays reste loin du standard recommandé du cadre indicatif cité dans le présent document. Si l'on valorise les maîtres des parents au même niveau de rémunération que les contractuels, le budget du primaire augmentera de plus de 38 milliards de FCFA, soit une augmentation globale de plus de 20 %. Cette situation fait en sorte que l'appel aux maîtres des parents en substitution aux enseignants de l'État amplifie la faiblesse du CU par élève.

#### **4.2.4. Contributions des ménages au financement de l'éducation de base**

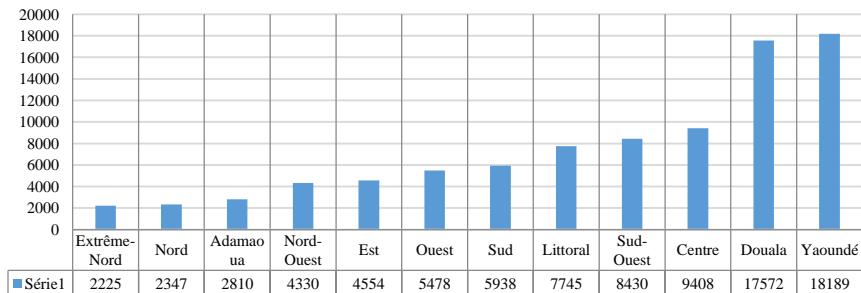
Plus la contribution des ménages est élevée, moins les parents sont encouragés à envoyer leurs enfants à l'Ecole. La question du financement des ménages à l'éducation s'avère importante dans la mesure où l'universalisation et même l'atteinte des objectifs de l'ODD4 supposent que les plus pauvres puissent aussi avoir accès à l'éducation. Or, malgré l'annonce de la gratuité de l'Ecole, certains frais induits par la scolarisation restent à la charge des familles, notamment :

- l'acquisition des manuels ou de petits matériels scolaires ;
- le transport scolaire et l'alimentation ;
- les cours complémentaires et tenue scolaire ;
- le paiement des maitres des parents et
- la perte générée par les coûts d'opportunité.

Le coût d'opportunité est un coût indirect supporté par les familles. Qualifié par les économistes de revenus perdus ou manque à gagner en termes de revenus, ces coûts entraînent souvent la réticence des parents à l'inscription des enfants dans les écoles. Car de manière générale, plutôt que d'envoyer les enfants à l'école, les parents préfèrent les envoyer travailler pour accroître le revenu familial.

Au niveau du sous-secteur de l'éducation de base, malgré les ressources publiques allouées au fonctionnement des écoles, les résultats des enquêtes ménages montrent que la participation des parents, reste une réalité. En effet, d'après l'ECAM4, plus de 70% des ménages indiquent payer des frais compris entre 1 000 et 5 000 FCFA. Toutefois, on observe que le montant moyen versé à l'établissement est extrêmement variable d'une région à l'autre. Entre 2 225 et 2 810 FCFA dans les régions septentrionales ; le coût moyen va au-delà de 18 000 FCFA à Yaoundé où la concentration des effectifs enseignants contractualisés est pourtant à priori supérieure à celle des zones rurales.

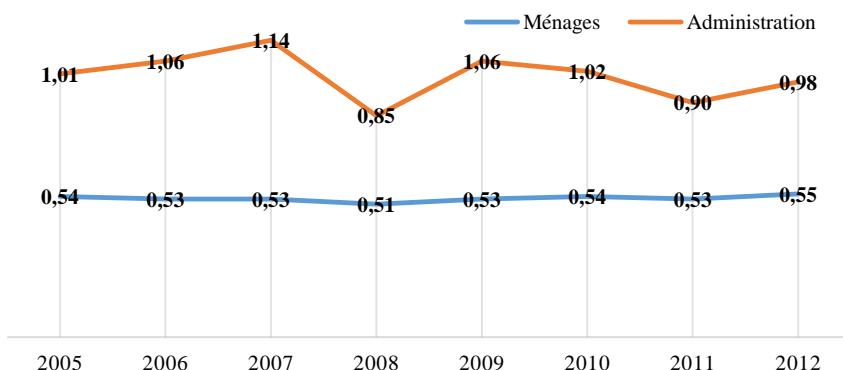
**Graphique 80: Moyenne des frais payés par an (FCFA) dans le public par région (Montant déclaré par les ménages)**



**Source : Calcul des auteurs, ECAM 4 (2014)**

La charge de la rémunération des personnels, normalement considérée comme une obligation de l'Etat est actuellement laissée à la charge des parents dans certains établissements. Ce qui accroît la pression sur les finances des ménages. Ce point est d'autant plus important que les ménages assument une part croissante de la dépense d'éducation alors que la part des administrations tend à décroître. C'est la lecture faite entre 2005 et 2012, des données obtenues de la base des données ISU.

**Graphique 81: Financement initial de l'éducation au primaire en % du PIB (Cameroun)**



Source : ISU extraits le 11 Juin 2020, calcul des auteurs

#### 4.2.5. Le Paquet Minimum

Pour accompagner la gratuité et l'obligation scolaire, le décret n°2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics détermine les attributions des responsables de l'administration scolaire. En son article 47, ce texte a institué l'exemption des contributions annuelles exigibles aux élèves des écoles primaires publiques. Ce décret présidentiel qui concernait uniquement la suppression des frais exigibles des élèves de l'école publique a réduit les moyens de ces derniers en termes de frais de fonctionnement. Pour accompagner les écoles dans leur fonctionnement, il a été institué, en marge des crédits de fonctionnement inscrits dans le budget, le paquet minimum.

Ce dernier apparaît comme une autre politique de financement du fonctionnement de l'école publique lui permettant de recevoir un ensemble de matériels didactiques. Cette mesure qui permet d'assister les écoles sur toute l'étendue du territoire national a coûté en moyenne 3 milliards de F CFA par an au MINEDUB ces 05 dernières années.

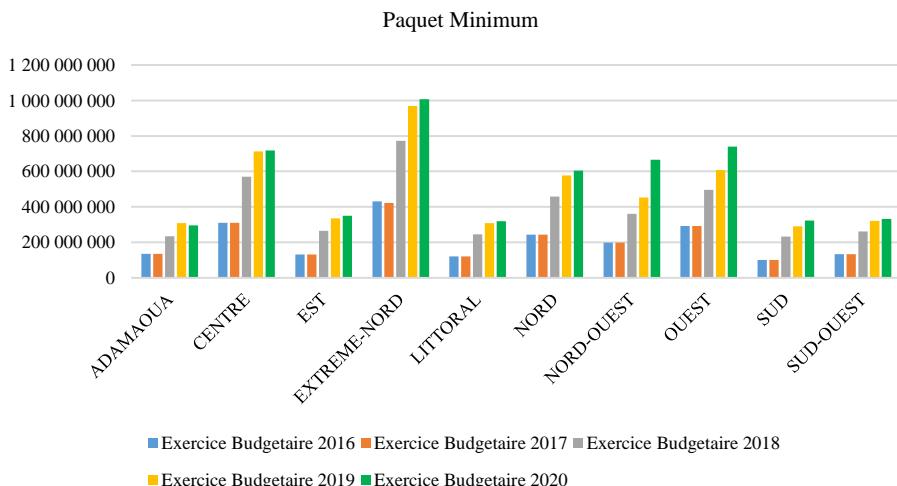
Le Tableau suivant donne la répartition des parts ces 05 dernières années ; et la figure suivante en fait l'illustration.

**Tableau 59 : Evolution du paquet minimum au cours de ces 5 dernières années**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
ADAMAOUA	135 374 000	135 374 000	234 029 200	308 393 000	295 610 000
CENTRE	310 682 000	310 682 000	569 657 000	712 181 500	717 381 700
EST	130 339 000	130 339 000	265 617 600	334 818 000	350 487 500
EXTREME-NORD	430 309 000	422 280 000	772 815 200	968 891 500	1 006 820 500
LITTORAL	120 549 000	120 549 000	244 648 600	308 413 500	319 723 300
NORD	242 602 000	242 601 000	458 573 600	576 635 000	604 281 400
NORD-OUEST	198 116 000	198 116 000	360 767 200	452 022 500	666 603 400
OUEST	292 441 000	292 441 000	496 436 800	608 115 500	739 362 600
SUD	100 378 000	100 378 000	232 602 400	290 669 500	322 958 700
SUD-OUEST	133 312 000	133 312 000	260 277 800	321 085 500	331 071 100
<b>TOTAL</b>	<b>2 094 102 000</b>	<b>2 086 072 000</b>	<b>3 895 425 400</b>	<b>4 881 225 500</b>	<b>5 354 300 200</b>

Source : MINEDUB/DRFM

**Graphique 82: Evolution des parts des régions au paquet minimum**



Source : MINEDUB/DRFM

#### **4.2.6. Compétences transférées aux communes**

Dans un contexte de décentralisation, la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées dispose en son article 161a que les compétences transférées aux communes, en matière d'éducation, sont :

- la création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;
- le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint et du personnel enseignant desdites écoles ;
- la participation à l'acquisition des matières et fournitures scolaires.

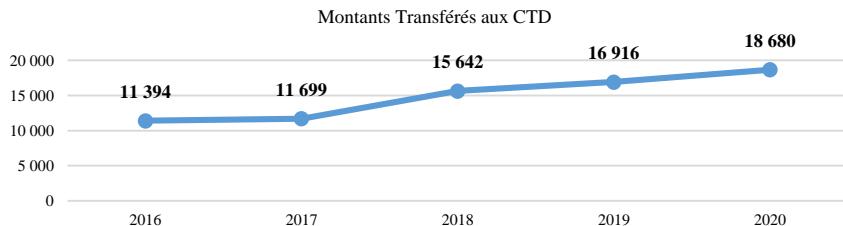
Le tableau ci-dessous indique les montants alloués pour accompagner ces compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées durant les cinq dernières années et le graphique suivant illustre l'évolution desdits montants. Ces montants calculés sur la base des budgets alloués au MINEDUB, représentent un taux de **7%** en moyenne pendant les cinq ans. Ce qui est encore très loin du seuil minimal de **15%** fixé par la loi.

**Tableau 60: Les montants transférés aux CTD ces 5 dernières Années (en millions de F CFA)**

Année	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Montant Transféré</b>	11 394	11 699	15 642	16 916	18 680
<b>En % du Budget MINEDUB</b>	6	5	7	8	8

Source : MINEDUB/DRFM

**Graphique 83: Evolution des montants transférés aux CTD ces 5 dernières années (en millions de F CFA)**



Source : MINEDUB/DRFM

En guise de conclusion, le constat fait sur le financement de l'Education en général et dans le sous-secteur de l'éducation de base en particulier est qu'il est sous financé. Les ressources mobilisées pour le primaire sont en deçà de la norme retenue pour l'atteinte de la scolarisation primaire universelle. Une partie limitée des ressources du secteur est allouée à l'amélioration de la qualité et le poids financier à la charge des familles reste important. En effet la part du budget réservée au Secteur tourne autour de 15% alors que les bailleurs souhaitent la voir élevée à 20%. Dans le sous-secteur Education de base, le MINEDUB bénéficie de 31% de cette part contre 45 % recommandée par les bailleurs pour se donner les moyens de relever les nombreux défis qu'impose une école inclusive et de qualité au sens de l'ODD4.

L'accélération de la décentralisation dont la dotation est fixée à 15% mais qui reste autour de 7%, permettrait au sous – secteur de bénéficier davantage de ressources pour mieux financer ses programmes notamment le préscolaire qui reste encore non obligatoire et payant : la part du budget allouée au programme qui soutient ce niveau d'étude tourne autour de 7% ; soit 10 fois moins que le programme Universalisation.

Dans la perspective de la mise en place de l'enseignement fondamental, des actions en faveur de la recherche des financements alternatifs pourraient améliorer la dotation de ce sous-secteur qu'il faudra davantage soutenir.

# EQUIPE DE REDACTION

## Pilotage et Orientation

Pr Laurent Serge ETOUNDI NGOA, *Ministre de l'Education de Base*

Dr Viviane ASHIRI KILO, *Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education de Base*

M. SALAH KHALED, *Directeur du Bureau Régional Multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique Centrale*

## Coordination centrale

### Président :

M. OYONO Adams Daniel, *Secrétaire Général du Ministère de l'Education de Base*

### Membres :

Mme ELOBO AMBASSA Lisette, *Chef de Division de la Planifications, des Projets et de la Coopération (DPPC)*

M. DOKO EDJIANE Mathieu, *Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM)*

Mme Madame MPESSA Yvette, épouse KOMBOU, *Directeur de l'Enseignement Maternel et Primaire (DEMP)*

Mme FATIME BILAMO Epse BIBONI, *Directeur de l'Alphabétisation, de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales (DAEBNFPLN)*

Mme METOUGOU MAGALA Clémentine Epse ONAMBELE, *Directeur du Suivi de l'Enseignement Privé de Base (DSEPB)*

Mme AYUKEGBA Evelyne, *Directeur de la Santé, du Sport, des Activités Post et Péri Scolaires*

Mme SOUNTAFEU Thérèse Epse BENE, *Sous-Directeur du Budget, DRFM*

## Coordination technique

### Coordonnatrice technique

Mme ELOBO AMBASSA Lisette, *Chef de Division de la Planifications, des Projets et de la Coopération*

### Coordonnateurs techniques adjoints

M. Hilaire MPUTU, *Coordonnateur régional du Programme Education, UNESCO*

M. Jean Bosco KI, *Spécialiste de Programme Education, UNESCO*

### Equipe du MINEDUB :

Mme ABANDA METOGO Stéphanie, *Chef de la Cellule de la Planification, MINEDUB/DPPC*

M. TCHONANG Claude, *Expert SIGE, Point Focal CT/SIGE*

M. KWEKEU Jules, *Chargé d'Etudes Assistant, MINEDUB/DPPC/CPL*

M. PRISO Patience EBOA, *Chargé d'Etudes Assistant, MINEDUB/DPPC/CPL*

Mme AKPO Grace NTUA, *Chargé d'Etudes Assistant, MINEDUB/DPPC/CPL*

M. AWONO Cyrille, *Chargé d'Etudes Assistant, MINEDUB/DPPC/CPL*

M. EVOE Etienne Barthélémy, *Chargé d'Etudes Assistant, MINEDUB/DPPC/CPL*

M. SACK JECK Yves Laurent, *Chargé d'Etudes Assistant, MINEDUB/SG/CELINFO*  
M. KANA Fabrice Narcisse, *Chargé d'Etudes Assistant, MINEDUB/SG/CELINFO*  
M. BELINGA TSANGA Pierre Fabrice, *Cadre d'Etudes, MINEDUB/DPPC/CPL*  
M. GUEDANA Gabriel, *Cadre d'Etudes, MINEDUB/DPPC/CPL*  
M. MOUNGEN Christian, *Cadre d'Etudes, MINEDUB/DPPC/CPL*  
M. OLINGA Camille, *Cadre d'Etudes, MINEDUB/DPPC/CPL*  
M. NTSIBA Marc, *Cadre d'Etudes, MINEDUB/DPPC/CPL*  
M. BWENYE Prosper, *Cadre d'Etudes, MINEDUB/DPPC/CPL*  
Mme ALO'O Béatrice, *Cadre d'Etudes, MINEDUB/DPPC/CPL*  
M. NTI MESSI Barthélémy, *Cadre d'Etudes, MINEDUB/DPPC/CPL*  
M. ONGUENE Magloire, *Cadre d'Etudes, MINEDUB/DPPC/CPL*

#### **Experts de l'UNESCO**

Dr. Bruno DZOUNESSE, *Spécialiste de Programme Education*  
M. Brice Olivier KAMWA, *Spécialiste de Programme Education*  
M. TANYI AGBORBESONG, *IT*

#### **Experts Directions Techniques du MINEDUB**

M. DAM BENEKOUM Thierry, *Chef Service de la Préparation du Budget, DRFM/MINEDUB*  
M. NKONDJE EHAB Sylvain, *Chef Service de l'Education de Base Non Formelle, DAEBNFPLN/MINEDUB*  
M. ENOH BENSON, *Chef de la Cellule SIGIPES, DRH/MINEDUB*  
M. FOUDA NDO Silvère, *Sous-directeur du Sport, DSSAPPS/MINEDUB*  
Mme OTU NG'OWONA IRMA BABARA, *Sous-directeur des Affaires Administratives et Pédagogiques, DSEPB/MINEDUB*

#### **Expert qualité des données INS**

M. ABANDA Ambroise, *Chef de Division de la Coordination statistique et de la diffusion, INS*

#### **Experts invités du Secteur de l'Education et de Formation**

M. ABOUBAKAR SIDDIKI, *Chargé d'Etudes Assistants, MINESEC/DPPC*  
Mme YANDO Lydie, *Chargé d'Etudes Assistants, MINEFOP/DEPS*  
M. FIRISSOU WINA Blaise, *Chargé d'Etudes Assistants, MINESUP/DEPS*